

**DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU**

**D-2013/284**  
**Attributions de subventions en faveur de la culture.**  
**Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget Primitif élaboré pour l'exercice 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver une enveloppe au titre des subventions votées en faveur des associations culturelles bordelaises.

Dans le prolongement des premières attributions autorisées par notre Conseil Municipal à l'occasion de sa séance du 28 janvier dernier, je vous propose d'affecter, sur le montant de cette enveloppe, la somme de 140 000 euros.

Ces aides viennent soutenir en priorité des projets initiés par de jeunes structures culturelles émergentes avec 10 nouvelles entrées pour les seuls arts de la scène, et un soutien renforcé pour les projets chorégraphiques (6 projets contre 1 seul en 2012).

Les projets jeune public ont aussi bénéficié d'un soutien spécifique avec 3 créations soutenues.

Enfin une attention a été apportée au soutien des manifestations estivales .

Cette enveloppe pourrait être ainsi répartie :

Ass. Kouabo l'Alternative	2 000 euros
Ass. Cie Révolution	5 000 euros
Ass. Cie la Coma	5 000 euros
Ass. Cie Visions Croisées	2 000 euros
Ass. Cie Mutine	2 000 euros
Ass. Cie Résonnance	3 000 euros
Ass. Cie Tombés du Ciel	3 000 euros
Ass. Cie Travaux Publics	3 000 euros
Ass. Cie ouvre le Chien	3 000 euros
Ass. Cie Soleil Bleu	3 000 euros
Ass. Cie Marches de l'été	5 000 euros
Ass. MC2A	1 000 euros
Ass. Théâtre Job	3 000 euros
Ass. La Martingale	3 000 euros
Ass. Une Compagnie	2 000 euros
Ass. Cie Crypsum	4 000 euros
Ass. Cie Orel Arnold	2 000 euros
Ass. Cie les Volets Rouges	2 000 euros
Ass. Léna d'Azy	2 000 euros
Ass. Cie des Songes	2 000 euros
Ass. Cie Pension de Famille	5 000 euros
Ass. Cie la Chèvre Noire	2 500 euros
Ass. Cie des Limbes	2 000 euros
Ass. Compagnons de Pierre Ménard	3 000 euros
Ass. Cie les 13 Lunes	3 000 euros
Ass. Smart Cie	3 000 euros
Ass. Renaissance de l'Orgue à Bordeaux	5 000 euros
Ass. ADMAA	10 000 euros
Ass. Mascarets	3 000 euros
Ass. Organ'Phantom	3 500 euros
Ass. Jin Prod	2 000 euros
Ass. Groupe Vocal Arpège	2 500 euros
Ass. Bordelune	2 000 euros

Ass. Proxima centauri	3 000 euros
Ass. Arts Médioms en Scène	5 000 euros
Ass. Chahuts	3 000 euros
Ass. Zébra 3	3 000 euros
Ass. Bruit du Frigo	3 000 euros
Ass. Groupe des 5	1 500 euros
Ass. Groupe Passerelle	2 000 euros
Ass. C dans la Boite	2 000 euros
Ass. Agence Créative	3 000 euros
Ass. Lettres d'Echanges	3 000 euros
Ass. Flim	3 000 euros
Ass. Pétronille	2 000 euros
Ass. Nationale Villes d'Art et D'Histoire	3 000 euros

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2013, sous fonction 30 – nature 6574, ainsi qu'à élaborer et signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, au Budget Primitif est prévu une somme de 150.000 euros non affectée qui permet de soutenir des projets initiés par les associations.

Il s'agit dans cette délibération d'en affecter 140.000 euros.

Sur les 46 projets soutenus 10 concernent de jeunes associations émergentes dans les domaines de la danse et du théâtre, 3 concernent la diffusion de créations hors du territoire bordelais, 3 concernent des programmations jeune public et 6 la danse.

Parmi ces projets, 2 sont en soutien d'une programmation pour des anniversaires d'associations et de compagnies et 5 concernent des manifestations en période estivale.

Enfin sur ces 46 projets 32 des associations n'émargent pas au Budget Primitif.

**M. LE MAIRE.** -

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, mon humble personne a envie de vous soumettre un slogan pour votre prochaine campagne municipale : "Le changement c'est maintenant". Je trouve que c'est accrocheur, que ça a déjà marché une fois et que surtout cela illustre assez bien le virage à 180° de votre politique en faveur des acteurs locaux.

Il aura donc fallu attendre les conclusions de l'enquête de Clarac et Delœuil que vous avez sollicitée en mars dernier pour que vous preniez enfin la mesure de ce que nous nous évertuons à vous répéter qu'il n'y a pas de politique culturelle sans soutien aux acteurs culturels locaux.

C'est donc une bonne nouvelle parce que, en effet, le soutien à la création culturelle est le terreau qui nourrit la politique culturelle d'une ville, comme l'a écrit Sonia Moumen, rédactrice de la restitution de l'événement « Enquête / En quête ». Je la cite :

« En filigrane il est ainsi apparu que la politique culturelle de la Ville de Bordeaux en faisait peut-être trop pour les grandes institutions et pas assez pour les artistes et l'émergence. »

Ou encore, comme l'a très bien dit Jean-Jacques Aillagon lors de ce même événement :

« Il n'y a pas de politique culturelle sans engagement en faveur des institutions et sans programme en faveur des projets innovants. »

C'est bien ce que nous n'avons cessé de vous dire, mais sorti de la bouche d'un ancien ministre de la culture nous comprenons que cela fasse davantage écho.

Aujourd'hui vous laissez entendre que vous allez tripler le budget du fonds de soutien à la création qui va passer en 2014 de 150.000 euros à 500.000 euros.

Avouez tout de même que cette prise de conscience est surprenante. Aujourd'hui vous souhaitez donc vous tourner à nouveau vers les acteurs locaux. Nous en sommes ravis pour eux. Mais avant que Bordeaux ne connaisse le bouillonnement culturel de villes comme Nantes ou comme Rennes il faudra peut-être quelques années, quelques années que l'on peut regretter, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** -

Je suis très heureux que l'on puisse tripler ce fonds de création parce que, M. PAPADATO, je vous admire vraiment. Vous avez des lunettes absolument déformantes.

Vous critiquez la politique de la Ville. Est-ce que je vous ai jamais entendu dénoncer le nouveau changement auquel nous assistons, c'est-à-dire la chute drastique des subventions culturelles de l'Etat ? J'aurais aimé vous entendre sur ce point. Ça serait courageux de le dire. Voyez à quel point vous êtes complètement schizophrène. La Ville c'est pas bien. L'Etat c'est formidable, alors que l'Etat se livre à un désengagement culturel dont on n'a jamais eu l'exemple depuis 1981. Vous nous honoreriez à le dire.

En tout cas, votre conseil « Le changement maintenant », vous dites que ça a marché... Je ne sais pas quand ça a marché. Là on voit que c'est un bide retentissant. Donc je ne vais certainement pas prendre ce slogan pour ma campagne municipale.

Mme VICTOR-RETALI

**MME VICTOR-RETALI.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, ce n'est pas moi qui vous contredirai quant aux baisses drastiques des subventions culturelles, y compris au niveau de l'Etat. Cela dit elles ne sont bonnes nulle part.

Votre travail sur les associations, effectivement, est à saluer, particulièrement dans le domaine de la danse. 6 compagnies sont concernées au lieu d'une. C'est très bien, mais ce ne sont pas toutes, loin de là. Il n'y a même pas du tout assez de compagnies émergentes. Elles sont peut-être émergentes pour vous, mais elles existent depuis longtemps et elles ont du mal depuis longtemps. C'est bien que la mairie les connaisse maintenant, mais il y a encore un peu de travail de ce côté-là.

Quant aux associations concernant l'art plastique, elles sont là encore quasiment absentes de la liste. Je voudrais bien qu'un travail de fond soit mené de ce côté-là parce que c'est aussi une catastrophe pour les plasticiens qui vivent à Bordeaux.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je connais votre intérêt pour la vie culturelle, Mme VICTOR-RETALI. Je ne sais pas si vous avez un peu d'influence au Conseil Général. Je vous sou mets simplement un certain nombre de chiffres.

Subventions du Conseil Général :

Alternative Kouabo, Cie Favre C'est Nous : moins 13%

Anamorphose Cie : moins 15%

Ariadone Cie : moins 17%

Arpège : moins 17%

Bleu du Ciel : moins 16%

Bruit du Frigo : moins 21%...

Je voulais simplement vous le rappeler.

**MME VICTOR-RETALI.** -

Je suis au courant.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD, lui, a de l'influence au Conseil Général.

**M. RESPAUD.** -

Je vais vous répondre. D'abord, Monsieur le Maire, vous critiquez l'Etat. On ne vous a pas empêché d'être parlementaire. C'est vous qui n'avez pas voulu y aller ! Il fallait y aller !

(Rires)

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD, ne vous ridiculisez pas ! Ce n'est pas mon élection qui aurait changé la face du gouvernement ! Ce n'est pas moi qui gouverne, c'est M. Ayrault !

**M. RESPAUD.** -

Vous êtes en train de critiquer des personnes qui ne peuvent pas se défendre parce qu'elles ne sont pas là !

**M. LE MAIRE.** -

C'est ridicule ! Heureusement que le ridicule ne tue pas !

**M. RESPAUD.** -

Il fallait y aller !

**M. LE MAIRE.** -

Vous êtes obsédé par l'idée de m'attaquer personnellement. Laissez-ça à Mme Delaunay, elle le fait matin, midi et soir sur Twitter !

(Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

La seule activité qu'elle a en tant que ministre c'est de me balancer des méchancetés sur Twitter. Donc elle fait le travail ! Ce n'est pas la peine de rajouter des choses !

(Protestations de M. RESPAUD)

**M. LE MAIRE.** -

Je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi !

Allez, on va s'amuser un peu ! Si j'avais été élu député, les budgets de la culture auraient augmenté ! Il y a de quoi se bidonner !

**M. RESPAUD.** -

Si vous trouvez que le Conseil Général ne fait pas son travail, allez-y !

**M. LE MAIRE.** -

Je vais me lâcher un peu parce que c'est ridicule !

**M. RESPAUD.** -

Moi je vais parler de la Ville de Bordeaux parce qu'on est ici pour ça !

(Exclamations)

**M. LE MAIRE.** -

Ah ! Bravo ! Enfin !

**M. RESPAUD.** -

Merci chers collègues !

Tout le monde en a marre de votre part, Monsieur le Maire, de parler du Parlement, du Conseil Général, du Conseil Régional ! Parlons de Bordeaux ! C'est de ça qu'il s'agit aujourd'hui !

Je vous signale d'ailleurs qu'au Conseil Général il y a beaucoup de membres ici présents parmi vous à titre d'adjoints qui ont voté ou qui se sont abstenus sur le Budget du Conseil Général. Ça veut dire qu'il est bien meilleur que le vôtre.

Ceci dit, il faut parler sérieusement des affaires de Bordeaux comme vous avez su le faire dans une conférence de presse récente.

Vous avez parlé de tripler le financement du Fonds de Soutien à la Création et vous avez mis fin à Evento. Je crois que ce Fonds de Soutien à la Création peut être une bonne initiative. Nous verrons.

Ce que je voudrais dire c'est que votre troisième mandat aura été en matière culturelle celui de la fuite en avant pour masquer les carences d'une politique culturelle municipale plutôt chaotique. Incapable de reconstruire une vitrine attractive, mais soucieux de votre image vous avez concentré l'innovation sur un grand événement culturel et ce fut Evento. Une manifestation souhaitée d'ampleur internationale, mais qui est retombée comme un soufflet.

Pourtant l'euphorie qui avait préparé la candidature de Bordeaux Capitale Culturelle Européenne était réelle. Toutes les collectivités voulaient accompagner le choix de Bordeaux.

Monsieur le Maire, vous avez créé un immense gâchis en voulant faire un truc perso pour votre seul prestige. L'échec d'Evento c'est votre échec.

Il faut repartir à zéro. Mais ce sera dur de recommencer à zéro. Vous connaissez l'adage : « Chat échaudé craint l'eau froide ».

Ce qui est sûr c'est que ça ne pourra être sous l'égide de la seule Ville de Bordeaux et du seul Maire de Bordeaux qu'un tel événement pourra être organisé ou réorganisé.

« Evento Juppé » est mort. Il faudra reconstruire un événement métropolitain avec toutes les forces vives de la création existantes à Bordeaux, certes, mais aussi dans les autres communes de la CUB, du Département, de la Région.

Dans l'immédiat on ne peut en tout cas que se réjouir qu'il y ait enfin un pas vers les créateurs locaux. Nous l'avions demandé. Nous sommes heureux qu'il soit pratiquement triplé. Nous serons vigilants sur les conditions de sa mise en place et que ce ne soit pas un simple gadget électoral puisqu'on se situe à moins d'un an maintenant de l'élection municipale. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** -

M. DUCASSOU

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, il faut toujours se méfier des vitrines attractives. C'est comme les appartements témoins. Moi je préfère une politique culturelle qui s'inscrit dans la durée plutôt que des événements ponctuels qui sont au détriment d'une politique à l'année.

Tout à l'heure on parlait de Nantes. De nombreux quotidiens nantais très régulièrement se font l'écho de la pauvreté de la politique culturelle de cette ville tout simplement parce tout au long de l'année – je ne parle pas des temps forts – il y a des manques qui sont soulignés. Vous ne le reconnaissez pas. Je le regrette.

Nous nous voyons de temps en temps dans un certain nombre de spectacles et vous ne me paraissez pas être dans le reflet de ce que vous dites là. Mais bon... Ainsi va la politique. C'est bien regrettable.

S'agissant d'Evento, le maire s'est exprimé très largement dans la conférence de presse très récemment, ce n'est pas un échec. Il fallait être extrêmement courageux pour donner carte blanche à un artiste. Cela a été salué par la presse nationale et internationale. Dans cette presse les articles montrent bien que ce n'était pas un échec.

Une manifestation c'est une suite d'évolutions. Vous le savez très bien, elle ne se fait pas en deux éditions. Elle s'inscrit dans la durée. Ça s'adapte, ça se façonne et ça se déclare. C'est ce que le maire a signalé dans sa récente conférence de presse.

Je trouve extrêmement pertinent, cela a été souligné, que le maire ait accepté de faire une analyse par rapport à un événement sur Bordeaux avec les spécificités de Bordeaux. C'est ce qui a fait l'objet d'Enquête / En quête qui a été une réflexion permettant de faire une analyse qui aboutit aujourd'hui à un triplement de la subvention allouée à la création.

On sait très bien que la Ville de Bordeaux a un certain nombre de compagnies qui sont dans le domaine des arts de la scène, comme dans le domaine des arts visuels. Nous les connaissons.

Vous le signaliez il y a un instant, si vraiment il y avait une volonté partagée entre collectivités d'avoir cette réalité de la reconnaissance comme cela se fait dans d'autres villes, à Lille en particulier, eh bien assurément ces compagnies seraient dans de bien meilleures conditions.

La Ville de Bordeaux a pris la décision de booster l'aide à la création en faisant référence à une gouvernance qui pourra permettre d'avoir toute l'objectivité requise sur des projets. C'est un travail, certes, au long court, mais c'est un travail qui portera ses fruits.

#### **M. LE MAIRE. -**

Merci M. DUCASSOU.

Je voudrais ajouter que moi je suis très fier de la politique culturelle que nous avons menée depuis plusieurs années. L'offre culturelle à Bordeaux est d'une richesse exceptionnelle. Et la politique culturelle c'est 365 jours par an. Ce n'est pas quelques jours d'un événement, ou d'un festival, fut-il de portée européenne ou internationale.

Sur tous les plans notre offre s'est développée. En ce qui concerne la musique, je ne reviens pas sur le succès extraordinaire de l'Auditorium, sur la qualité de notre orchestre, sur la qualité de notre ballet. J'ai dit ce qu'il fallait en penser en présentant la nouvelle saison de l'Opéra vendredi dernier. Aucun complexe dans ce domaine. L'Etat, d'ailleurs, nous accompagne en reconduisant la convention d'Opéra National.

Toutes les musiques aussi actuelles avec la Rock-School Barbey, la scène qu'on appelle SMAC en liaison avec les autres salles de l'agglomération.

Même excellence en ce qui concerne la lecture publique. Le Président de la Bibliothèque Nationale de France qui était à Bordeaux la semaine dernière pour la réouverture de la Bibliothèque Mériadeck a été frappé par la qualité de cet équipement qui est en réseau avec 11 bibliothèques de quartiers que nous sommes en train de compléter : Bibliothèque Armagnac, Bibliothèque Saint Augustin.

L'enseignement de la danse avec les nouvelles salles de la rue Fieffé ou la Maison des Danses sur Ginko.

L'enseignement artistique. Un Conservatoire National de Région d'une exceptionnelle qualité. Il suffisait de voir hier ce qui se passait à l'Opéra entre 5 h et 6 h où on avait les enfants de plusieurs écoles pris en main par l'Opéra, le Conservatoire, l'Orchestre de l'Opéra, les centres d'animation de quartiers ; c'était magique de les entendre chanter et réciter des fables de La Fontaine.

Donc une action d'enseignement à tous les niveaux, y compris au niveau supérieur avec l'École d'Art Dramatique Supérieur adossé au TNBA.

Des scènes de théâtre nombreuses et de grande qualité. Mme Filippetti me disait encore récemment à Paris qu'elle se réjouissait du choix de Catherine Marnas pour poursuivre le développement de notre TNBA qui figure parmi les 5 ou 6 centres dramatiques nationaux les plus fréquentés de France.

Je pourrais allonger la liste, bien entendu. Un grand nombre d'événements culturels.

En ce qui concerne les théâtres aussi beaucoup de salles subventionnées, beaucoup de salles privées. Bref, je ne m'attarde pas sur cette richesse exceptionnelle.

Combien de fois j'entends des familles venues de l'extérieur me dire : en matière culturelle il se passe tous les jours quelque chose à Bordeaux, encore faudrait-il que vous le fassiez mieux connaître que ce n'est le cas.

Il y a beaucoup d'événements qui se succèdent : Chahuts, Ritournelle... Je ne vais pas avoir une liste exhaustive de toutes les manifestations que nous soutenons.

J'ai décidé à la suite d'Enquête / En Quête de centrer cette activité festivalière sur Agora et sur Novart et de proposer, une fois que l'échéance électorale sera passée, à la Région et à la Communauté Urbaine qui semblent vouloir s'y intéresser, un événement d'agglomération comme c'est le cas partout ailleurs et comme nous étions prêts à le faire dans le cadre de la candidature de Bordeaux Capitale Européenne en 2013. J'espère que cette proposition sera suivie d'effet.

Enfin un dernier mot sur Evento. Il faut être d'une rare mauvaise foi pour expliquer que Evento a échoué. Evento n° 2 a atteint parfaitement ses objectifs. J'aime beaucoup entendre parler de cet artiste de dimension mondiale Michelangelo Pistoletto, qui expose au Louvre. Il y a peu d'artistes contemporains qui peuvent en dire autant. J'espère que vous avez vu, sinon au Louvre du moins dans le monde, ce qu'il est en train de présenter aujourd'hui dans les galeries du Louvre. Immense artiste.

Chaque fois que je le rencontre il me parle de l'expérience extraordinaire qu'il a vécue place André Meunier, à la Halle des Douves ou au Grand Parc.

Donc Evento n°2 a atteint ses objectifs. Parler d'échec c'est soit de la politique politicienne, nous y sommes habitués, soit une ignorance que je ne caractériserai pas.

Voilà ce que je voulais dire sur la politique culturelle. Elle est extrêmement foisonnante. Nous pouvons en être fiers.

Je voudrais remercier tous les acteurs culturels de Bordeaux, tous ceux qui participent : à la tête de l'Opéra, du Conservatoire National de Région, de nos musées que j'ai oublié de citer qui ont été aussi très fréquentés pendant la Nuit des Musées. C'est une des villes qui ont été citées ayant eu le taux de réussite le plus important pour cette Nuit des Musées.

Je ne veux pas non plus allonger la liste.

Le Muséum d'Histoire Naturelle qui va être entièrement rénové.

Le Bâtiment des Archives qui démarre. J'ai posé la première pierre, ou plus exactement la première bouture de glycine sur ces nouvelles Archives qui seront un équipement ouvert largement sur le public.

Donc je mets au défi ceux qui voudront faire de la critique de la politique culturelle un de leurs chevaux de bataille pendant les prochains mois parce que j'ai du biscuit pour vous répondre. Je vous regarde Mme VICTOR-RETALI. J'ai beaucoup de biscuit.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Nous pouvons voter cette délibération.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**D-2013/285**

**Aides à l'investissement du Conseil Régional d'Aquitaine pour les équipements culturels et les Monuments Historiques. Convention pluriannuelle 2010-2013 entre la Ville de Bordeaux et la Région Aquitaine. Demandes de subventions pour l'année 2013. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez approuvé par délibération 20100334 en date du 28 juin 2010 la convention pluriannuelle 2010-2013 entre le Conseil Régional d'Aquitaine et la Ville de Bordeaux sur les aides régionales en faveur des équipements culturels et du patrimoine.

Au titre des équipements culturels, suite aux échanges avec les services de la Région, il vous est proposé pour l'année 2013 de solliciter le soutien financier du Conseil Régional sur les trois opérations suivantes :

<b>ARCHIVES MUNICIPALES</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<b>Base éligible</b>	<b>5 240 810,30 €</b>	<b>4 381 948,41 €</b>
Etat (22,82 %)		1 000 000,00 €
Conseil régional d'Aquitaine (20,00 %)		876 390,00 €
Ville de Bordeaux (57,18 %)		2 505 558,73 €

<b>CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
	<b>548 821,68 €</b>	<b>458 881,00 €</b>
Etat (21,80 %)		100 000,00 €
Conseil régional d'Aquitaine (20,00 %)		91 776,20 €
Ville de Bordeaux (58,20 %)		267 104,80 €

<b>MUSEE D'AQUITAINE</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Restauration des salles XIXème</i>	<b>815 500,00 €</b>	<b>681 856,19 €</b>
Conseil régional d'Aquitaine (19,65 %)		134 000,00 €
Ville de Bordeaux (80,35 %)		547 856,19 €

Au titre des monuments historiques, le Conseil régional pourrait soutenir cette année trois opérations :

<b>EGLISE SAINT PAUL SAINT FRANCOIS XAVIER</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Restauration du transept Nord et retable 2ème tranche</i>	<b>310 000,00 €</b>	<b>259 197,32 €</b>
Etat (40,00 %)		103 678,93 €
Conseil régional d'Aquitaine (15,00 %)		38 879,60 €
Ville de Bordeaux (45,00 %)		116 638,79 €

<b>COLONNES ROSTRALES</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Travaux de restauration</i>	<b>563 705,90 €</b>	<b>471 326,92 €</b>
Etat (40,00 %)		188 530,77 €
Conseil régional d'Aquitaine (15,00 %)		70 699,04 €
Ville de Bordeaux (45,00 %)		212 097,11 €

<b>BOURSE DU TRAVAIL</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Restauration des façades – rue Jean Burget 6t</i>	<b>600 000,00 €</b>	<b>501 672,24 €</b>
Etat (40,00 %)		200 668,89 €
Conseil régional d'Aquitaine (20,00 %)		100 334,45 €
Conseil général de la Gironde (20,00 %)		100 334,45 €
Ville de Bordeaux (20,00 %)		100 334,45 €

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter auprès du Conseil régional d'Aquitaine les co-financements ci-dessus,
- signer tout document afférant à ces subventions
- encaisser ces co-financements.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2013/286**

**Convention Opéra National de Bordeaux entre l'Etat,  
la Région Aquitaine, la Ville de Bordeaux et la Régie  
Personnalisée de l'Opéra 2013/2017**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Inscrit dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra national de Bordeaux constitue un pôle d'excellence, de production et d'insertion dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical.

Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le premier janvier 2001 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans la continuité du précédent contrat (2008-2012), l'Etat, la Région Aquitaine et la Ville de Bordeaux ont exprimé leur volonté de poursuivre leur soutien aux activités de l'Opéra national de Bordeaux afin d'assurer les conditions d'un partenariat pérenne pour les années 2013 à 2017.

La présente convention a pour objet de décrire le cahier des charges artistique et financier de l'Opéra national de Bordeaux et le fonctionnement de celui-ci sous l'autorité de ses tutelles.

Leur engagement vise à encadrer et garantir les conditions d'un budget stabilisé :

- pour poursuivre la politique de recherche d'excellence de contenus artistiques et de rayonnement, selon les orientations générales fixées au titre I et III ;
- pour exercer les missions permanentes indiquées au titre II ;
- pour conforter et développer l'emploi, conformément aux dispositifs du titre IV.

Des annexes jointes à cette convention précisent :

- le projet d'orientation générale des actions de l'Opéra (annexe 1),
- l'échéancier financier (annexe 2),
- l'organigramme de la régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux (annexe 3) et
- un glossaire (annexe 4).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le label Opéra National repose sur une exigence qualitative. Peu d'opéras peuvent s'en prévaloir. Le label de cet Opéra est attribué à Bordeaux depuis 2001.

Il repose sur une convention quinquennale qui associe à l'Opéra l'Etat, la Ville et la Région. Cette délibération porte sur le troisième renouvellement de cette convention pour la période 2013 / 2017.

Sa préparation associant l'ensemble des partenaires cosignataires a été précédée de l'évaluation de la période précédente par le Ministère de la Culture et de la Communication. Le rapport d'évaluation de fin de convention permet de nourrir de sens le contenu et les orientations de la nouvelle convention. Il se concentre dès lors sur des marges de progression vers l'excellence et propose des pistes d'améliorations dont certaines relèvent d'un débat contradictoire.

Ainsi certaines propositions ont été suivies et intégrées dans la nouvelle convention, et d'autres remarques pointent des divergences artistiques que Thierry Fouquet assume totalement en tant que Directeur Général.

Ce rapport comporte une synthèse qui est extrêmement positive globalement sur l'ensemble du travail mené. A ce sujet je tiens à saluer tout particulièrement toutes celles et ceux qui font cette programmation de l'Opéra, qui font sa notoriété nationale et internationale, qu'il s'agisse des 200 artistes qui se produisent sur scène entre le Ballet, l'Orchestre et le Chœur, mais également tous ceux qui permettent cette présentation, je pense aux ateliers et je pense également au personnel administratif. Ils méritent d'être salués et félicités pour la part importante qu'ils prennent dans le cadre du renouvellement de cette convention d'Opéra National que tous les cosignataires ont souhaité.

Ce rapport de fin de convention souligne la très belle réussite de démocratisation culturelle et la progression de la programmation de l'Opéra ainsi que sa capacité à renforcer les partenariats avec les acteurs de la diffusion, des enseignements artistiques et de la formation.

S'agissant de l'importance de la démocratisation culturelle, Monsieur le Maire faisait état il y a quelques instants de ce qu'on a vécu hier, indéniablement de très grande qualité, qui était la fin d'un travail conduit à l'année tous les mercredis avec les maisons de quartiers et un certain nombre d'artistes issus de l'Opéra et du Conservatoire. Assurément c'était un grand moment en présence de leur famille, qui représente pour eux une certaine fierté et un désir de revenir dans cette belle maison.

Cette synthèse présentée dans le rapport de fin de convention signale que, je cite :

« L'Opéra National de Bordeaux peut se flatter d'avoir su mettre à profit son nouveau statut pour conforter sa gestion administrative et sa situation financière tout en développant une action territoriale artistique et culturelle. »

Cette situation financière permet aujourd'hui grâce à la programmation ambitieuse et innovante de l'Auditorium de contribuer à son rayonnement national et international. Je n'en veux pour preuve que la tenue du 20<sup>ème</sup> anniversaire des Victoires de la Musique en février, les deux jours de décrochage de Radio Classique qui ont eu lieu à l'Auditorium la semaine dernière, et d'autres retransmissions au niveau de France Musique.

Cette situation financière qui relève d'une saine gestion permet en moyenne de dégager annuellement un excédent de 360.000 euros, soit 1,2% du budget. Mais cela est fragile, nous le savons dans le spectacle vivant qui est soumis à des risques nombreux et divers.

Ainsi par exemple l'Etat a mentionné à tous les porteurs d'associations dans le domaine du spectacle vivant qu'il y avait une réserve de précaution, ce qui pour l'Opéra représente 280.380 euros, et je parlais d'excédent annuel de 360.000 euros. Donc vous voyez les risques que cela peut encourir. Je crois qu'il est difficile de parler d'excédent, mais de marge qui puisse permettre d'aller de l'avant.

Ainsi, constatant :

- le bilan et les résultats de la convention précédente de 2008 à 2012,
- les rapports d'inspection et l'évaluation du Ministère de la Culture,
- l'évolution qualitative et quantitative des activités de l'Opéra au cours des 5 dernières années ce qui représente les considérants de la convention qui est soumise au vote aujourd'hui,

l'ensemble des acteurs et des tutelles, qu'il s'agisse, à côté de l'Etat, de la Ville de Bordeaux et du Conseil Régional, ont souhaité poursuivre le soutien apporté à la politique de recherche d'excellence artistique de l'Opéra National de Bordeaux.

#### **M. LE MAIRE.** -

Merci Monsieur l'Adjoint. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai eu l'occasion de dire publiquement vendredi lors du lancement de la nouvelle campagne de l'Opéra National de Bordeaux. Je voudrais simplement citer deux paragraphes de la conclusion de ce fameux rapport d'inspection qui a prêté à tellement de commentaires alors que c'est du réchauffé puisqu'il a été déposé il y a un an maintenant.

Premier paragraphe :

« Arrivé quasiment au terme d'un premier exercice de convention sous le régime de régie personnalisée, l'Opéra National de Bordeaux peut se flatter d'avoir su mettre à profit son nouveau statut pour conforter sa gestion administrative et sa situation financière tout en développant une action territoriale artistique et culturelle qui correspond davantage aujourd'hui à son image d'institution principale dans le paysage aquitain de la culture. »

Pour ma part je lis cela comme une appréciation élogieuse.

Deuxième paragraphe que je voudrais citer sur cette page de conclusion pour bien équilibrer les choses :

« Cette excellence – il s'agit de l'excellence de l'Opéra National – ne pouvant cependant s'établir sur la seule très bonne réalisation des répertoires patrimoniaux auxquels l'ONB se doit de manière exemplaire, cependant il importe donc dans chaque domaine artistique de mieux explorer et mettre en jeu les démarches d'innovations, voire de rénover la forme même de certaines normes de diffusion. »

Le rapport trace des perspectives d'amélioration comme c'est bien normal

Donc je résume. Ce rapport est parfaitement élogieux. Il ouvre des perspectives d'amélioration dont l'Opéra tiendra compte.

Deuxième remarque. Si l'Opéra n'avait pas rempli sa mission comme on a pu le croire à la lecture de tel ou tel papier, je ne vois pas pourquoi l'Etat aurait décidé de signer à nouveau un contrat pour une nouvelle période quinquennale. C'est l'objet même de la délibération qui nous est soumise aujourd'hui.

Troisième remarque. Les bras m'en tombent quand j'entends souligner comme une sorte de défaillance de l'Opéra le fait qu'il ait un excédent budgétaire chaque année. Je passe mon temps à recevoir des institutions culturelles qui sont en déficit, pour une fois qu'il y en a une qui n'est pas en déficit on devrait applaudir des quatre mains.

Il faut bien voir que l'excédent d'exploitation de l'Opéra c'est 1% de son budget annuel parce qu'il est bien géré.

Quatrième remarque. Je n'oublie naturellement pas le scandale du détournement qui s'est produit dans la régie de l'Opéra qui est parfaitement inacceptable, dont la Ville est victime, pour laquelle elle s'est constituée partie civile en espérant que l'instruction judiciaire en cours permettra de faire toute la lumière sur cette affaire.

Voilà ce que je voulais recadrer sur notre Opéra National de Bordeaux qui là encore doit être un élément de fierté, pas simplement pour la Ville mais aussi pour l'ensemble de notre région.

Mme VICTOR-RETALI

**MME VICTOR-RETALI.** -

Changement de chef, nouvelle programmation, mise en place du PREAC, ouverture de l'Auditorium, l'ONB semble effectivement faire peau neuve.

On peut cependant noter quelques bémols, au-delà même des conseils des inspecteurs du Ministère de la Culture de prendre davantage de risques avec lesquels nous ne pouvons qu'être en accord.

En effet, il suffit de relire nos précédentes interventions pour remarquer que nous avons toujours déploré une certaine frilosité de la programmation : peu de musiques et de danses contemporaines, trop peu de créations émergentes, malgré une grande capacité de l'orchestre, relevée d'ailleurs par le futur chef d'orchestre Paul Daniel, à s'adapter aux différents styles de musique.

On regrettera par ailleurs que la compagnie Pina Bausch ne soit invitée à Bordeaux qu'après le décès de cette grande dame de la danse, mais aussi de l'éducation populaire. Il n'y qu'à voir le film « Rêves dansants (?) » sur son expérience (?) (mots inaudibles), tout en se réjouissant de pouvoir enfin voir son « Sacre du Printemps » sur la scène bordelaise, bien sûr.

Quant à la « casse-noisettisation » systématique des fêtes de fin d'année citée par le ministère, il est vrai que Bordeaux n'en peut plus de voir et revoir toujours la même version de ce ballet, alors que de grands et grandes chorégraphes contemporains et contemporaines ont revisité la plupart des œuvres du répertoire classique de manière fort intéressante dans les 30 dernières années. Il serait temps que cela arrive aussi à Bordeaux.

Le matelas de sécurité relevé par le ministère devrait tout simplement servir à faire travailler davantage de compagnies émergentes en partenariat avec la grande maison que reste évidemment l'Opéra de Bordeaux.

Le défaut de transparence également épinglé, ainsi que les problèmes de division, de succession, sont des classiques des services liés à la Ville de Bordeaux. Il semble donc que ce soit les problèmes les plus compliqués à résoudre.

Quant au nouveau lieu qui pourrait permettre à l'orchestre de se poser et de travailler son répertoire en profondeur et dans la sérénité, il semble, hélas, que les conditions d'accueil à l'Auditorium des musiciens laisse pour l'instant énormément à désirer selon la tradition bordelaise de lisser les façades bien avant de terminer l'arrière-salle. Pas encore de loges dignes de ce nom et des conditions d'accueil des artistes déplorables sont le lot quotidien actuel – je précise bien « actuel », j'espère que ça va s'arranger – des musiciens bordelais comme des artistes invités.

D'autre part il est à noter que le nombre de musiciens annoncés, 105, n'est pas encore tout à fait exact puisqu'il manque les recrutements d'un flûtiste, de deux violoncellistes, d'un cor, d'un basson, d'un violoniste, et de trois altos pour que l'orchestre soit au complet. Je crois qu'on attend l'arrivée du nouveau chef pour ça.

Il sera de toute façon difficile d'assurer les 260 levées de rideau prévues avec ce seul effectif. Les appels à l'intermittence devront donc se multiplier. Espérons que cela se fera dans les meilleures conditions.

Il manque aussi du personnel, un personnel plus important pour accueillir à la fois le public et les artistes à l'Auditorium.

Quant au nouveau chef Paul Daniel, nous lui laisserons le mot de la fin, je cite : « Je tenais à un poste fixe car rentrer dans une grande maison c'est le meilleur moyen de développer des idées. »

Bienvenue donc au nouveau chef et merci de ne pas être un « jet-chef » afin de pouvoir assurer un service public de qualité à l'Opéra de Bordeaux.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Bordeaux n'en peut plus de Casse-noisette et du Lac des Cygnes, sauf que c'est plein à chaque fois.

Evidemment, moi je veux bien prendre des risques, c'est-à-dire faire des programmations avec des salles vides. On va essayer pendant une saison. On verra ce que vous direz.

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme de tous les rapports il y a vraisemblablement plusieurs lectures de ces rapports. On peut faire une lecture élogieuse comme celle que vous avez faite en ne lisant que la fin où il y a effectivement des phrases plutôt optimistes sur la gestion de l'Opéra...

**M. LE MAIRE.** -

Je répondais, M. HURMIC à ceux qui n'avaient retenu que les phrases négatives.

**M. HURMIC.** -

Oui, oui...

**M. LE MAIRE.** -

Ce que vous allez vraisemblablement faire d'ailleurs.

**M. HURMIC.** -

Du tout. Ne me faites pas de procès d'intention, Monsieur le Maire, vous serez aimable.

Je dis qu'il y a plusieurs lectures. Il y a une lecture très optimiste comme celle à laquelle vous venez de vous livrer, et j'avais l'intention moi aussi de démarrer mon intervention en disant effectivement que ce rapport est peut-être plus équilibré qu'on ne pourrait le penser à première vue.

J'ajouterai même à ce que vous avez dit que le rapport que j'ai sous les yeux note très clairement une amélioration très nette des outils de gestion. Donc effectivement c'est favorable à la gestion actuelle de l'Opéra. Ça veut dire aussi que vraisemblablement on revient de loin, mais je veux bien retenir le fait que ça c'est une lecture plutôt bienveillante de la gestion actuelle de notre Opéra.

Je note également, vous avez eu la délicatesse de le rappeler, que 2,5 millions d'euros se sont évaporés entre les mains d'une régisseuse vraisemblablement peu scrupuleuse. Indépendamment de l'affaire pénale en cours et que naturellement nous n'avons pas à commenter ici, cela traduit une gestion qui n'est pas quand même d'une totale transparence, car je crois sinon que les organes de gestion, conseil d'administration et autres auraient pu vraisemblablement être alertés.

Vous me direz peut-être que même la Cour des Comptes n'avait pas remarqué cette évaporation de 2,5 millions. C'était peut-être bien fait, mais en tout cas je note que cela a pu échapper totalement à ceux qui sont censés gérer l'établissement Opéra de Bordeaux.

Monsieur le Maire, je n'ai pas été convaincu par votre explication sur ce que les rapporteurs appellent l'excédent de 1,8 million d'euros, qui selon les agents de l'Etat constitue un matelas de sécurité - ils le disent avec une certaine ironie - et ils ajoutent : très rare aujourd'hui dans les structures du spectacle vivant.

Eux, considèrent, et vous avez l'air là aussi de le tourner en dérision, que ce matelas de sécurité aurait pu permettre à l'Opéra de tenter quelques prises de risques avec quelques spectacles peut-être un peu plus risqués que Casse-noisette. Vous essayez de caricaturer ça en disant : il n'est pas question de faire des spectacles sans public. Mais je pense quand même qu'on peut de temps en temps prendre des risques et faire le choix d'une politique résolument contemporaine.

Vous aviez également indiqué, Monsieur le Maire, que ce matelas de sécurité de la gestion vous sécurisait car cela selon vous tendait à dire : finalement on ne va pas se plaindre, ça veut dire que l'Opéra et bien géré puisqu'ils sont capables de dégager une cagnotte de recettes.

Je partagerais totalement votre point de vue, Monsieur le Maire, si les faits ne contredisaient pas un peu cette lecture à mon sens par trop optimiste que vous faites de cette cagnotte. Je m'appuierai essentiellement sur les termes du rapport que j'ai sous les yeux à la page 15 où l'évolution des principales ressources de l'Opéra sont sérieusement épluchées et étudiées par les rapporteurs.

On se rend compte que si l'Opéra a pu dégager cette cagnotte au fil des ans ce n'est certainement pas en fonction d'une gestion avisée de ressources propres et de recettes propres liées à la fréquentation et à la billetterie, c'est tout simplement parce que les subventions publiques durant la période qui a été étudiée, c'est-à-dire entre 2006 et 2010, ont été très sérieusement augmentées. Tous les subventionneurs de l'Opéra ont augmenté leur contribution.

Je note que l'Etat, c'est important de le dire, entre 2007 et 2013 a augmenté sa subvention de 27%. Pendant ce temps je lis également que les ressources de la billetterie n'ont augmenté que d'un peu plus de 7%. Donc si une cagnotte a été dégagée c'est bien grâce à l'augmentation des subventions, notamment de l'Etat.

Nous sommes les uns et les autres, Monsieur le Maire, je vous renvoie le compliment, assez prompts ici à critiquer le désengagement de l'Etat. Je note que là il n'y a pas eu de désengagement de l'Etat. Au contraire, l'Etat a largement abondé dans le financement de notre Opéra.

Je note également que dans les années qui viennent nous n'avons aucune inquiétude à avoir parce que si ça baisse un peu en 2013, dès 2014 j'ai vu que ça reprend à des sommes à hauteur de 4,7 millions d'euros, c'est-à-dire en augmentation par rapport à ce qui a été versé précédemment. Donc aucun désengagement de l'Etat mais une cagnotte de la part de l'établissement.

Je voudrais également noter, Monsieur le Maire, une divergence profonde, sans doute vous a-t-elle échappé, avec le directeur de votre Opéra. Vous l'avez répété à la presse, vous considérez que ce rapport est élogieux. Lorsque M. Thierry Fouquet, Directeur de l'Opéra, s'exprime dans le journal Sud-Ouest le 25 mai 2013, ce n'est pas ce qu'il dit. Il dit :

« Je préfère plus d'abonnés à un rapport élogieux. »

Je ne vais pas faire l'exégèse des propos de M. Fouquet, mais ça veut dire sous-entendu qu'il y a plus d'abonnés, mais que manifestement le rapport n'est pas pour lui élogieux.

Il n'est pas élogieux d'autant plus que M. Fouquet assez honnêtement revient sur les critiques à mon sens légitimes et très vives qui sont faites par les rapporteurs en ce qui concerne la programmation de l'ONBA. La programmation de l'ONBA, on lui reproche, ce que j'indiquais tout à l'heure, de ne pas prendre de risques et de ne pas faire suffisamment de contemporain. Mais M. Fouquet ne dit pas l'inverse. M. Fouquet dit exactement, j'ai sous les yeux ses propos en ce qui concerne le commentaire qu'il a fait.

On lui dit : l'orchestre est jugé sévèrement. Il répond :

« C'est une des grandes déceptions que j'ai eue avec Kwamé Ryan, le chef d'orchestre. Je lui ai laissé la liberté de la programmation. On a été déçus par le manque de vision sur la musique contemporaine. »

Donc très honnêtement M. Fouquet reconnaît lui-même qu'effectivement en ce qui concerne les performances artistiques de l'ONBA il y a beaucoup de choses à redire. Il fait un peu porter le chapeau à M. Kwamé Ryan, mais en tout cas il reconnaît honnêtement un certain nombre de défaillances à ce niveau-là. Il reconnaît que le rapport n'est pas aussi élogieux que ce que vous voulez bien dire, Monsieur le Maire.

Egalement un point qui m'a intéressé parce qu'il concerne plus l'avenir que le passé. Voyez, je ne vais pas faire l'exégèse de tous les mauvais points soulevés par les rapporteurs dans le rapport ; je vais surtout m'intéresser à l'avenir puisque aujourd'hui il s'agit de la nouvelle convention. Il est proposé par les rapporteurs d'adopter la comptabilité analytique pour la gestion de l'Opéra.

On sait que l'avantage de la comptabilité analytique, même si c'est plus contraignant pour l'opérateur, c'est plus de transparence et cela permet en plus des comparaisons notamment avec les autres opéras.

M. Fouquet a l'air de dire que c'est difficile à mettre en place. J'ai fait des recherches et j'ai vu que d'autres opéras nationaux se sont largement ouverts à la comptabilité analytique, l'Opéra de Paris depuis 2004, l'Opéra de Nancy. Je pense qu'il y en a d'autres que je n'ai pas recherchés. Donc cela me paraît tout à fait possible avec la gestion d'un Opéra.

Je voudrais pratiquement terminer sur un point qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur, c'est l'outil de gestion de l'Opéra.

Ça fait plusieurs années que j'insiste ici en disant qu'il faudrait moderniser la structure de gestion de l'Opéra : passer à une gestion d'abord plus analytique, mais également qui corresponde davantage à ce que doit être le retentissement de notre Opéra, c'est-à-dire sortir de la régie personnalisée et adopter le statut d'un établissement public de coopération culturelle, c'est-à-dire un EPCC.

A chaque fois vous m'avez répondu que c'était difficile, etc. J'ai regardé si d'autres Opéras avaient adopté ce statut. Oui, et pas des moindres : Lille est un EPCC, Rouen Haute-Normandie est un EPCC, Toulon Provence est un EPCC. Donc même si on trouve encore des régies municipales et des régies personnalisées il y a déjà des EPCC qui se font jour.

J'ajoute que l'avantage de l'EPCC c'est d'élargir, au niveau de l'agglomération en ce qui nous concerne, le périmètre contributif, ce qui ne pourrait qu'alléger le poids du budget de la Ville de Bordeaux.

Et je ne vous surprendrai pas en vous disant ici une nouvelle fois que pour l'Opéra comme pour d'autres dépenses culturelles de centralité il est à mon avis temps que la Communauté Urbaine, avec ou sans votre impulsion, Monsieur le Maire, adopte une compétence culturelle qui permettrait d'alléger le fardeau pesant sur la seule Ville de Bordeaux dans le cadre de la régie personnalisée qui est actuellement l'outil de gestion de cet Opéra.

Je vais terminer sur une note optimiste. Je pense qu'il y a des données nouvelles sur lesquelles vous avez dit quelques mots concernant l'avenir. La première c'est effectivement le changement de chef d'orchestre avec Paul Daniel. J'ai lu les déclarations qu'il a faites dans la presse, notamment ce week-end. Je pense qu'il y a lieu d'être optimiste s'il tient ses engagements : ouverture à de nouveaux publics, vers les jeunes. Cela me paraît très intéressant.

Il y a enfin un nouvel outil, l'Auditorium, qui a commencé à fonctionner, qui donne entière satisfaction à notre orchestre et aux Bordelais mélomanes. Je note que le Palais des Sports est jugé par les rapporteurs comme un lieu indigne d'une formation nationale et de son public. Je pense que l'Auditorium est loin d'être indigne. Je pense que nous avons un très bel outil et que notre orchestre national aura la possibilité avec ce nouveau chef d'orchestre, M. Paul Daniel, de séduire un nouveau public pour l'Opéra de Bordeaux.

Voilà les quelques observations que je voulais faire pour cette convention.

Nous faisons confiance naturellement à cette nouvelle convention. Nous espérons qu'elle sera mieux respectée que la précédente et que dans 5 ans nous n'aurons pas un rapport ministériel aussi critique que celui dont nous avons pu récemment prendre connaissance. Mais comme nous sommes de nature optimiste nous supposons que toutes les déclarations d'intention vont être respectées, donc nous encourageons l'Opéra et l'Etat à signer cette nouvelle convention.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, c'est vrai que l'Opéra National de Bordeaux revient de loin. Déjà en 2005 malgré le changement de statut qui avait eu lieu en 2001 où on était devenu Opéra National, on avait parlé de problèmes de gestion financière et de problèmes de contrôle des élus sur cette gestion. Le rapport au vitriol que nous avons examiné en janvier 2006, en même temps que nous avions connaissance d'un audit financier effectué par le cabinet Hans & Young, vous vous en souvenez certainement, mettaient l'accent sur un certain nombre de problèmes structurels de l'Opéra de Bordeaux.

La convention Opéra National de Bordeaux 2008 / 2012 avait pour ambition de remettre notre Opéra National sur les rails. Les collectivités Région, Ville de Bordeaux et l'Etat garantissaient pour 5 ans un certain nombre d'engagements financiers en fonction d'un cahier des charges.

On connaît la suite. Le rapport du Ministère de la Culture a certes noté beaucoup de progrès que vous avez cités, Monsieur le Maire, mais aussi un grand nombre d'insuffisances dans la gestion et dans la programmation artistique. Je cite :

« Manque de transparence dans la comptabilité, incapacité à épouser le contemporain, incapacité à prendre des risques alors que le matelas financier le permet, la situation du ballet et de son directeur, un certain échec musical de l'orchestre alors que c'est le plus grand de France, etc. »

Bref, ce n'est pas une condamnation, mais c'est quand même un certain nombre d'interrogations à un moment où les fonds publics se font rares et où la mise de fonds sur l'Opéra de Bordeaux conduit à limiter fortement et même à réduire éventuellement les fonds destinés à d'autres structures culturelles à Bordeaux, en Aquitaine et ailleurs.

C'est dans ce contexte que se situe la nouvelle convention qui nous est proposée pour la période 2013 / 2017.

D'abord je crois qu'une convention, je tiens à le dire, c'est une bonne initiative. On peut remercier l'Etat de fixer à la fois des objectifs et des moyens pour 5 ans, ce qui permet à la structure Opéra de pouvoir affirmer une politique, même si les financements seront, eux, confirmés annuellement.

Pour les 5 ans à venir donc des soutiens publics confirmés à un niveau tolérable, autour de 21,5 millions, ce qui est sensiblement équivalent à ce qui s'est passé déjà cette année.

Mais dans cette convention ce qui est nouveau c'est que l'Etat et la Région ont des exigences nouvelles, des exigences qui répondent bien à notre souci souvent évoqué ici de faire de l'Opéra de Bordeaux à la fois un pôle d'excellence, mais aussi un pôle ouvert aux esthétiques diverses et aux répertoires contemporains, un pôle de partenariat et de compagnonnage avec des équipes artistiques nouvelles invitées, un pôle attentif aux publics dans toutes leurs diversités et aux territoires du local et à l'international.

Je me permets d'insister également sur les deux priorités de la Région Aquitaine parce qu'elles me semblent très intéressantes : la médiation et l'éducation artistique des jeunes, particulièrement des lycéens, apprentis, étudiants, et la sensibilisation des publics prioritaires fragilisés économiquement, socialement ou empêchés.

C'est-à-dire que c'est une nouvelle politique qu'il faut impulser et que doit impulser l'Opéra. Il en a les moyens, il en a la capacité.

Mais je suis étonné de la maigreur, de l'insignifiance des exigences qui sont souhaitées et soutenues par la Ville de Bordeaux. C'est l'article 1-2 de la convention. Pour la Ville, l'Opéra, ce qui est souhaité c'est uniquement le prestige, c'est le rayonnement national et international. Rien d'autre.

Rien sur la dimension géographique et l'action éventuellement vis-à-vis des quartiers.

Rien sur son rôle moteur en matière d'éducation et de formation musicales en lien avec les conservatoires de quartiers et le Conservatoire de Région.

Rien sur la formation des professionnels.

Rien sur le soutien à d'autres structures culturelles sur la recherche de nouveaux publics.

C'est-à-dire que notre ambition affichée est nulle. – M. JUPPE, ne dites pas non ; lisez l'article 1-2 et vous le verrez.

Alors que nous avons la chance d'avoir sur place une structure Opéra qui peut être un élément fort d'éducation, d'espoir, d'enchantement pour toute une population, on se limite à n'en voir qu'un outil de rayonnement.

Je vous invite, chers collègues, pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, à comparer le 1-1, les exigences de l'Etat, le 1-3, les exigences de la Région, et le 1-2, les exigences de la Ville de Bordeaux, car c'est à travers ces trois paragraphes qu'on s'aperçoit de l'absence de politique culturelle de la Ville de Bordeaux.

Tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous avez fait toute une énumération. Vous avez présenté l'offre culturelle. Mais l'offre culturelle c'est-à-dire tout ce qu'il y a à un moment donné, ce n'est pas une politique culturelle. Une politique culturelle, certes elle a des outils, mais également elle connecte les outils entre eux, elle les connecte avec des territoires et elle les connecte avec des structures. C'est cela qu'il n'y a pas dans cet article 1-2.

Heureusement, M. DUCASSOU, c'est une convention qui est signée par 4 partenaires et la Ville de Bordeaux n'en est qu'un, ce qui nous conduit à une convention très intéressante, sur certains points remarquable que ce soit pour le répertoire lyrique, le répertoire chorégraphique ou l'activité de concerts.

Il est en outre bien spécifié de nouvelles propositions d'activités éducatives, un nouveau rendez-vous avec les publics ainsi que l'accueil d'artistes des musiques de jazz ou du monde qui permettront d'accueillir de nouveaux spectateurs dans une politique tarifaire mesurée.

Je citerai sans les détailler pour ne pas être trop long d'autres points que l'Opéra s'engage à réaliser ou à faire progresser dans les 5 ans à venir.

L'accueil et l'invitation d'artistes et le développement du compagnonnage d'artistes.

Le développement d'une politique audiovisuelle, essentiel pour aller vers de nouveaux publics.

L'animation du réseau de pôles partenaires créés dans la région. C'est une initiative de la Région qui me paraît très intéressante.

La mission d'éducation artistique qui sera enrichie par la mise en place du premier PREAC qui existe en France, c'est-à-dire un pôle de ressources en éducation artistique et culturelle. Premier PREAC dédié à l'art lyrique afin d'engager une politique plus large d'éducation artistique et culturelle sur le territoire local et national.

Le développement des actions jeune public sur tous les champs artistiques de l'Opéra ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

La politique d'accueil des spectateurs...

**M. LE MAIRE.** -

Monsieur RESPAUD, vous n'allez pas nous lire toute la convention. On l'a déjà lue.

**M. RESPAUD.** -

Non. Je dis les points que nous avons déjà souhaités pour le futur.

**M. LE MAIRE.** -

J'ai bien compris.

**M. RESPAUD.** -

Et enfin le projet de Paul Daniel pour élargir le public allant jusqu'à proposer des concerts « Tapas ».

Bref, en toile de fond de cette convention un dépoussiérage de cette institution pour en faire un Opéra du 21<sup>ème</sup> Siècle dans son fonctionnement et dans ses œuvres.

Dans une bonne convention il faut également des moyens de contrôle. Nous sommes...

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD, vous avez largement passé vos 5 minutes. Je vous en prie, respectez un peu vos collègues si vous voulez bien.

**M. RESPAUD.** -

Je vous demande 2 minutes pour conclure.

Nous avons une bonne convention avec des moyens de contrôle. C'est une question importante vue la difficulté que nous avons à suivre la gestion et la programmation de l'Opéra. Nous l'avons souvent dit. La création d'un comité d'orientation à l'Opéra qui étudiera le rapport annuel du directeur général sur la mise en œuvre de ses orientations doit y contribuer.

Ce que je proposerais c'est que ce rapport du directeur général soit débattu avant la réunion officielle par la commission culture que nous avons ici à la mairie, et que le rapport soit diffusé chaque année à chaque Conseil Municipal pour information de façon à ce que la Ville de Bordeaux qui n'a pas pu proposer elle-même un certain nombre d'orientations puisse au moins vérifier que les avancées sur les principaux objectifs fixés par les 4 partenaires soient réels.

On a tous à y gagner. Surtout l'Opéra. Moi je fais confiance au directeur général, à son équipe et au nouveau chef d'orchestre, je le répète, pour y parvenir.

Je crois qu'il faudra aussi être vigilants. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Nous avons assisté à un exercice extraordinaire de dénigrement. Cette convention est excellente, sauf la partie Ville de Bordeaux. Il faut quand même le faire.

(Rires)

**M. LE MAIRE.** -

Je rappelle que la convention est le résultat de négociations et d'un travail en commun qui a été fait par tous les partenaires, mais la partie Ville de Bordeaux est nulle et toutes les autres sont excellentes.

C'est amusant.

Allez, M. DUCASSOU

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, il vaut mieux en rire qu'en pleurer.

M. RESPAUD je suis extrêmement surpris que vous découvriez aujourd'hui l'Opéra. Je vous rappelle que nous en sommes à la troisième convention. Cela veut dire qu'il y en a déjà eu deux et que ce qui n'est pas cité aujourd'hui c'est parce que c'est déjà en place et que l'excellence est quasiment atteinte.

D'ailleurs c'est dit : tout ce qui a trait au public, y compris les publics empêchés soit pour des raisons de mal-voyance, soit pour des raisons économiques, soit pour des raisons de maladie... Tout ce travail qui a été réalisé, vous le savez parfaitement. « Ma Voix et Toi » dont on a parlé qui a fait l'objet d'un enthousiasme extraordinaire hier... Mais tout ça vous le savez.

N'allez pas faire croire à ceux qui vous écoutent aujourd'hui que vous êtes le bébé qui vient de découvrir qu'à l'Opéra il y a un ballet, il y a un orchestre et il y a des fois du lyrique.

Franchement, s'agissant du public, tous publics confondus, j'ai le document du ministère sous les yeux :

Classement des Opéras au niveau national : l'Opéra de Bordeaux est juste après celui de Lyon.

Fréquentation : Opéra de Lyon 158.382, Bordeaux immédiatement après 147.264.

**M. LE MAIRE.** -

A Lyon il y a plus d'un million d'habitants.

**M. DUCASSOU.** -

Exactement. C'est ce que je voulais faire ressortir. Donc Au moins le public sait ce qui se passe dans cette maison et très largement.

Quant à l'éducation artistique, j'ai sous les yeux un document qui a été demandé par la Ministre de la Culture parce que nous sommes hyper-labelisés dans l'éducation artistique. C'est pour ça que le PREAC a été obtenu, non pas à la demande de tel ou tel, voire du Conseil Régional, mais à la demande du ministère en synergie avec la Ville de Bordeaux.

Alors tout ça, ça me fait rigoler. Vos propos me surprennent terriblement.

**M. LE MAIRE.** -

Vous êtes surpris et on va voter maintenant dans l'enthousiasme cette nouvelle convention qui est excellente.

Oppositions ?

Abstentions ?

Merci.

---

# Convention Opéra National de Bordeaux

---

**2013 - 2017**

---

## SOMMAIRE

**PREAMBULE** p.3

**CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES ET MISSIONS PERMANENTES** p.5

I – Orientations générales fixées par les partenaires financiers

II – La politique artistique – Missions permanentes

III – Territoires et publics : pour un rayonnement régional, national et international

IV – Dispositions relatives à la formation, à l'emploi et au savoir-faire artistique et technique

V – Dispositions administratives et financières

VI – Comité d'orientation et évaluation des missions

VII – Durée et conditions de résiliation et de renouvellement

**CHAPITRE II – PROJET D'ORIENTATION STRATEGIQUE ET ARTISTIQUE 2013-2017** p.17

Direction générale : Thierry Fouquet

I – Orientations stratégiques

II – Axes artistiques

**CHAPITRE III – ECHEANCIER FINANCIER ET ORGANIGRAMME** p.34

Echéancier prévisionnel des engagements financiers 2013-2017  
(Etat - Région Aquitaine - Ville de Bordeaux)

Organigramme de l'équipe de direction de l'Opéra National de Bordeaux

**CHAPITRE IV – ANNEXES** p.37

Annexe 1 : Mission audiovisuelle

Annexe 2 : Convention de mise à disposition de l'Auditorium de Bordeaux à la régie personnalisée de l'Opéra

Annexe 3 : Projet de Paul Daniel pour l'ONBA « un nouveau chapitre »

Annexe 4 : PREAC (Pôle de Ressources en Education Artistique et Culturelle)

Annexe 5 : Projet de Charte de qualité pour l'accueil des spectateurs de l'Opéra National de Bordeaux

Annexe 6 : Glossaire des vocables utilisés dans la convention

Entre

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), représenté par le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, en vertu de la délibération municipale du **xx mai 2013**

La Région Aquitaine, représentée par son Président, en vertu de la délibération n°..... de l'Assemblée Plénière du ...**xx juin 2013**

Et

La Régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux, représentée par son Président, en vertu de la délibération du 4 juin 2013,

Vu l'article L 4221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2000-1215 de la Séance Plénière du 19 juin 2000 relative au Règlement d'intervention en faveur de la Culture ;

Vu la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant élaborée par le Ministère de la culture et de la communication en 1998 ;

Vu la note d'orientation de la direction de la musique, de la danse et des spectacles du Ministère de la Culture et de la Communication du 2 janvier 2004, relative à l'attribution du label « Opéra national en région » ;

Vu la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication du 31 août 2010 établissant le cahier des missions et des charges pour le réseau national des Opéras en région ;

Considérant :

- le bilan et les résultats de la convention précédente 2008 - 2012 au titre du label d'Opéra National,
- le rapport d'inspection et d'évaluation de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du Ministère de la Culture et de la Communication en 2012,
- l'évolution qualitative et quantitative des activités de l'Opéra au cours des cinq dernières années,
- et la volonté des tutelles pour poursuivre le soutien apporté à la politique de recherche d'excellence artistique de l'Opéra national de Bordeaux ;

Il est convenu ce qui suit :

## **PRÉAMBULE**

Inscrit dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra National de Bordeaux constitue un pôle d'excellence, de production et d'insertion dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le premier janvier 2001 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans la continuité du précédent contrat (2008 - 2012), les parties signataires expriment leur volonté de poursuivre leur soutien aux activités de l'Opéra National de Bordeaux afin d'assurer les conditions d'un partenariat pérenne. Le projet artistique, dans toutes ses composantes, se développera autour de 3 axes :

--> L'excellence artistique pour l'ensemble de sa programmation ;

--> L'ouverture aux esthétiques diverses et aux répertoires contemporains avec ses propres forces artistiques et avec ses artistes invités ;

--> le compagnonnage avec des équipes artistiques renouvelées.

Parallèlement à ces enjeux artistiques, le projet culturel, plus largement, s'attachera à poursuivre son attention aux publics (dans toute leur diversité) et aux territoires, du local à l'international.

Le positionnement de ce projet artistique et culturel de l'Opéra National de Bordeaux contribuera ainsi à valoriser, au cours des cinq prochaines années :

- une mission de production, de création et d'accueil d'artistes invités ;
- une mission d'expérimentation avec ses propres forces artistiques comme avec de nouveaux partenaires ;
- une mission d'aménagement culturel du territoire ;
- une mission de dialogue et d'attention renouvelée avec tous les publics, notamment dans le domaine de l'éducation artistique.

Enfin, un nouveau comité d'orientation (à la place du comité de suivi actuel) conçu et positionné comme un lieu d'échange, de dialogue et de confrontation d'idées contribuera, avec les tutelles, à accompagner, au fil des saisons, les orientations stratégiques et la mise en œuvre du projet de la structure.

La présente convention a pour objet de décrire avec précision ce cahier des charges artistiques, culturelles et financières de l'Opéra National de Bordeaux et le fonctionnement de celui-ci sous l'autorité de ses tutelles. Leur engagement vise à encadrer et garantir les conditions d'un budget stabilisé.

---

# Convention Opéra National de Bordeaux

---

**2013 – 2017  
CHAPITRE I – DISPOSITIONS  
GENERALES ET MISSIONS  
PERMANENTES**

---

## **TITRE I – ORIENTATIONS GENERALES FIXEES PAR LES PARTENAIRES FINANCIERS**

Dans le plein respect de la cohérence du projet artistique global auquel souscrit l'ensemble des collectivités publiques signataires de la présente convention, celles-ci considèrent que l'activité de l'Opéra National de Bordeaux s'inscrit dans leur politique culturelle et de soutien à la création et à la diffusion.

**Article 1 – 1 – Pour l'Etat**, conformément aux dispositions de la charte des missions de service public du spectacle vivant, l'Opéra National de Bordeaux constitue un pôle de création, de formation et de production de spectacles lyriques, symphoniques et chorégraphiques à vocation nationale et internationale. Son projet artistique, dans toutes ses composantes, doit se développer autour de 3 axes : l'excellence, l'ouverture aux esthétiques diverses et aux répertoires contemporains et enfin, le partenariat /compagnonnage avec des équipes artistiques invitées. Parallèlement à ces enjeux artistiques, le projet culturel, plus largement, s'attachera à poursuivre son attention aux publics (dans toute leur diversité) et aux territoires, du local à l'international.

**Article 1 – 2 – Pour la Ville de Bordeaux**, l'Opéra National de Bordeaux est le pôle de production lyrique, symphonique et chorégraphique de la ville. Sa programmation est organisée en coordination avec celle des autres institutions culturelles de la Ville de Bordeaux.

Élément essentiel de la vie culturelle de la ville et de son agglomération, dont il nourrit par son rayonnement l'identité, l'Opéra National de Bordeaux s'appuie sur des composantes artistiques dont l'engagement et la qualité les positionnent à l'échelle nationale et internationale. Ouverte largement sur les publics bordelais, girondins et aquitains, son action vise à leur élargissement, en s'attachant à la fois à la pérennité du patrimoine artistique et à la création contemporaine. L'ouverture de l'Auditorium de Bordeaux en janvier 2013 contribue à cette ambition et ce positionnement pour l'Opéra et la Ville de Bordeaux. Par ailleurs, cette ouverture doit être aussi l'occasion d'asseoir plus encore le rayonnement national et international.

**Article 1 – 3 – Pour la Région Aquitaine**, l'Opéra National de Bordeaux s'inscrit dans sa politique de soutien à la création, à la diffusion, à l'éducation et à la sensibilisation des publics (jeunes ou prioritaires). Référent d'excellence artistique, de niveau régional, national et international, il participe ainsi à l'attractivité et au rayonnement de l'Aquitaine.

Conformément au Règlement d'Intervention de la Région en faveur de la Culture, le projet artistique et culturel de l'Opéra National de Bordeaux répond aux objectifs de la Région Aquitaine dans le cadre de ses compétences à savoir :

- l'aménagement culturel durable du territoire,
- le soutien à la création dans sa diversité et notamment aux équipes artistiques régionales,
- l'aide à la diffusion professionnelle sur l'ensemble du territoire aquitain et prioritairement sur les territoires ruraux ou relevant de la politique de la ville,
- la médiation et l'éducation artistique des jeunes et particulièrement des lycéens, des apprentis et des étudiants,
- la sensibilisation des publics prioritaires (fragilisés économiquement, socialement ou empêchés),
- la formation des professionnels engagés dans le spectacle vivant.

Afin de favoriser l'accès des jeunes de toute la région aux spectacles lyriques, chorégraphiques et symphoniques, l'Opéra National de Bordeaux met en œuvre les actions définies en partenariat avec la Région Aquitaine et le Ministère de l'Education nationale dans une convention quinquennale particulière.

## **TITRE II - LA POLITIQUE ARTISTIQUE – MISSIONS PERMANENTES**

### **Article 2 – 1 - Direction artistique**

La responsabilité générale, dont la direction artistique de l'Opéra National de Bordeaux, est assurée pleinement par le directeur général. Outre les missions permanentes mentionnées par la convention, le projet artistique porté par le directeur général en exercice est annexé à la présente sous la forme d'un document d'orientations stratégiques (cf. chapitre II – p.17).

En cas de changement au poste de directeur général de l'Opéra National de Bordeaux, le projet artistique correspondant fait l'objet d'un avenant à la convention.

Le directeur général est assisté dans ses responsabilités artistiques par un directeur de la danse, un directeur musical, et une directrice artistique adjointe qui font partie de l'équipe de direction artistique

et les consulte avant d'arrêter la programmation de la saison.

Un organigramme des différents postes au sein de l'équipe de direction de l'Opéra National de Bordeaux est présenté au chapitre III – p. 34.

### **Article 2 – 2 - Forces artistiques permanentes et emploi artistique**

L'Opéra National de Bordeaux développe son activité à partir de ses structures artistiques permanentes dont les effectifs-cibles sont ainsi définis ainsi sur la durée de la présente convention :

- **l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine**, dont l'effectif se situe autour de 105 instrumentistes, placés sous la responsabilité d'un directeur musical.
- **le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux**, formé de 38 chanteurs et deux pianistes-accompagnateurs, placés sous la responsabilité d'un chef de chœur.
- **le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux**, composé de 39 danseurs, un maître de ballet, un pianiste répétiteur et un pianiste de cours, placés sous la responsabilité du directeur de la danse.

Le recours à des emplois artistiques non permanents, fonctionnellement et artistiquement justifiés, s'inscrit dans le respect rigoureux de la législation du travail et des contrôles qui peuvent s'exercer dans ce cadre.

### **Article 2 – 3 - Mission de production, de création et d'accueil d'artistes en résidence**

Le projet de l'Opéra National de Bordeaux se déploie en s'inscrivant :

- dans une vocation de valorisation d'un héritage et d'un patrimoine,
- dans une exigence artistique et culturelle pour l'ensemble de ses activités, de répertoire ou de création, avec ses propres forces artistiques comme avec ses artistes invités,
- dans une expérimentation et un partage d'expérience qui le place au cœur de partenariats artistiques et de démarches créatives (spectacles, répertoires lyriques, symphoniques, du ballet et du chœur).

Cette triple mission donne ainsi à l'Opéra National de Bordeaux une responsabilité dans le soutien à la création et aux équipes artistiques, ainsi qu'une responsabilité d'excellence dans ses choix de programmation.

#### **► concernant le répertoire lyrique**

Dans le cadre d'une politique de coproduction nationale et internationale, l'Opéra National de Bordeaux programmera :

- une production baroque, en moyenne chaque saison\*,
- une production moderne ou contemporaine, en moyenne chaque saison\*,
- quatre nouvelles productions, y compris les coproductions, chaque saison\*,

#### **► concernant le répertoire chorégraphique**

- quatre à cinq programmes en moyenne chaque saison\*,
- une création en moyenne chaque saison\*,
- une création pour le jeune public tous les deux ans\*,
- deux entrées au répertoire de la compagnie, en moyenne chaque saison\*

La programmation chorégraphique s'appuie sur une collaboration régulière avec l'orchestre. Elle veille à inviter régulièrement des chorégraphes extérieurs pour élargir le répertoire du ballet. Pour le répertoire lyrique et chorégraphique, l'Opéra National de Bordeaux présentera des reprises

des productions les plus originales et les plus abouties. La programmation lyrique et chorégraphique, sous toutes ses formes, est également orientée vers le jeune public (scolaires, collégiens, lycéens, étudiants).

► **Concernant l'activité de concerts**, l'ouverture de l'Auditorium permet un programme d'activités symphoniques (15 programmes symphoniques au moins par saison) faisant la place au grand répertoire et à la musique contemporaine (au moins 5 œuvres consistantes seront présentées par saison) qu'elle rendra accessible au plus grand nombre.

L'Auditorium permet aussi de développer une programmation autour de propositions artistiques des musiciens de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, notamment pour une saison de musique de chambre.

Enfin, les nouvelles propositions d'activités éducatives, les nouveaux rendez-vous avec les publics ainsi que l'accueil d'artistes des musiques jazz et du monde permettront d'accueillir de nouveaux spectateurs dans une politique tarifaire mesurée.

#### ► **Commandes**

L'Opéra National de Bordeaux conduit aussi une politique de commande d'œuvres lyriques, chorégraphiques et musicales. Sur la durée de la présente convention, il commandera à des compositeurs d'envergure internationale au moins deux œuvres lyriques ainsi que cinq œuvres symphoniques ou musiques de ballet.

#### ► **Accueil et invitation d'artistes**

L'Opéra mène enfin une politique complémentaire d'accueil et d'invitation d'artistes dans les domaines musicaux. Une place particulière est réservée au répertoire baroque : une saison de concerts est organisée au Grand-Théâtre et dans les lieux de patrimoine adaptés à ce répertoire sur tout le territoire aquitain. Avec l'ouverture de l'Auditorium, une attention particulière est aussi portée aux programmations dites de musique du monde, de jazz ...

Concernant les musiciens invités par l'ONBA, celui-ci veillera à diversifier les instruments représentés.

Enfin, dans le cadre de ce programme d'activités, une ouverture est faite au travail des équipes artistiques professionnelles régionales, tant dans les domaines de la programmation que du soutien à la création et à la coproduction.

En outre, l'Opéra pourra développer des compagnonnages d'artistes (une à deux fois sur la durée de la convention) dont l'objet est la réalisation d'un spectacle ou d'une action artistique significative dans son ampleur et dans ses effets.

Ces résidences concerneront en partenariat avec les collectivités locales :

- des équipes individuelles : metteurs en scène / chefs d'orchestre, compositeurs, chorégraphes ;
- des formations ou compagnies constituées comme l'ensemble Pygmalion, compagnies dramatiques et chorégraphiques, ensembles instrumentaux dans tous les domaines de la musique (baroque, classique, contemporain, jazz, musique traditionnelle, etc.).

#### ► **Politique audiovisuelle**

Enfin, au cœur de cette activité artistique et culturelle, et dans la continuité de la précédente convention (2008-2012), l'Opéra National de Bordeaux souhaite poursuivre sa politique audiovisuelle, source de rayonnement, de valorisation, de diversification de ses actions et d'élargissement de l'audience. Il aimerait s'attacher ainsi à favoriser la diffusion des spectacles lyriques, chorégraphiques et symphoniques, par le biais de supports adaptés et variés (captations, enregistrements de documentaires, retransmissions, numérisation des archives, diffusions de fichiers audio et vidéo sur les nouveaux supports web ...). Outil de mémoire vivante et documentaire, outil de pédagogie, de promotion et d'interactivité professionnelle et sociale, cette activité audiovisuelle doit fédérer tutelles et territoires autour d'un projet commun afin d'être pérenne dans son développement.

## **TITRE III – TERRITOIRES ET PUBLICS : POUR UN RAYONNEMENT REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL**

### **Article 3 - 1 - Mission de diffusion et implication territoriale**

L'Opéra National de Bordeaux, par son lieu d'implantation dans la capitale régionale, programme en priorité chaque saison à Bordeaux, la majorité de ses représentations lyriques, chorégraphiques et de concerts. L'Opéra National de Bordeaux conduit par ailleurs des actions dans le cadre d'une politique de développement local définie au niveau régional. Cette politique vise notamment à intensifier la relation au territoire aquitain en développant des actions de proximité.

Dans un souci permanent de politique de décentralisation et de démocratisation culturelle, la politique menée par l'Opéra, pour être au plus proche des publics aquitains, s'articule autour de quatre axes :

- la mobilité des 200 artistes de l'Opéra National de Bordeaux ;
- la mobilité des publics, avec l'accueil des spectateurs aquitains au Grand-Théâtre et à l'Auditorium ;
- l'animation du réseau des Pôles Partenaires avec notamment l'élaboration des projets de territoires et de programmes sur mesure ;
- la diffusion d'un savoir-faire technique unique autour des métiers de la scène.

Dans ce cadre, l'Opéra National de Bordeaux propose aux acteurs régionaux dans des formats diversifiés, et plusieurs saisons en amont :

- au moins deux productions lyriques sur la durée de la convention ;
- au moins une production chorégraphique par saison ;
- des concerts en grande formation, en formation Beethoven, en formation Mozart, en formations de chambre (15 par saison)...

#### **➤ Réseau Aquitain des Pôles Partenaires**

Sur la durée de la précédente convention (2008-2012), la mise en œuvre de la politique de décentralisation portée par l'Opéra National de Bordeaux s'est incarnée dans la création d'un réseau de Pôles Partenaires, constitué de sept structures culturelles conventionnées sur la région Aquitaine. En 2012, l'Opéra National de Bordeaux s'est aussi ouvert à d'autres modes de collaborations en accueillant au sein de son réseau un orchestre à vocation régionale : l'Orchestre de Pau Pays de Béarn.

Il s'agit désormais, sur les cinq années à venir, d'animer le réseau des pôles partenaires et de densifier les collaborations entre toutes les structures. L'Opéra National de Bordeaux a ainsi pour objectif de poursuivre la mise en place d'échanges privilégiés et collectifs au sein de ce réseau. Il doit également inciter à la construction de dynamiques communes entre les territoires, dont les autres opérateurs culturels et les pôles, et valoriser le sentiment d'appartenance à un réseau identifié. L'implication de la Région Aquitaine et des ressources artistiques existantes (festivals, associations d'amis...) doit permettre, à moyen terme, d'atteindre ce développement optimal.

Le comité d'orientation comme le comité technique de décentralisation seront amenés, chaque année, à en faire l'évaluation.

#### **➤ Réseau national et international**

L'Opéra National de Bordeaux recherche également des possibilités de diffusion nationale et internationale de ses productions lyriques, notamment par le développement d'une politique de coproduction et de tournée avec les autres maisons lyriques, notamment dans le cadre du réseau Opéra Europa dont il est membre. Cette politique de diffusion nationale et internationale constitue également une priorité pour le rayonnement du Ballet de l'Opéra National de Bordeaux et de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine. Une démarche construite et stratégique est à définir notamment en construisant des échanges entre théâtres et formations européens similaires, aidés également en cela par l'ouverture de l'Auditorium. Par ailleurs, cette activité peut donner lieu à des aides publiques spécifiques.

### **Article 3 – 2 - Responsabilité sociale et citoyenneté**

L'Opéra National de Bordeaux entend mener une politique de gestion solidaire et responsable, en conciliant efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Elle se déploie autour de trois secteurs : une mission d'action culturelle et de médiation, une mission d'accessibilité et une mission de développement durable.

#### **3 – 3 - 1 Mission d'éducation artistique et de médiation**

L'action culturelle est mise en œuvre par le biais de la convention signée entre le Rectorat de Bordeaux, la Région, la DRAC, la Ville de Bordeaux et l'Opéra National de Bordeaux. Elle est suivie par ces partenaires, réunis au sein d'un comité de pilotage de l'action culturelle et éducative prévu par cette convention. Cette convention sera renouvelée sur la même période que la Convention Opéra National (2013-2017).

Elle s'inscrit ainsi dans une logique de démocratisation, d'éducation artistique et d'ouverture du spectacle vivant pour favoriser la transmission et la venue des publics dans une démarche d'autonomie. Elle est enrichie par la mise en place du PREAC (cf. Chapitre IV – annexe 4).

##### **➤ Mission et objectifs**

Sur la durée de la présente convention, la mission d'action culturelle/médiation se donne plusieurs objectifs, dans la continuité de l'action développée depuis une dizaine d'années :

- Favoriser le dialogue entre les artistes et les publics en construisant des projets en corrélation avec l'identité artistique de l'Opéra National de Bordeaux ;
- Sensibiliser le plus grand nombre à la dimension patrimoniale de l'Opéra National de Bordeaux ;
- Renforcer le rayonnement de l'Opéra National de Bordeaux et de sa politique menée en matière d'action culturelle :
  - sur un plan national : en l'identifiant comme pôle de ressource pédagogique et de médiation culturelle auprès des partenaires locaux, régionaux et nationaux notamment avec la mise en place d'un PREAC (Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle) ;
  - sur un plan international : en s'appuyant sur le Réseau des opéras européens (RESEO) auquel il appartient.

##### **➤ Jeune Public**

L'action jeune public étend sa programmation sur les trois champs artistiques privilégiés de l'Opéra (lyrique, symphonique, chorégraphique) et s'attachera à maintenir une programmation de compagnies invitées complémentaire aux programmes du répertoire assurés par les artistes de l'Opéra National de Bordeaux. Elle se déploiera sur une vingtaine de spectacles différents et environ 70 représentations chaque saison.

Elle s'inscrit avec l'Auditorium, dans un renouvellement du secteur musical avec notamment comme projet :

- des concerts en famille le dimanche matin ;
- des parcours - ateliers en musique contemporaine ;
- l'implication de musiciens dans l'élaboration de programmes pédagogiques.

Sur la durée de la présente convention (2013-2017), l'Opéra s'engage à commander une ou deux œuvres à destination du jeune public.

La saison jeune public continuera par ailleurs les croisements avec d'autres lieux tels les Musées de la Ville de Bordeaux (Musée des Arts Décoratifs, Musée d'Aquitaine...), sources de valorisation des ressources culturelles de la Ville de Bordeaux. L'Opéra veillera également à participer à la dynamique globale de la Ville en matière du développement du Jeune public (projet social, carte culture...).

#### **3 – 3 - 2 Mission d'accessibilité**

L'Opéra National de Bordeaux s'engage dans une politique d'accessibilité renforcée autour de deux axes : la politique tarifaire, l'accueil et la visite des publics.

### ➤ **Politique tarifaire**

Cette mission se traduit par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée, notamment pour les enfants, les jeunes, les familles, les groupes et les publics dits empêchés.

Les tarifs seront définis et approuvés chaque saison par le conseil d'administration de la Régie.

L'Opéra National de Bordeaux met également en œuvre une action d'observation détaillée des données relatives aux publics, notamment par le suivi d'indicateurs de référence (fréquentation, abonnements, billetterie, origine des publics, ...) ou la réalisation d'enquêtes ciblées. Ces données constituent un élément d'analyse pour l'évaluation prévue à l'article 6 – 2.

### ➤ **Politique d'accueil des spectateurs**

Dans la convention précédente, l'Opéra National de Bordeaux s'est engagé à ouvrir les portes du Grand-Théâtre par l'organisation de visites individuelles et d'expositions estivales.

Cette politique d'accessibilité s'est aussi attachée aux personnes en situation de handicap (accessibilité des malvoyants...), dans leur venue comme spectateurs ou visiteurs. En 2013, l'ensemble du Grand-Théâtre sera accessible aux personnes à mobilité réduite avec l'installation d'un ascenseur desservant les cinq étages du bâtiment, offrant à tous la possibilité de découvrir l'architecture du lieu.

L'Auditorium de Bordeaux, en tant que nouvel équipement aux normes d'accessibilité, doit également permettre l'accès et l'accueil de tous les publics en situation de handicap avec plus d'autonomie et sans stigmatiser leur venue. L'Opéra National de Bordeaux s'inscrit ainsi dans la politique du Ministère de la Culture et de la Communication d'obligation d'accessibilité des équipements culturels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Commune à cette politique d'accueil de tous les publics, l'adoption par l'Opéra d'une charte de qualité pour l'accueil des spectateurs traduit cet engagement. Cette initiative, menée par la Direction de la Communication et du Développement, et déjà présentée aux acteurs ministériels et au réseau des autres maisons d'Opéra, décrit les engagements de l'ensemble des membres du personnel de l'Opéra envers leurs publics (cf. chapitre IV - annexe 5).

### **3 – 3 - 3 Mission de développement durable**

L'Opéra National de Bordeaux s'engage à poursuivre sa politique de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes de l'Opéra aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes.

Dans le respect de la stratégie ministérielle de développement durable, l'Opéra National de Bordeaux s'engage à remplir les critères tels qu'énoncés dans le plan d'action « Culture & Développement Durable 2010-2013):

- Mieux prendre en compte la santé au travail : politique de prévention des risques
- Réduire la consommation d'énergie et le bilan carbone ;
- Optimiser et rationaliser les achats courants et les solutions d'impression ;
- Agir sur les déplacements du public : en collaboration avec les communes de l'agglomération de Bordeaux, l'Opéra réfléchira à la mise en place d'un ticket de transport public, combinant une entrée à l'Opéra et un titre de transport pour inciter les spectateurs à utiliser les transports en commun.

## **TITRE IV – DISPOSITIONS RELATIVES À LA FORMATION, À L'EMPLOI ET AU SAVOIR-FAIRE ARTISTIQUE ET TECHNIQUE**

### **Article 4 - 1 Politique de formation, de reconversion et d'insertion professionnelle**

L'Opéra National de Bordeaux met en œuvre une série d'actions de formation et d'insertion professionnelle visant à favoriser l'entrée dans les métiers du théâtre lyrique et à mieux accompagner les différents parcours.

## ➤ **Insertion professionnelle**

Ces actions s'insèrent dans :

- les partenariats avec le pôle supérieur d'enseignement de la musique et les conservatoires de rayonnement départemental et régional en Aquitaine (musique, danse, théâtre) et plus particulièrement le Conservatoire Jacques Thibaud,
- les dispositifs de politique de formation professionnelle initiale (apprentis, jeunes de lycées professionnels...) et supérieure (Établissements d'enseignement supérieur) ainsi que les dispositifs de politique de formation professionnelle continue, en relation avec les organismes agréés :
  - en direction des artistes professionnels aquitain (stages, master-class) avec l'A.F.D.A.S., l'O.A.R.A. ...
  - en direction des techniciens de la région (ateliers décors et costumes, plateau...) avec l'A.F.D.A.S. ou autres.

Enfin, en lien avec des structures spécialisées (le C.N.I.P.A.L. de Marseille, l'Atelier Lyrique de l'Opéra de Paris, le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse Bordeaux Aquitaine), l'Opéra National de Bordeaux attache une attention particulière à l'insertion des jeunes chanteurs, musiciens et danseurs.

## ➤ **Formation**

L'Opéra National de Bordeaux dispense également en faveur de ses artistes permanents, les actions de formation nécessaires au maintien au plus haut niveau de leurs capacités techniques et artistiques. La mise en place d'une formation spécifique à certains métiers techniques, notamment ceux du décor et du costume, se fait en collaboration et en complémentarité des formations déjà existantes (établissements professionnels du second degré de la région et écoles supérieures de théâtre).

L'Opéra organise également des rencontres entre ses artistes permanents et les jeunes artistes. Ainsi l'ONBA souhaite établir un partenariat avant la fin de la convention avec les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse de Paris et de Lyon et autres établissements d'enseignement supérieur. Il pourra être proposé aux élèves des CNSMD, mais également aux élèves du nouveau Pôle d'Enseignement Supérieur de Bordeaux, des stages au sein des pupitres de l'Orchestre et éventuellement au sein du Ballet.

## ➤ **Reconversion**

L'Opéra National de Bordeaux poursuit à l'égard des danseurs, des musiciens, des choristes et des artistes de la scène (costumiers, accessoiristes...), une politique concertée de reconversion (sensibilisation, anticipation, assistance dans la mise au point d'un nouveau projet professionnel, formations diplômantes, formation professionnelle) destinée à leur ouvrir les perspectives d'une deuxième carrière et à mettre en œuvre sa réalisation.

Ce dispositif d'aide à la reconversion se traduit notamment par le maintien pendant une durée maximale d'un an du salaire de l'artiste pour lui permettre de mener à bien son projet de reconversion.

Des dispositions favorisant l'obtention du diplôme d'Etat de professeur de danse pour les artistes intéressés seront étudiées, en lien notamment avec le PESMD Bordeaux/Aquitaine.

## **Article 4 – 2 – Politique de prévention des risques et de la santé au travail**

Dans le cadre de la précédente convention (2008-2012), l'Opéra National de Bordeaux, au travers de la Direction des Ressources Humaines, a institué une politique de prévention des risques et de la santé au travail.

L'Opéra développe également son action en offrant à son personnel une formation au diplôme de secouriste afin de disposer d'une personne référent par service. Dans le cadre de cette politique, tous les risques présents sur le lieu de travail sont recensés sur un document obligatoire et unique pour toutes les structures et tous les employeurs, afin que chacun en soit informé ; ils sont supervisés par un ACMOS (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles de Sécurité).

### **Article 4 - 3 - Valorisation des métiers et savoir-faire artistique et technique**

Dans la mesure du possible, l'Opéra National de Bordeaux entend impliquer son personnel sur des actions « hors les murs » autrement que par le biais du spectacle.

Il souhaite ainsi renforcer son image « d'Etablissement Responsable » sur le territoire, et promouvoir la vision d'un Opéra performant et solidaire avec son époque. Cette volonté passe par la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines dans une logique de développement durable, à travers la valorisation des responsabilités individuelles, des métiers et de la solidarité collective.

Cette orientation vise à valoriser, notamment, le potentiel de connaissances et de savoir-faire liés aux métiers spécifiques ou rares de l'opéra, représentés à l'Opéra National de Bordeaux.

## **TITRE V – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

### **Article 5 – 1 Documents financiers**

**5 – 1 – 1** Le budget prévisionnel de l'Opéra National de Bordeaux est adressé aux partenaires financiers de la régie personnalisée selon un calendrier qui leur permet d'informer au plus tard trois mois avant le début de l'exercice budgétaire concerné, la direction de l'établissement du montant des subventions annuelles qu'ils prévoient d'attribuer.

**5 – 1 – 2** Le budget primitif est voté par le conseil d'administration de la régie personnalisée au plus tard trois mois après le début de l'exercice.

**5 – 1 – 3** Le compte rendu des activités et le compte administratif de l'année précédente sont votés par les membres du conseil d'administration de la régie personnalisée avant la fin du premier semestre de l'année en cours, accompagnés d'un compte de gestion détaillé par secteurs d'activités.

**5 – 1 – 4** Un budget actualisé à la fin du premier semestre est communiqué aux membres du conseil d'administration de la régie personnalisée avant le 30 septembre de l'année en cours.

**5 – 1 – 5** Une situation de l'activité audiovisuelle et des recettes de mécénat devra être présentée chaque année au Comité d'orientation.

**5 – 1 – 6** Présentation d'un budget global par partenaire financier, incluant les charges en nature (mise à disposition de locaux, subventions d'investissement...).

### **Article 5 – 2 - Engagements des partenaires financiers**

**5 – 2 – 1** Dans le cadre de la présente convention dont l'échéancier prévisionnel fait l'objet d'une annexe (cf. chapitre III), chacun des partenaires financiers confirme au Président de la régie personnalisée le montant prévisionnel de la subvention qu'il attribue à l'Opéra National de Bordeaux au début de l'exercice en référence.

**5 – 2 – 2** Les subventions annuelles de chacun des partenaires financiers seront créditées au compte auprès du Trésor de la régie personnalisée selon les procédures comptables en vigueur sur présentation d'un dossier de demande de subvention comportant l'ensemble des pièces réglementaires, notamment le programme artistique ainsi que le budget primitif de l'exercice en cours et le compte administratif approuvés de l'exercice précédent.

**5 – 2 – 3** La réalisation des objectifs définis aux titres I, II et III est liée au respect de l'échéancier financier ci-joint.

**5 – 2 – 4** Le versement de la subvention de la ville de Bordeaux sera effectué selon un échéancier mensuel.

**5 – 2 – 5** Le versement de la subvention de la Région Aquitaine sera effectué sous forme de deux ou trois versements par année civile. Le premier de ces versements pourra être effectué dès le début d'exercice, sur présentation d'un budget prévisionnel et d'un plan de trésorerie établis par l'Opéra National de Bordeaux, après adoption en Commission Permanente du projet artistique et culturel annuel de l'Opéra. Le financement de la Région Aquitaine sera consacré à la mise en œuvre du projet artistique et culturel et à la réalisation de missions confiées à l'Opéra par le biais d'une convention annuelle financière d'application. Il sera réparti comme suit :

- pour une part à la politique de décentralisation en région Aquitaine de l'Orchestre, du Ballet et du Chœur,
- pour une part au projet artistique et culturel,
- pour une part à l'action culturelle,
- pour une part à la politique audiovisuelle.

Cette répartition inclut une participation proportionnelle aux coûts fixes de fonctionnement de la régie personnalisée.

**5 – 2 – 6** Le premier versement de la subvention annuelle de l'Etat sera fait au début d'exercice budgétaire, sur la base d'un montant maximum de 50% de la subvention attribuée l'année précédente, et sur présentation du seul budget prévisionnel.

### **Article 5 – 3 - Recrutements**

La nomination du directeur général de l'Opéra National de Bordeaux par le conseil d'administration de la Régie Personnalisée, est réalisée dans le cadre d'une procédure de recrutement sur projet, après appel à candidatures international. Les nominations du directeur de la danse et du directeur musical artistique sont réalisées par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

Ces nominations sont soumises à l'agrément du Ministre de la Culture et de la Communication et du Maire de Bordeaux.

Si un changement de directeur général est envisagé au cours de la présente convention, il doit être annoncé aux partenaires publics de l'opéra au moins dix-huit mois avant le départ effectif du directeur général. Ce délai permettra de définir et d'organiser le cadre et les modalités du recrutement à opérer et de favoriser la continuité de l'activité de l'Opéra National de Bordeaux.

### **Article 5 – 4 - Communication**

L'Opéra National de Bordeaux s'engage à faire figurer le label « Opéra national » ainsi que le concours financier des signataires par tout moyen approprié sur l'ensemble de ses supports de communication.

## **TITRE VI –COMITE D'ORIENTATION ET ÉVALUATION DES MISSIONS**

### **Article 6 – 1 - Comité d'orientation**

Il est instauré une nouvelle forme de pilotage/gouvernance du projet artistique et culturel sous la forme d'un comité d'orientation qui réunit les tutelles et l'Opéra National de Bordeaux deux fois par an. Ce comité d'orientation est un lieu d'échanges thématiques, de dialogue et de prospective qui permet dans une forme restreinte – 2 représentants par tutelles - de co-construire chaque année les priorités de la convention quinquennale.

À la fin du premier semestre de la quatrième année, juin 2016, le comité d'orientation examinera le rapport d'évaluation relatif à l'application de la présente convention dans les différents aspects, notamment artistiques et financiers, préparés par l'Opéra National de Bordeaux.

Parallèlement à ce comité d'évaluation, des comités techniques thématiques peuvent se tenir une à deux fois par an, autour de sujets ayant trait à la présente convention.

Enfin, à ce comité d'orientation, s'ajoutent un comité de pilotage de l'action culturelle et un comité technique de décentralisation qui se réuniront bi-annuellement.

### **Articles 6 – 2 - Évaluation**

La réalisation des missions inscrites au titre de la présente convention fait l'objet d'un rapport annuel du directeur général de l'Opéra National de Bordeaux. Il est présenté au comité d'orientation tel que décrit à l'article 6 – 1.

La réalisation des objectifs de la présente convention fera l'objet simultanément d'une évaluation par le Ministère de la Culture et de la Communication, notamment en regard des orientations fixées à

l'article 1 – 1. L'évaluation s'attachera par ailleurs à apprécier le bon fonctionnement des différentes instances de concertation, de suivi et de contrôle financier prévues par la convention. Le rapport d'évaluation devra être rendu au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

En outre, dans le cadre de l'évaluation de ses politiques culturelles, la Région pourra effectuer, selon toute procédure qui lui conviendra, une évaluation de la conduite de ses propres politiques culturelles à travers l'action de l'Opéra. L'Opéra devra répondre pour cela à chaque demande d'information souhaitée par la Région Aquitaine ou son représentant.

### **Article 6 - 3 - Indicateurs et ratios**

Seront annuellement produits les éléments informatifs suivants :

- indicateurs détaillés sur le nombre de productions et de représentations,
- indicateurs sur les actions de diffusion régionale,
- recettes de billetterie / dépenses de production artistique,
- dépenses de production artistique / total des charges,
- recettes issues de coproductions et des tournées / recettes de billetterie totale,
- fréquentation : places disponibles / billets vendus / invités,
- charges de structure / budget général,
- masse salariale du personnel permanent / masse salariale totale,
- masse salariale du personnel temporaire / masse salariale totale,
- masse salariale des personnels artistique / technique / administratif // masse salariale totale,
- volumes horaires confiés à des intermittents ramenés à des équivalents temps plein annuel,
- nombre d'actions / nombre de personnes concernées.

Dans le cadre de la mise en place de la comptabilité analytique, de nouveaux indicateurs, sur proposition de l'Opéra et de ses partenaires, pourront être collectivement retenus courant 2013 pour les 5 prochaines années et servir de nouvelles références de travail, en complément de celles existantes (cf. ci-dessus).

## **TITRE VII - DURÉE ET CONDITIONS DE RÉSILIATION ET DE RENOUVELLEMENT**

### **Article 7 – 1 - Clause de résiliation**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

### **Article 7 – 2 - Durée et conditions de renouvellement**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra effet à la signature de l'ensemble des parties. Les conditions de son renouvellement feront l'objet d'une négociation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment dans le cadre des travaux du comité mentionnés à l'article 6 – 1, négociation qui devra être finalisée avant le 31 décembre 2016.

### **Article 7 – 3 - Règlement des litiges**

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de l'exécution de la présente convention sera déféré, par la partie la plus diligente, auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

**Article 7 – 4 - Annexes**

Les annexes ci-après font partie intégrante de la présente convention.

Fait à Bordeaux, en cinq exemplaires originaux, le

**Michel DELPUECH**

Le Préfet de la Région Aquitaine

**Aurélie FILIPPETTI**

La Ministre de la Culture  
et de la Communication

**Alain JUPPE**

Le Maire de la Ville de Bordeaux

**Alain ROUSSET**

Le Président de la Région  
Aquitaine

**Dominique DUCASSOU**

Président de la régie personnalisée

---

# Convention Opéra National de Bordeaux

---

2013 - 2017

---

Chapitre II : Projet d'orientations  
stratégiques et artistiques

## **I - Orientations stratégiques**

I – 1 Développer une inscription et une audience dans les réseaux nationaux et européens

I – 2 Renforcer la présence de l'Opéra National de Bordeaux sur son territoire et en direction de tous les publics

I – 3 Poursuivre l'identification de l'Opéra National de Bordeaux comme pôle de ressources au niveau national et régional

## **II – Axes artistiques**

II – 1 Le projet lyrique

II – 2 Le projet chorégraphique

II – 3 Le projet de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine (ONBA)

II – 4 Le projet du Chœur

**Inscrit dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra National de Bordeaux constitue un pôle d'excellence, de production et d'insertion dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical.**

Le projet artistique, dans toutes ses composantes, se développera autour de 3 axes :

- L'excellence artistique pour l'ensemble de sa programmation,
- L'ouverture aux esthétiques diverses et aux répertoires contemporains avec ses propres forces artistiques et avec ses artistes invités,
- Le compagnonnage avec des équipes artistiques renouvelées.

Parallèlement à ces enjeux artistiques, le projet culturel, plus largement, s'attachera à poursuivre son attention aux publics (dans toute leur diversité) et aux territoires, du local à l'international.

Par ailleurs, l'Opéra National de Bordeaux maintient une triple vocation artistique (lyrique, chorégraphique et musicale). Cette triple vocation, à partir des orientations stratégiques développées dans une première partie, prendra forme, dans un second temps, dans un développement détaillé des projets artistiques (seconde partie de ce projet artistique et culturel).

## **I - Orientations stratégiques :**

### **I – 1 Développer une inscription et une audience dans les réseaux nationaux et européens**

#### ***I – 1 – a / Une politique audiovisuelle ambitieuse***

À l'instar des plus grands Opéras internationaux, un des axes majeurs de développement de l'Opéra National de Bordeaux, sur les cinq années à venir, est l'expansion de sa mission audiovisuelle. L'objectif principal est de sensibiliser tous les publics à sa programmation artistique à travers la diffusion numérique de ses productions. Au-delà de cette mission d'accessibilité sont en jeu le rayonnement et le positionnement national et international de l'Opéra.

##### **➤ La captation comme outil d'accessibilité et de rayonnement**

L'Opéra National de Bordeaux entend développer une politique stratégique de captation annuelle permettant d'accroître la diffusion, la démocratisation et le renforcement du lien social sur le territoire régional et national. L'enjeu principal réside dans l'accessibilité des programmes de l'Opéra au plus grand nombre.

L'Opéra envisage de faire entre 1 à 2 captations annuelles qui donneront lieu à des diffusions numériques et à la production de CDs et DVDs. Un label d'enregistrement (*ONBA Live*) est également prévu dans le cadre de l'ouverture de l'Auditorium de Bordeaux en janvier 2013, nouvelle résidence de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine.

Afin de réaliser ces objectifs, l'Opéra National de Bordeaux devra mettre en place les équipements et les ressources nécessaires, à l'Auditorium comme au Grand-Théâtre et au studio de danse Franklin. Cette politique doit également permettre à l'Opéra National de Bordeaux de développer sa présence et sa réactivité dans les nouveaux médias et principalement sur Internet avec des formats courts. Cet enjeu constitue aujourd'hui une priorité.

Grâce à ces outils, l'Opéra entend diffuser les captations (en direct ou en différé) au niveau local (à Bordeaux, dans les communes et les cinémas de l'agglomération), et au niveau régional par la diffusion simultanée ou en différée dans plusieurs lieux d'Aquitaine. Il devra définir les territoires cibles ou privilégiés pour la diffusion en plein air notamment. En lien avec la ville et les communes de l'agglomération, il imaginera des diffusions dans des quartiers où la population est traditionnellement isolée face à la culture.

L'Opéra National de Bordeaux est porteur de cette politique audiovisuelle, à laquelle s'ajoute le rôle de soutien des partenaires (Région Aquitaine, Ville de Bordeaux...) dans la diffusion et la décentralisation des captations réalisées ainsi que dans la sensibilisation des publics.

#### ***I – 1 – b / Une politique de tournées croissante***

L'Opéra National de Bordeaux a pour mission de rechercher les moyens d'une diffusion nationale et internationale et de s'inscrire dans des réseaux professionnels nationaux, européens et extra-européens notamment par le biais d'échanges d'informations et de collaborations spécifiques.

##### **➤ Des forces artistiques ambassadrices de l'ONB en France et à l'étranger**

Les trois forces, lyrique, symphonique et chorégraphique, sont un élément important de rayonnement de l'Opéra National de Bordeaux au niveau local, national comme international.

L'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, de part son statut d'orchestre national, est pleinement reconnu comme un orchestre d'excellence, favorisé également par la notoriété de son directeur artistique. L'ouverture de l'Auditorium va renforcer sa visibilité et sa crédibilité et permettre de tourner et d'accueillir d'autres orchestres et ensembles dans le cadre d'échanges. De plus, le rayonnement de l'Orchestre passe, chaque année, par l'invitation aux Festivals d'été en France. Dans les prochaines années, de part sa nouvelle résidence et le changement de son directeur artistique en septembre 2013, l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine est amené à développer ses tournées et à s'imposer sur les scènes nationales et mondiales comme un orchestre de référence.

Depuis 5 ans, le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux, dirigé par Charles Jude, a vu le nombre de ses tournées se développer. Après s'être produit en Chine, en Espagne ou en Italie, les contacts à

l'international se multiplient. Aujourd'hui le Ballet est en lien avec Hongkong, le Maroc, le Japon, Israël et se réinsère peu à peu dans le réseau français d'ambassades et d'instituts culturels à travers le monde.

Enfin, les productions lyriques de l'Opéra, mobilisant l'Orchestre et le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux, sont amenées à être programmées en France et à l'étranger.

➤ **Une inscription dans les réseaux européens et internationaux**

L'inscription de l'Opéra National de Bordeaux au sein du réseau Opera Europa lui confère une envergure européenne supplémentaire auquel s'ajoute le rayonnement conféré par l'ouverture du nouvel Auditorium de Bordeaux en janvier 2013.

L'Auditorium va placer la Ville de Bordeaux au rang des villes françaises et européennes disposant d'un orchestre de renom et susceptible d'attirer des artistes internationalement reconnus. Il va également engendrer un rayonnement dans un espace musical européen atlantique en mutation et participer au développement du tourisme.

***I – 1 – c / Coproductions et artistes invités***

Une des obligations particulières des Opéras nationaux en région est de développer une politique systématique de coproduction à l'échelle nationale et internationale. L'Opéra National de Bordeaux veille à illustrer tant les œuvres du répertoire que la création contemporaine, notamment par des commandes à des compositeurs et à des chorégraphes, et à s'inscrire dans les réseaux de coproduction.

L'Opéra National de Bordeaux conduit une politique d'artistes invités (chanteurs, chefs d'orchestre, chorégraphes, metteurs en scène) contribuant à son projet artistique ainsi qu'une politique d'artistes associés (compositeurs, chefs, compagnies lyriques, compagnies chorégraphiques, ensembles musicaux spécialisés...).

Sur la durée de la présente convention (2013-2017), l'Opéra souhaite accueillir des compositeurs ou ensembles en résidence une à deux fois au minimum. Le compositeur Guillaume Connesson sera présent de septembre 2014 à décembre 2015 pour la création d'un ballet, puis sur la saison 2016-2017 pour la création d'un opéra. Le directeur général de l'Opéra de Bordeaux a également la volonté d'accueillir trois artistes associés sur les cinq prochaines années, telle Mireille Delunsch en 2013, Bertrand Chamayou, Anne Gastinel...

## **I – 2 Renforcer la présence de l’Opéra National de Bordeaux sur son territoire et en direction de tous les publics**

Le rayonnement de l’Opéra National de Bordeaux participe également à celui de la Ville de Bordeaux (en transversalité avec les services, dispositifs et événements culturels bordelais) et de la Région. Une attention particulière sera portée à cet enjeu durant les cinq prochaines années à travers la poursuite des actions en Région et l’accueil et la diversification des publics de l’Opéra.

### ***I – 2 – a / Poursuite du volet régional : l’Opéra acteur de son territoire***

La politique de décentralisation s’oriente vers de nouvelles évolutions dont une stabilisation du nombre de productions décentralisées et une valorisation des actions pédagogiques et de sensibilisation. L’ouverture de l’Auditorium de Bordeaux en janvier 2013 va impliquer une nouvelle géographie des offres de concerts de l’Orchestre National Bordeaux Aquitaine, et, d’une manière générale, mobiliser davantage les artistes sur cet équipement.

Suite à ces évolutions, l’Opéra National de Bordeaux s’engage aujourd’hui dans une logique de densification des relations sur le réseau de Pôles Partenaires en Aquitaine.

#### **➤ Mise en œuvre**

Pour mener à bien les objectifs de décentralisation, l’Opéra propose plusieurs solutions opérationnelles :

- la mise en place d’une grille tarifaire spécifique et adaptée (financièrement attractive) ;
- la création d’un noyau d’artistes ressources volontaires pour chaque force artistique ;
- l’élaboration de projets d’action culturelle sur mesure ;
- l’utilisation d’outils de communication (brochures, flyers, invitations…) valorisant les actions de décentralisation et de maillage du territoire.

L’Opéra National de Bordeaux entend poursuivre l’exploration du reste du territoire aquitain en s’appuyant sur les ressources artistiques et pédagogiques existantes (festivals, associations, conseillers pédagogiques) et en collaborant de manière plus étroite avec la Région Aquitaine.

#### **➤ Un développement raisonné**

Le réseau actuel des pôles partenaires de l’Opéra National de Bordeaux s’inscrit au sein des cinq départements du territoire aquitain. Lors de comités techniques de décentralisation, les pôles partenaires ont noté l’importance d’un développement raisonné du réseau et d’une limitation du nombre d’acteurs culturels relais impliqués sur le territoire. Ceci permettra une densification des projets sur chacun de ces territoires : sur les différents domaines artistiques et en lien avec les divers acteurs présents autour du pôle partenaire.

À leur instar, l’Opéra National de Bordeaux souhaite un développement contrôlé mais intensifié du réseau. Ainsi un conventionnement à terme de deux pôles partenaires par département paraît satisfaisant, hors département de la Gironde au sein duquel l’Opéra National de Bordeaux est implanté.

À court terme, le Pôle du Marsan peut ainsi prétendre à devenir le huitième pôle partenaire et le deuxième dans le département des Landes. L’idéal sera ensuite, à moyen terme, de conventionner une structure culturelle dans les Pyrénées Atlantiques afin de parfaire le réseau. Un rapprochement est en cours avec le festival Musiques en côte Basque.

Enfin, l’Opéra National de Bordeaux s’inscrit dans la dynamique de son territoire, à travers la participation régulière, entre autre, de l’Orchestre National Bordeaux Aquitaine et du Chœur, à des événements locaux dans la Ville de Bordeaux et sa Communauté Urbaine (Fête de la musique, Fête du fleuve...).

### ***I – 2 – b / Accueil, fidélisation et diversification des publics***

L’Opéra National de Bordeaux est doté d’une politique dynamique des publics. 6 000 abonnés sur la saison 2011-2012 et des taux de remplissage proches de 90% permettent ainsi de mesurer la reconnaissance des publics. Un des axes de l’Opéra sur les cinq prochaines années sera de poursuivre cette politique, en favorisant l’accueil et la fidélisation de nouveaux publics, notamment autour de la programmation de l’Auditorium.

### ➤ **Charte de qualité pour l'accueil des spectateurs**

Dans une logique d'accueil de tous les publics, l'Opéra se dote d'une Charte de qualité pour l'accueil des spectateurs. Elle répond à la mise en place de la charte Marianne dans tous les services publics et correspond à une volonté du Ministère de la Culture, de l'appliquer aux structures culturelles, tels le Musée du Quai Branly et le Centre Georges Pompidou.

Elle a pour objectifs :

- de cibler des engagements clairs et réalisables ;
- de faciliter la relation entre les publics et le service d'accueil par la définition d'un langage commun, l'amélioration des prestations et des performances en matière de qualité d'accueil, la satisfaction et la fidélisation du spectateur ;
- de rationaliser les moyens pour un fonctionnement de service plus efficace.

La charte qualité regroupe les engagements de l'Opéra National de Bordeaux envers ses publics et se positionne comme principal outil de promotion de la culture de l'accueil et de la qualité de service. Elle vise ainsi à garantir l'accueil sous toutes ses formes et promeut des valeurs telles que la courtoisie, l'accessibilité, la clarté des réponses mais aussi un esprit d'écoute et de transparence. Elle a pour objectif de faire de la qualité d'accueil un enjeu partagé par tous les services et de développer une démarche d'amélioration continue. Elle constitue ainsi un instrument de reconnaissance de la compétence et du professionnalisme des acteurs de l'Opéra National de Bordeaux.

### ➤ **Fidéliser les publics**

La fidélisation des publics passe par de multiples outils dont une politique d'abonnements, de tarifs privilégiés et adaptés, d'accueil personnalisé, de développement des actions éducatives et culturelles, et des pratiques amateurs (sensibilisation et approfondissement).

Pour fidéliser un public jeune et plus volatile, l'Opéra a développé la vente de billets dématérialisés sur son site, une application Opéra de Bordeaux sur iPhone, les billets cadeau et une grille tarifaire incitative à destination des jeunes de moins de 26 ans (étudiants, jeune public, scolaires).

### ➤ **Une politique active de diversification des publics**

Afin de favoriser la venue de nouveaux publics, l'Opéra National de Bordeaux propose de petites formes, hors les murs, pour tous les publics, tels des impromptus menés par le Chœur.

Les journées portes ouvertes, les journées du patrimoine, les expositions estivales et les visites du théâtre, mises en place en 2009, renforcent cette politique d'ouverture de l'Opéra. Ces actions permettent chaque année de tisser des liens plus étroits entre l'Opéra National de Bordeaux, les publics et les artistes.

### ➤ **Une politique de communication au service du rayonnement de l'Opéra**

Pour atteindre ces objectifs, la politique de communication de l'Opéra National de Bordeaux constitue un outil qu'il convient de développer, notamment à travers :

- l'utilisation des nouvelles technologies et des supports numériques, tel le développement du site internet de l'Opéra, des réseaux sociaux, de la publicité en ligne... ;
- la présence renforcée de l'Opéra dans les réseaux nationaux et internationaux ;
- l'édition de documents thématiques valorisant les actions de l'Opéra National de Bordeaux ;
- la mise à disposition gratuite d'archives numérisées sur le site internet de la Réunion des Opéras de France.

## **I – 3 Poursuivre l'identification de l'Opéra National de Bordeaux comme pôle de ressources au niveau national et régional**

### ***I – 3 – a / Le projet PREAC, Pôle de ressources en éducation artistique et culturelle***

#### **➤ La création d'un pôle lyrique, première en France**

En collaboration avec le Centre National de Documentation Pédagogique, la Drac Aquitaine, la Région Aquitaine et la Réunion des Opéras de France, l'Opéra National de Bordeaux est engagé dans la création d'un PREAC Art lyrique depuis l'automne 2012. Le pôle régional, à dimension nationale, aura pour vocation de fournir des ressources et des outils pour le développement de l'éducation artistique et culturelle, dans le domaine de l'art lyrique. L'action première du PREAC Art lyrique est de proposer des actions de formation, desquelles découle l'édition de ressources pédagogiques.

Le PREAC Art lyrique va s'organiser avec plusieurs partenaires autour de la formation et de l'édition en arts et culture, notamment avec le Conservatoire Jacques Thibaud. À travers sa création, il s'agira donc d'engager une politique plus large d'éducation artistique et culturelle sur le territoire local et national.

Aucune action nationale d'envergure n'a préalablement concerné la création d'un PREAC autour de l'opéra. Le PREAC de l'Opéra National de Bordeaux sera ainsi le premier dédié à l'art lyrique en France.

#### **➤ Des ressources au service des professionnels de l'opéra et de l'éducation**

Le PREAC Art lyrique aura pour vocation de fournir des ressources et des outils pour le développement de l'éducation artistique et culturelle, dans toutes ses dimensions, sur le domaine de l'art lyrique.

Il se développe autour de deux axes principaux :

- l'organisation d'actions de formation selon les besoins exprimés par les différents partenaires. Ces actions de formation concernent aussi bien les agents de l'éducation nationale que les professionnels de la culture. Les prises en charges de la formation dépendent du statut des stagiaires (fonctionnaire ou non) et des possibilités de son employeur (Etat, collectivité, association...).

- l'édition et la diffusion de ressources pédagogiques, documentaires ou didactiques à destination des professionnels, autour de l'Opéra. La publication de ces ressources peut se faire en lien avec le CNDP, le CRDP ou d'autres éditeurs, et la diffusion par l'ouverture d'une plateforme internet de mise à disposition numérique de ces ressources.

Coordonnée par l'Opéra National de Bordeaux, la création de ce PREAC d'art lyrique doit avoir lieu en collaboration avec le CNDP et la Réunion des Opéras de France, avec pour partenaires le Rectorat de Bordeaux, le Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Bordeaux, l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III, la DRAC Aquitaine, la Région Aquitaine, le Pôle d'enseignement supérieur de la musique et la danse Aquitaine, le Ministère de la Culture et la Ville de Bordeaux. Ces différents partenaires seront rassemblés dans un comité de pilotage au niveau local et national.

### ***I – 3 – b / Activités culturelles : ateliers, conférences et visites***

À travers ces différentes activités, l'Opéra National de Bordeaux se positionne comme un pôle de ressources et de compétences pour le public local et régional, en proposant des ateliers, conférences et visites.

L'Opéra a mis en place des ateliers de pratique qui offrent un temps consacré à la découverte de la danse et du chant, animés par une des forces artistiques ou un artiste invité programmé dans la saison.

De plus, un cycle de conférence est organisé par les amis de l'Opéra National de Bordeaux autour des spectacles programmés à l'Opéra. Ponctuellement, des conférences sont aussi organisées à

destination du public scolaire et des personnes déficientes visuelles (possibilité de manipuler des accessoires utilisés dans le spectacle...). Le projet *L'Envers du décor* est également une rencontre, animée cette fois par le directeur technique de l'Opéra National de Bordeaux, complétée par la projection d'un film et de commentaires sur la fabrication de décors, suivis d'une visite des ateliers de l'Opéra.

Les visites du Grand-Théâtre sont prioritairement réservées aux classes inscrites dans les parcours de l'Opéra National de Bordeaux. Elles permettent une découverte architecturale du lieu par des guides passionnés ; des visites sont également organisées les mercredis et les samedis pour les individuels. De plus, l'Office du tourisme de Bordeaux organise des visites du Grand-Théâtre pour les touristes et les curieux souhaitant découvrir le bâtiment.

Enfin, un programme régulier d'expositions hors les murs sur Bordeaux ou en Aquitaine sera poursuivi sur la durée de la présente convention afin de partager le savoir-faire des ateliers de l'Opéra National de Bordeaux et de faire connaître aux publics ses artistes permanents.

## **II - 1 - Le projet lyrique**

La construction d'une saison lyrique est soumise d'une part à des contraintes de calendrier de programmation et d'autre part aux délais d'engagement des équipes artistiques.

La saison 2012-2013 est en cours et les prévisions qui suivent pour 2013-2014 et 2014-2015 sont déjà en grande partie réalisées.

Compte tenu des contraintes techniques, il n'est pas possible aujourd'hui de présenter plus de 7 ou 8 productions lyriques par an, le planning devant également tenir compte de la programmation chorégraphique. En effet, l'Opéra se doit aussi de présenter quatre à cinq productions chorégraphiques chaque saison.

Cependant, l'exploitation de l'Auditorium de Bordeaux permettra de donner une production lyrique supplémentaire, réservée à des ouvrages avec une orchestration importante, impossibles à donner dans la fosse du Grand-Théâtre.

Ainsi le répertoire d'une saison comprendra quatre ou cinq opéras dont un du XXème ou XXIème siècle, une opérette ou une comédie musicale, un ouvrage baroque et un grand ouvrage lyrique donné en concert.

Les productions d'Opéra s'appuient sur le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux composé de 38 choristes dont le travail régulier a permis d'améliorer sa qualité au fil des saisons, sous la direction d'Alexander Martin.

Par ailleurs, en fonction des calendriers de programmation, le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux pourra renouveler ses participations à des productions lyriques extérieures (Chorégies d'Orange...) et développera l'offre de ses propres concerts sur le territoire aquitain comme à l'extérieur de la région (cf. II – 4 – Projet du Chœur).

### **II – 1– a / Le grand répertoire**

Chaque saison sera structurée autour de quatre ou cinq piliers de ce répertoire (liste indicative) :

- l'opéra français : Massenet, Poulenc, Debussy, Bizet...
- l'opéra classique : Mozart, Gluck...
- l'opéra italien : Puccini, Verdi...
- l'opéra allemand : Wagner...
- l'opéra anglais : Britten...
- l'opéra russe ou d'Europe Centrale : Janáček, Moussorgski...

2012 - 2013    *Le Barbier de Séville*  
*Dialogues des Carmélites*  
*Salomé*  
*La Flûte enchantée*

2013 – 2014    *Lucio Silla*  
*Otello*  
*Le Château de Barbe bleue*  
*Anna Bolena*

2014 – 2015    *La Bohème*  
*La Damnation de Faust*  
*Tristan und Isolde*  
*Norma*

### **II – 1– b / L'opéra du XXème ou XXIème siècle**

Sur la durée de la présente convention (2013-2017), il est souhaitable de faire deux commandes sur une période de cinq années, et de reprendre des opéras modernes ou contemporains déjà créés.

Les prochaines créations sont :

2012 – 2013    *Slutchaï* d'Oscar Strasnoy (avec la compagnie Le Grain) - Commande de l'Opéra  
2013 – 2014    *La lettre des Sables* de Christian Lauba - Commande de l'Opéra  
2014 – 2015    Création en France du *Journal de Nijinski* de Detlev Glanert  
2016 – 2017    Création de l'opéra de Guillaume Connesson

## **II – 1– c / L'opéra baroque**

Sur les 5 ans à venir, un opéra baroque sera donné par saison :

- avec l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine ;
- avec des formations invitées : Raphaël Pichon et Pygmalion,  
Nathalie Stutzmann et Orfeo 55,  
Christophe Rousset et Les Talens Lyriques,

Les prochains ouvrages proposés sont :

- 2012 – 2013 *Didon et Enée* avec l'Ensemble Instrumental Les Nouveaux Caractères
- 2013 – 2014 *Les Indes Galantes* de Rameau avec Christophe Rousset et Les Talens Lyriques
- 2013 – 2014 *Duello Amoroso* avec Nathalie Stutzmann et Orfeo 55
- 2014 – 2015 *Dardanus* de Rameau avec l'ensemble Pygmalion

## **II – 1– d / L'opérette ou comédie musicale**

L'Opéra National de Bordeaux va programmer en alternance des opérettes classiques (*Orphée aux Enfers* en 2012 – 2013) et des comédies musicales (*Porgy and Bess*, de Gershwin en 2013-2014, *Candide* de Bernstein en 2014-2015...).

## **II – 1– e / Distributions et mises en scène**

Les nouvelles associations, avec l'Opéra, d'artistes bien connus, et venant d'autres champs artistiques, devraient être très attractives pour les amateurs de formes d'arts autres que l'opéra. Ces passerelles devraient permettre par leurs qualités artistiques innovantes, de séduire de nouveaux publics. Des collaborations actives avec d'autres organismes culturels de la Ville, de la Région ou de pays étrangers devraient également apporter un plus pour tous les publics.

Pour les metteurs en scène, l'Opéra fera principalement appel à des metteurs en scène de théâtre attirés par l'opéra : Joan Fonts, Laurent Laffargue, Frédéric Levy, Frédéric Maragnani, Dominique Pitoiset... ainsi qu'à des metteurs en scène d'opéra d'esthétiques plus résolument contemporaines : Christopher Alden, David Alden, Christine Dormoy, Giuseppe Frigeni, Laura Scozzi...

Pour la création de nouveaux projets, l'Opéra fera appel à Emmanuelle Bastets, Marie Louise Bishopberger, Mireille Delunsch (*Dialogues des Carmélites*), Daniel Mesguich, Giuseppe Frigeni, Juliette Deschamps, Catherine Marnas...

L'Opéra National de Bordeaux continuera aussi à prendre des paris sur de jeunes chanteurs, futures stars : Guillaume Andrieu, Géraldine Chauvet, Leah Crocetto, Sabine Devieille, Paul Gay, Elza van den Heever, Isabel Leonard, Heidi Melton, Stéphanie d'Oustrac, Brenda Rae, Florian Sempey...

## **II – 1– f / Récitals de chant**

L'Opéra National de Bordeaux tient également à maintenir la tradition du récital de mélodies et de lieder en faisant appel à des artistes comme Mireille Delunsch, Karine Deshayes, Jonas Kaufmann, Christopher Maltman, Karita Mattila, Anne Sofie von Otter...

## **II – 2 - Le projet chorégraphique**

### **II – 2 – a / Présentation du Ballet**

Nommé à la direction du Ballet en 1996, et à la tête d'une troupe de 40 danseurs environ, Charles Jude privilégie la constitution d'un répertoire en réalisant lui-même l'adaptation chorégraphique de grands ballets du répertoire. Le Ballet est aujourd'hui dans une dynamique de développement et d'excellence et envisage également le travail avec Richard Wherlock, Carolyn Carlson, Nacho Duato, Mats Ek, John Neumeier...

### **II – 2 – b / – Orientations générales 2013-2017**

Sur les cinq années à venir, Charles Jude souhaite approfondir le travail entamé ces dernières saisons :

- conserver une forte base classique, qui fait l'identité de la compagnie, avec trois ballets classiques / néoclassiques par saison ;

- permettre aux danseurs de travailler le répertoire des grands chorégraphes de renom en ajoutant de nouvelles œuvres au répertoire (Carolyn Carlson, Richard Wherlock, John Neumeier, Mats Ek, Alvin Ailey...);
- soutenir la création contemporaine avec une à deux créations par saison, permettant ainsi aux danseurs de participer à des créations de ballets et rôles, de se confronter à des chorégraphes aux esthétiques de travail pouvant être très éloignées de leur habitudes : Claude Brumachon...
- développer et stimuler leur créativité et les rencontres avec des jeunes chorégraphes au travers des soirées « jeunes chorégraphes » ;
- approfondir le travail classique et développer l'excellence à travers la préparation aux concours internationaux et soirées « jeunes danseurs » dans le cadre du projet de la compagnie.

### **Esquisse du programme chorégraphique**

- 2012 – 2013    *Hansel et Gretel*  
                   *Giselle*  
                   *La Belle au Bois Dormant*  
                   *Quatre tendances* (Blaska / Galili / Brumachon / Kylian)  
                   *Coppélia*
- 2013 – 2014    *Soirée Stravinsky (Apollon - Balanchine / Violin Concerto – Balanchine /Symphonie en trois mouvements - Wherlock)*  
                   *Roméo et Juliette*  
                   *Création - Carolyn Carlson*  
                   *Don Quichotte*
- 2014 – 2015    Soirée Lifar  
                   *Casse-noisette*  
                   Soirée création contemporaine (type *Quatre tendances*)  
                   *Giselle*
- 2015 – 2016    Une nouvelle création de Charles Jude : *La Belle et la Bête*, sur une création musicale de Guillaume Connesson  
                   Création jeune public « Barbe-Bleue » avec Emmanuelle Grizot

### **II – 2 – c / Projet du ballet 2013 - 2017**

Le ballet est une compagnie qui s'est renouvelée depuis 5 ans. Près de la moitié des danseurs a changé pour de jeunes artistes de très haut niveau technique, inscrits dans une logique de tournées, ce qui attire de plus en plus de solistes internationaux et de nouveaux danseurs. Le Ballet est aujourd'hui dans une logique d'excellence et de croissance de notoriété au niveau national et international.

#### **Développer l'outil de travail du Ballet :**

##### **Ouverture d'un 2<sup>e</sup> studio**

Le soutien financier de la ville de Bordeaux a permis l'ouverture d'un deuxième studio de répétition salle Franklin en janvier 2013. Ce nouvel espace va autoriser plus d'activité pour le Ballet, qui était freiné par le manque d'espace et de temps de répétition.

Le studio va ainsi permettre de travailler plusieurs œuvres en parallèle, ou d'accélérer les répétitions d'une même œuvre puisque le corps de ballet pourra par exemple travailler dans un studio et les solistes dans le deuxième. Il permettra de disposer de plus de temps avec chaque chorégraphe pour des œuvres type *Quatre tendances*, et d'accroître la qualité du travail de création / répétition.

##### **Aménagement de la salle Franklin**

En parallèle, il est envisagé d'aménager les autres espaces de la salle Franklin, lieu de résidence du Ballet, et de les doter d'équipements nécessaires au travail des danseurs : création d'un espace gym et entretien, rénovation des sanitaires, installation d'un système de ventilation / chauffage dans le grand studio...

La rénovation de cette salle doit permettre au Ballet de se doter d'un outil performant et adapté, offrant également la possibilité d'échanges avec d'autres compagnies et d'accueil du public (finalisation été 2014).

### **Développer l'activité du Ballet :**

#### **Nombre de productions**

Charles Jude souhaite accroître le nombre de programmes présentés à Bordeaux, en s'appuyant sur l'ouverture de l'Auditorium et du deuxième studio du Ballet, salle Franklin. Ainsi, il propose que le ballet présente 4 à 5 programmes par an :

- une création par an d'une pièce complète (ballet représentant une soirée entière) utilisant l'ensemble des danseurs, et pouvant être associée à une commande musicale ;
- une ou deux créations de pièces courtes, insérées dans un programme mixte (type *Quatre tendances* ou *Gershwin Tempo*) ;
- deux à trois reprises ;
- une création jeune public tous les 2 ou 3 ans.

Ces programmes doivent être donnés pour un minimum de 8 à 10 représentations au regard de l'investissement que représente chacun de ces ballets.

La présentation d'un cinquième programme pourra être l'occasion pour le Ballet de se produire dans d'autres lieux de la Ville : TNBA, Rocher de Palmer, Casino...

#### **Compagnies invitées et artistes en résidence**

Le Ballet souhaite également développer la programmation de compagnies invitées afin de permettre au public de découvrir la diversité des œuvres chorégraphiques et des esthétiques, tel en 2013 un hommage à la création de Stravinsky *Le Sacre du Printemps* avec l'accueil de la compagnie Pina Bausch. Ces accueils seront l'occasion d'échanges et/ou de travail commun entre les compagnies.

Dans la logique d'artistes en résidence à l'Opéra, il serait intéressant que ces artistes soient à même de proposer des projets impliquant toutes les forces artistiques sur des projets originaux, comme par exemple un récital dansé.

#### **Programmations jeune public et action culturelle**

Force artistique de l'Opéra National de Bordeaux, le Ballet est aussi force de proposition artistique pour des programmations destinées au jeune public.

En lien avec le service d'action culturelle de l'Opéra, le Ballet s'investit auprès du jeune public de plusieurs façons :

- en proposant systématiquement des représentations scolaires (durée de 45 à 60 min) sur les programmes donnés ;
- en créant des spectacles jeune public : Le projet d'une nouvelle création *Barbe bleue* est actuellement en cours d'élaboration, ainsi que l'inscription au répertoire du *Carnaval des Animaux* de Demis Volpi ;
- en participant au dispositif d'action culturelle : ateliers, rencontres...

### **Développer l'image du Ballet**

#### **Mission audiovisuelle**

En accord avec le directeur général de l'Opéra, le directeur artistique élabore la politique audiovisuelle du Ballet et propose, au minimum une saison à l'avance, un plan de développement audiovisuel en cohérence avec le planning général et soumis à accord financier.

Le Ballet pourra s'appuyer sur Numéridanse, dispositif porté par la Maison de la Danse de Lyon en partenariat avec le Centre National de la Danse.

#### **Diffusion régionale, nationale et internationale**

Le Ballet a développé une offre de programmes spécialement adaptés aux scènes régionales et permettant aux danseurs de se produire sur des scènes de tailles très diverses. Il poursuit cette orientation sur la durée de la présente convention, avec l'intention de proposer plus de formes courtes dans les différents espaces culturels de la région.

Pour ces actions notamment, le Ballet sera en relation avec divers opérateurs en région dont le centre de développement chorégraphique (CDC) d'Artigues-près-Bordeaux.

Les tournées du Ballet à l'étranger vont également se poursuivre, avec notamment un projet de tournée en Asie en 2014, et une attention particulière sera donnée à la diffusion de ses programmes sur les scènes françaises.

Sur la durée de la convention, sera également recherché le développement de partenariats artistiques avec les autres ballets présents en Aquitaine, notamment celui du CCN de Biarritz. A ce titre, le Ballet participe au projet de pôle de coopération chorégraphique du grand sud-ouest initié par le centre chorégraphique national de Biarritz réunissant les Ballets des Opéras de Bordeaux et de Toulouse et celui du CCN : échanges d'informations, rencontres, projets communs pour concrétiser des objectifs de réflexion commune sur les pratiques professionnelles de la danse classique actuelle.

## **II – 3 - Le projet de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine (ONBA)** **(cf. chapitre III – Annexe 3 : le projet de Paul Daniel)**

### ***II – 3 – a / L'Orchestre***

#### **Présentation**

L'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, partie intégrante de l'Opéra National de Bordeaux, est composé autour de 105 musiciens, dont 37 solistes, avec un recrutement international. La qualité des recrutements effectués depuis maintenant 15 ans a permis de réunir des musiciens de tout premier ordre, reconnus par tous les chefs qui les ont dirigés.

#### **Evolution**

À l'instar de nombreux orchestres français qui se sont développés à la fin des années 80, l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine connaît aujourd'hui un tournant générationnel important du fait de nombreux départs à la retraite. Cette évolution va permettre d'intégrer une génération de jeunes musiciens.

De plus, la structuration de l'offre développée par le secteur de l'action culturelle et les attentes des publics et des porteurs de projets doivent contribuer à élever le niveau d'exigence vis-à-vis des musiciens. Ainsi leur rôle a évolué au-delà de la simple compétence d'instrumentiste et demande également l'acquisition de compétences pédagogiques.

#### **Auditorium**

L'Orchestre National Bordeaux Aquitaine devient l'orchestre résident de l'Auditorium de Bordeaux, dont l'Opéra a la responsabilité administrative et artistique déléguée par la Ville dans le cadre d'une convention de mise à disposition (cf. chapitre IV – annexe2). L'ouverture de l'Auditorium en janvier 2013 offre de nombreuses possibilités d'épanouissement à l'Orchestre, dans un lieu dont l'acoustique favorise l'excellence du travail des musiciens et l'écoute de concerts symphoniques.

### ***II – 3 – b / Directeur artistique et musical***

Paul DANIEL, nouveau directeur artistique et musical de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, prendra ses fonctions le 1er septembre 2013 pour un premier mandat de 3 ans, renouvelable. (Cette durée courte est imposée par la législation sur les contrats de la Fonction publique territoriale).

#### **Missions**

Le directeur artistique et musical a pour mission d'établir les orientations artistiques de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine. Il élabore la programmation en collaboration avec le directeur général de l'Opéra National de Bordeaux, dans le respect des règles administratives et des dispositions budgétaires. Il veille à articuler cette programmation avec les activités de l'Opéra et en particulier celles de l'Auditorium. De plus, il garantit le perfectionnement et la formation permanente de l'Orchestre et contribue à son rayonnement local, national et international et à l'évolution de sa politique audiovisuelle. Enfin, le directeur artistique et musical représente l'Orchestre auprès des partenaires publics et privés et participe activement au développement des relations avec les publics.

#### **Assistant à la direction musicale**

Le directeur artistique sera aidé d'un assistant à la direction musicale, qui pourra être amené à le remplacer pendant des répétitions de spectacles lyriques ou certains programmes symphoniques. Le choix de cet assistant pourra se faire au sein de l'équipe actuelle de l'Opéra ou sur concours, ouvert aux élèves des classes de direction des CNSM ou équivalent européens.

### ***II – 3 – c / Orientations générales et programmation 2013 – 2017***

#### **Orientations générales**

Au-delà du nombre de représentations données, l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine se présente avant tout comme un orchestre moderne, inscrit dans une dynamique de territoire. Sa présence est multiple et ses activités regroupent à la fois la participation aux festivals d'été, le rayonnement par des tournées, la proposition de concerts pédagogiques etc. Ainsi sur une même semaine, l'Orchestre, scindé en plusieurs effectifs, peut aussi bien participer à une production lyrique au Grand-Théâtre, une résidence dans le département des Landes, ou un concert découverte à l'Auditorium à destination de tous les publics.

L'Opéra National de Bordeaux veille à la cohérence de la programmation des saisons de l'ONBA et porte un soin particulier à proposer des programmes attractifs, renouvelés et bénéfiques pour la qualité et le progrès constant de l'Orchestre. L'effectif de l'Orchestre doit permettre de couvrir un large répertoire allant de certaines œuvres du répertoire baroque à la création contemporaine. La direction de l'ONBA doit rester particulièrement attentive à cette dernière et au répertoire de la musique d'aujourd'hui.

Le directeur musical de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, nouvellement nommé en septembre 2013, devra décliner son projet artistique sur les trois saisons de son premier mandat. Sur les premières années de la présente convention, il s'attachera plus particulièrement à explorer :

- le répertoire du XXe siècle, pour lequel l'ONBA dispose des effectifs suffisants sans faire appel à des instrumentistes extérieurs ;
- le répertoire du XXIe siècle, propre à un Orchestre National de renommée internationale ;
- la création contemporaine, avec l'accueil d'un compositeur en résidence tous les 2-3 ans, et l'invitation régulière de compositeurs et artistes associés.

### **Projet artistique**

2013/2014 – L'Orchestre National Bordeaux Aquitaine s'approprie l'Auditorium de Bordeaux et présente un programme mettant en valeur les qualités acoustiques de la salle ainsi que sa polyvalence musicale. Les œuvres présentées seront par exemple :

- Purcell: *Musique pour les funérailles de Queen Mary*
- Cycle Haydn
- Requiem de Mozart
- Œuvres de Janacek et Martinu en petit effectif
- Symphonies 1, 9 et 10 de Chostakovitch
- Cycle Wagner
- Symphonie n°2 de Mahler
- *Turangalila* de Messiaen
- Œuvres de Pärt Adams, Beffa, Reich, Trottignon et Ligetti...

Pour cette première saison à l'Auditorium, le directeur général et le directeur artistique de l'ONBA prennent le parti de proposer toutes les formes musicales depuis le XVIIe siècle et d'offrir au public la possibilité d'entendre le répertoire le plus large possible dans un lieu à l'acoustique optimale.

Leur intention est également de programmer tous les genres et toutes les formes qui seront repris dans les saisons à venir (2014 - 2017), sans limitation au répertoire classique.

### **Programmation complémentaire**

L'Opéra s'engage à combiner la programmation symphonique de l'ONBA à d'autres formes d'expression musicale, classiques et contemporaines, au jazz et aux musiques du monde, avec des artistes résidents ou invités ouverts à l'innovation et au mélange des genres. L'ouverture de l'Auditorium va permettre la mise en place de nouvelles formes et de nouveaux formats et ainsi de proposer des expériences acoustiques traditionnelles, inédites et populaires.

A cette fin, deux nouveaux formats vont être proposés : la programmation d'after musical à la suite des concerts d'abonnement, et une version alternative des concerts de saison (par la taille, les horaires, la configuration de la salle, le lieu...).

### **II – 3 – d / Jeune public et action culturelle**

L'ONBA participe pleinement aux relations avec les publics et propose chaque saison des actions en direction des scolaires et de la jeunesse. L'Orchestre s'inscrit régulièrement dans une action originale ou un programme qui peut donner lieu à une série de concerts pour les jeunes.

### **II – 3 – e / Diffusion et tournées**

#### **Echanges entre orchestres**

Dès l'ouverture de l'Auditorium, quatre orchestres sont associés pour trois ans dans le cadre d'un partenariat visant à produire des échanges (Orchestres de Radio France, Orchestre d'Euskadi...), à développer une offre nouvelle et des actions éducatives innovantes (Ensemble Intercontemporain). L'Auditorium de Bordeaux devrait également aider l'ONBA, en invitant d'autres orchestres nationaux (Toulouse, Lyon, Strasbourg, Montpellier, Nantes), à susciter des invitations en retour. Le projet d'un festival tournant d'une ville à l'autre, intéresse les orchestres de Toulouse et Nantes qui seront

rassemblés dans une des villes chaque année pour y donner une série intense de concerts. La première édition pourrait avoir lieu en juillet 2014 à Bordeaux à l'invitation de l'Opéra National de Bordeaux qui est l'initiateur de ce projet.

### **Invitations aux festivals d'été**

Cette nouvelle visibilité de l'Orchestre doit en faire un ensemble régulièrement invité dans les grands festivals français et internationaux. En France, l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine est déjà l'invité des Chorégies d'Orange, du Festival de Saintes, de la Folle Journée de Nantes. Il pourrait également être l'invité des festivals de Montpellier et de la Côte Saint André dont la programmation est plus particulièrement centrée sur le monde symphonique. A partir de 2014, l'ONBA a également le projet de développer son propre festival musical à Bordeaux dans les derniers jours d'août, dans un lieu de patrimoine à définir.

### **Rayonnement international via le chef d'orchestre**

Le directeur musical, par sa notoriété, doit être en capacité de susciter des invitations pour des tournées et/ou des échanges bilatéraux avec d'autres salles ou orchestres. En accord avec le directeur général, il doit prévoir les déplacements de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine en France et à l'étranger et veiller à leur développement en cohérence avec le planning artistique de l'Opéra et pour assurer une bonne appréciation financière.

Le développement de la carrière du directeur musical (Paul DANIEL) en dehors de l'ONBA a été un élément essentiel de son recrutement et de la possible prolongation de son engagement. Si la carrière musicale du directeur artistique participe pleinement au rayonnement de l'Orchestre, celle-ci doit se faire en cohérence avec ses engagements bordelais qui restent prioritaires.

### ***II – 3 – g / Politique audiovisuelle***

En accord avec le directeur général de l'Opéra, le directeur musical élabore la politique audiovisuelle de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine et participe au développement des 2 projets suivants :

- Création du Label d'enregistrement *ONBA Live* dont le premier opus sera consacré à Wagner sous la direction de Paul DANIEL (voir projet artistique 2013/2014)
- Diffusion en plein air de certains concerts.

## **II – 4 – Le projet du Chœur**

### ***II – 4 – a / Présentation***

Composé de 38 artistes permanents, Alexander Martin a pris la direction du Chœur en septembre 2010. Il est secondé par Martine Marcuz (chef de chant), Philippe Molinié (assistant du Directeur) et Céline Da Costa (régisseur du Chœur).

Le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux a pour objectif d'augmenter le nombre de ses chanteurs sur la durée de la présente convention en invitant de nouveaux artistes à le rejoindre. Cependant, il se trouve face à une difficulté de recrutement pour certains pupitres, dont les tessitures baryton et basse.

### ***II – 4 – b / Répertoire***

Si le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux est avant tout un chœur d'opéra, il souhaite aujourd'hui interpréter plus de répertoire classique. Ainsi en 2012-2013 est programmé un concert avec orgue autour de la musique sacrée du XIX et XXème siècle : Fauré, Poulenc... Sur la durée de la présente convention, le directeur du Chœur entend programmer une série de concerts-découvertes qui présentera les diverses facettes du travail d'un chœur et la variété de ses partitions. Ces concert-découvertes s'articuleront en deux parties afin de trouver un équilibre entre les différents répertoires : une première partie de musique de chœur d'opéra et une deuxième partie de musique de concert. Enfin, le Chœur donne chaque saison des concerts à Bordeaux, en région et en tournée, des ateliers et des concerts en direction du jeune public.

### ***II – 4 – c / Perspectives de développement***

#### ***- Poursuivre les coproductions hors Bordeaux dans les Festivals de France***

Avec les 38 choristes composant le Chœur, Alexander Martin souhaite développer des productions hors les murs de l'Opéra National de Bordeaux. Le Chœur s'est ainsi déplacé à Montpellier et Saint-Etienne sur l'invitation des chefs de chœur des deux festivals.

De plus, le directeur a la volonté de développer la programmation de concerts impromptus dans Bordeaux, sur le modèle des flash-mobs qui se sont déroulés au marché des Grands Hommes et des Capucins.

#### ***- Collaboration régulière avec l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine***

L'Auditorium représente une nouvelle opportunité pour le Chœur de s'inscrire dans la programmation de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine. La nomination d'un nouveau directeur musical de l'ONBA en septembre 2013 devrait offrir la possibilité de plus de collaboration.

Dans le cadre de la saison 2012-2013, le Chœur est impliqué dans plusieurs concerts avec l'orchestre ; il est ainsi associé à trois reprises avec l'ONBA dans le cadre de l'ouverture de l'Auditorium de Bordeaux : Brahms, *Symphonie n°9* de Beethoven, *Daphnis et Chloé* de Ravel...

De plus, l'ONB favorisera la prise de rôle approprié de choristes dans les différentes productions lyriques.

#### ***- Jeune public et action culturelle***

En lien avec le service d'action culturelle de l'Opéra, le Chœur participe activement aux ateliers du programme *Petits et Grands à l'Opéra* et dans le projet d'action culturelle *Ma Voix et Toi*.

Par ailleurs, certains de ses membres sont individuellement très investis dans les ateliers développés par le service d'action culturelle, tels les projets à l'Hôpital Bergonié.

### ***II – 4 – d / Tournées***

Sur la durée de la présente convention (2013-2017), le directeur du Chœur propose de développer une série de concerts hors les murs et d'inscrire le Chœur comme acteur de la Ville de Bordeaux.

En effet, si de nombreux concerts sont décentralisés en Aquitaine, peu sont programmés dans la Ville de Bordeaux qui possède pourtant de nombreuses et belles églises. L'utilisation de ces églises permettrait de sortir les chanteurs des salles de l'Opéra, tout en bénéficiant d'une logistique de travail simple.

Porté par son directeur, le Chœur fait aujourd'hui l'objet de bonnes critiques et il bénéficierait, par cette action, de retombées médiatiques et d'un développement accru de son image.

---

# Convention Opéra National de Bordeaux

---

2013 - 2017

---

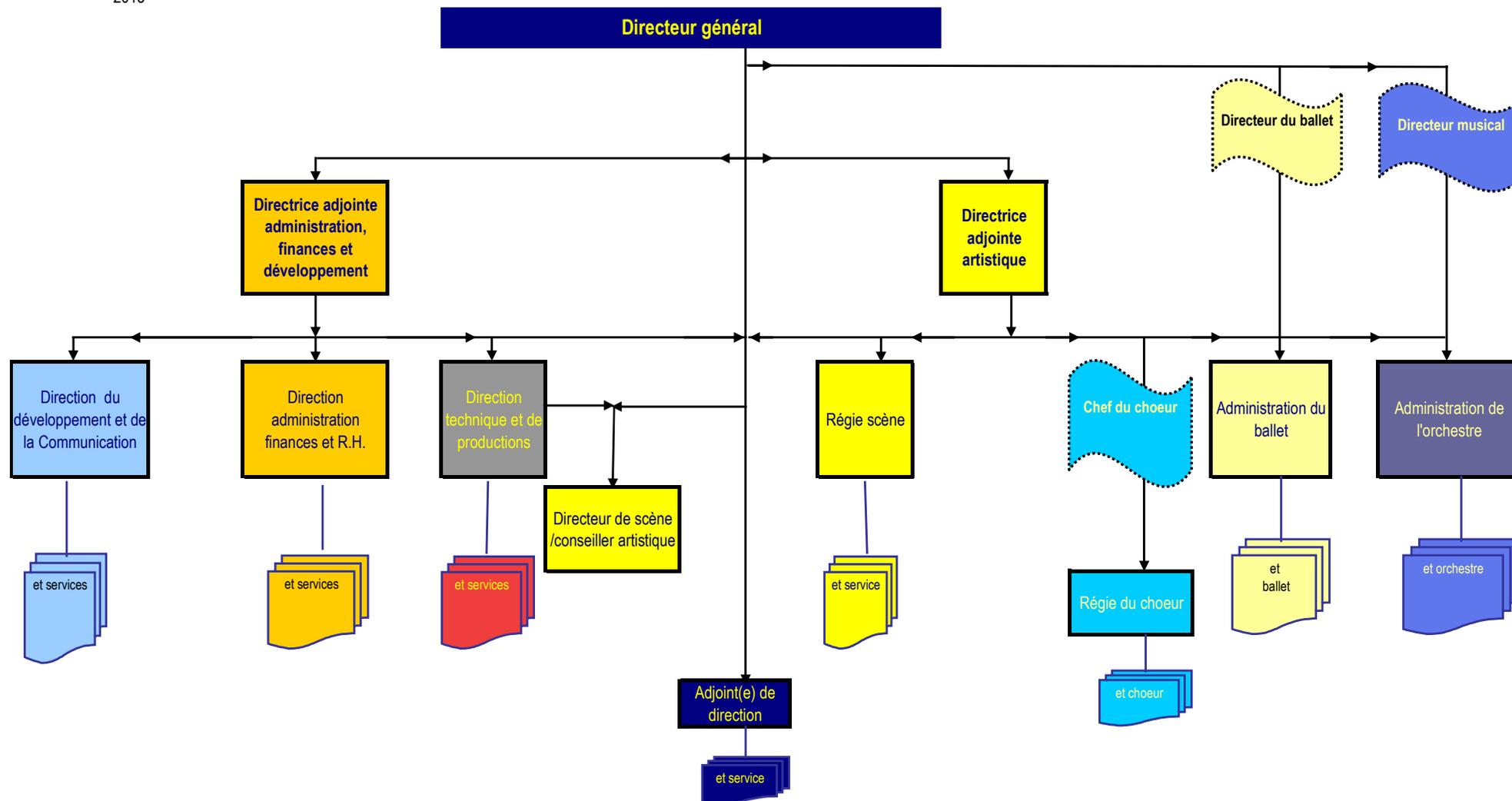
Chapitre III : Echancier financier et  
organigramme

---

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS 2013 – 2017 au 5 avril 2013  
(1)

		Bilan d'étape				
	rappel 2012	2013	2014	2015	2016	2017
Etat	4 743 000	4 462 620	4 743 000	4 743 000	Négociation au bilan d'étape	
Région Aquitaine	1 719 592	1 669 592	1 669 592	1 669 592	Négociation au bilan d'étape	
Ville de Bordeaux, hors transferts de charges	15 104 616	15 104 616	15 104 616	15 104 616	Négociation au bilan d'étape	

(1) Sous réserve de la confirmation annuelle de l'engagement des instances compétentes dans le cadre de leurs arbitrages budgétaires respectifs. Pour l'Etat, ses participations prévisionnelles sont susceptibles d'être affectées annuellement d'une réserve de précaution. En 2013, la réserve de précaution prévisionnelle est d'un montant de 280 380 €,



Mise à jour : 18/04/2013

---

# Convention Opéra National de Bordeaux

---

2013 - 2017

---

## Chapitre IV : Annexes

---

Annexe 1 : Mission audiovisuelle

Annexe 2 : Convention de mise à disposition de l'Auditorium

Annexe 3 : Projet de Paul Daniel pour l'ONBA « un nouveau chapitre »

Annexe 4 : PREAC (Pôle de Ressources en Education Artistique et Culturelle)

Annexe 5 : Projet de Charte de qualité pour l'accueil des spectateurs de l'Opéra National de Bordeaux

Annexe 6 : Glossaire des vocables utilisés dans la convention

## **Annexe 1 : Mission audiovisuelle**

Il est envisagé de constituer une cellule audiovisuelle qui aura pour mission de développer une politique stratégique de captation annuelle afin d'accroître la diffusion, la démocratisation et le renforcement du lien social sur le territoire régional et national.

L'enjeu principal de la mission audiovisuelle réside dans l'accessibilité des programmes de l'Opéra au plus grand nombre, au-delà de la trace et de la communication éphémère de ces captations et de constituer une mémoire vive de la production artistique et des projets culturels conduits.

### ➤ **Publics visés**

Afin de faciliter l'accès pour tous les publics, les moyens suivants seront développés pour capter les différents types de spectateurs :

#### *Mélomanes et habitués*

- Favoriser l'accès à plus de programmes à travers leur diffusion gratuite, en streaming, sur le site internet de l'Opéra National de Bordeaux ;
- Conserver l'expérience de l'Opéra en proposant des captations en format CD, DVD ou en téléchargement payant sur Internet ;
- Inviter des amis ou des proches à voir une production captée sur grand écran.

#### *Public néophyte et public dit-empêché*

- Inciter à consulter et visionner les diffusions en ligne de l'Opéra grâce à une politique de communication orientée NTIC (publicités en ligne, presse numérique, inscription de l'Opéra dans les réseaux sociaux...);
- Inviter à découvrir l'Opéra grâce à la mise en place d'une politique de diffusion sur le territoire local et régional en collaboration avec les pôles partenaires de l'Opéra National de Bordeaux et les cinémas locaux (diffusion en plein, dans des salles de relais culturels...);
- Permettre l'accès à l'Opéra grâce à un site internet facilitant l'accessibilité web aux personnes handicapées et aux seniors.

### ➤ **Territoires**

Cette politique de diffusion et des publics sera portée sur plusieurs territoires, au niveau local et national.

L'Opéra National de Bordeaux entend diffuser les captations, en direct ou en différé, au niveau local à Bordeaux (grand écran de l'Auditorium, ponctuellement place de la Comédie...), et dans la communauté urbaine de Bordeaux (cinémas indépendants).

Au niveau régional, il entend diffuser les captations simultanément ou en différé dans plusieurs lieux d'Aquitaine (pôles culturels partenaires).

Enfin, la mission audiovisuelle vise à atteindre les populations au niveau local, régional et national à travers l'édition de CDs et de DVDs et la création d'une plateforme numérique, hébergée sur le site internet de l'Opéra.

L'Opéra National de Bordeaux devra définir les territoires cibles ou privilégiés pour la diffusion en plein air notamment. En lien avec la ville et l'agglomération de Bordeaux, il imaginera des diffusions dans des quartiers où la population est traditionnellement isolée face à la culture.

### ➤ **Evaluation**

L'évaluation de la mission audiovisuelle se fera au travers des critères suivants :

- Offrir à tous l'accès aux arts lyrique, chorégraphique et symphonique ;
- Proposer une offre culturelle numérique, au plus proche de l'expérience culturelle du spectacle vivant (transmettre l'émotion) ;
- Augmenter le nombre d'amateurs d'opéra en général et de spectateurs des programmes de l'Opéra National de Bordeaux, et accroître le rayonnement de ce dernier ;
- Nombre de spectateurs, télévisions et auditeurs, touché par cette politique audiovisuelle ;
- Nombre d'objets et qualité des objets participant à cette politique audiovisuelle ;
- Evaluation, travail sur la fidélisation des nouveaux publics en développement par le biais d'une politique tarifaire d'accès au Grand-Théâtre.

**Annexe 2 : Convention de mise à disposition de l'Auditorium de Bordeaux à la régie personnalisée de l'Opéra**

**PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM DE BORDEAUX A LA REGIE PERSONNALISEE DE L'OPERA**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux, en date du 02/04/2012 reçue à la Préfecture de la Gironde le 05/04/2012

Ci-après dénommée « La Ville »,

D'une part,

Et,

L'Opéra National de Bordeaux, régie personnalisée, créée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2001, en application du décret du 23 février 2001, et représentée par Monsieur Dominique DUCASSOU agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration du 10/05/12 reçue en Préfecture de la Gironde le 15/05/12 et dont le siège social est à Bordeaux, place de la Comédie, n° 2012053

Ci-après dénommée « la régie personnalisée de l'Opéra »

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

**Préambule**

La Ville de Bordeaux a souhaité renforcer sa politique artistique et culturelle par l'acquisition d'un équipement d'excellence, ouvert à chacun, traduisant un projet original porté par l'Opéra National de Bordeaux et son Orchestre.

Cet équipement, ci-après dénommé provisoirement « l'Auditorium de Bordeaux », est destiné à accueillir principalement les activités de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine ainsi que des formations et artistes invités et d'autres manifestations essentielles au renforcement du rayonnement culturel du territoire.

La Ville de Bordeaux envisage cet équipement d'exception comme un lieu de création et d'expression musicale ouvert à des esthétiques diversifiées, patrimoniales comme contemporaines, porteur d'une ambition artistique forte à l'échelle locale, nationale et internationale.

Elle souhaite que ce nouveau lieu tienne un rôle structurant dans les parcours des habitants, des publics et des équipes artistiques et qu'il devienne ainsi un équipement de référence sur le plan national et international, reconnu tant par un public averti (professionnels, institutions, presse spécialisée et généraliste) que par le grand public et attractif pour de potentiels mécènes.

Elle entend donc que la régie personnalisée de l'Opéra se donne les moyens de ces ambitions.

Portée par la régie personnalisée créée au 1<sup>er</sup> janvier 2002 par la Ville de Bordeaux, l'Opéra National de Bordeaux assure une triple mission : lyrique, chorégraphique et symphonique. Ce nouvel équipement acquis par la Ville, permettra à l'Opéra National de Bordeaux à la fois de donner dans des conditions optimales ses concerts symphoniques et de les répéter mais également d'accueillir d'autres formes artistiques développées dans le respect du projet de l'auditorium (lyriques, chorégraphiques, plastiques, etc.).

Le projet d'orientation générale annexé à la convention « opéra national » conclue avec le Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Aquitaine et la Ville de Bordeaux, pour la période 2008-2012, souligne les perspectives qu'ouvre ce nouvel outil pour la direction générale de l'Opéra.

La régie personnalisée de l'Opéra a complété son ambition au mois de mai 2009 dans un document remis au Maire de Bordeaux.

Conséquemment, conformément au projet artistique dédié et annexé aux présentes et aux objectifs municipaux susnommés, la Ville de Bordeaux met à disposition de la Régie personnalisée de l'Opéra l'Auditorium ainsi que ses annexes.

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de mettre à disposition de la Régie un complexe musical sis 9 cours Clemenceau, lots des volumes 5 et 300 du volume immobilier, et de fixer les conditions de cette occupation.

Cette mise à disposition s'inscrit en compatibilité avec la Convention Opéra National d'une durée de 5 ans (la convention actuellement en vigueur arrivant à son terme au 31 décembre 2012) dont le prochain renouvellement sera annexé par avenant au présent contrat.

Cette convention ne confère à la Régie ni la propriété commerciale ni la qualité de concessionnaire de service public

#### **ARTICLE 2 LES BIENS IMMOBILIERS MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE BORDEAUX**

##### **2.1 Description des bâtiments mis à disposition**

Les biens immobiliers se décomposent actuellement comme suit :

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'un complexe musical. Cet ensemble est composé d'une grande salle d'une capacité de 1400 places, d'une petite salle de concert de 250 places et de salles annexes.

La question des bureaux attenants fera l'objet d'un avenant ultérieur.

5



## 2.2 Comité de suivi technique paritaire

Compte tenu de la part d'inconnues liées aux conditions techniques d'exploitation de « l'Auditorium », un comité de suivi technique paritaire sera mis en place dès la prise de possession de l'auditorium.

Par ailleurs, le mode de gestion de l'auditorium devra s'inscrire dans les objectifs de la Ville de Bordeaux en terme de Développement Durable, en particulier pour la gestion des consommations eau, Gaz ,Electricité et des émissions de Gaz à Effet de Serre."

Ce comité de suivi technique paritaire sera composé

- D'un interlocuteur technique de chaque partie
- D'un interlocuteur financier et/ ou administratif de chaque partie
- Ainsi que, ponctuellement, de toute personne qualifiée sur un élément de technicité particulier

### 2.2.1 Réunions trimestrielles

Il se réunira au moins tous les trimestres afin d'évaluer les contraintes et les coûts d'exploitation du bâtiment et de ses équipements. Il pourra faire des propositions d'ajustements.

Ces réunions trimestrielles seront maintenues au moins jusqu'au terme du premier semestre suivant la fin de la première année civile pleine d'exploitation

### 2.2.2 Réunion annuelle

Ce comité de suivi technique paritaire sera saisi s'il s'avérait qu'un désaccord se présente sur l'origine de la panne ayant nécessité une réparation dans le cadre des travaux d'entretien courant et maintenance (article 4.2.1).

En sus des réunions mentionnées au point 2.2.1 ci-dessus, le comité de suivi technique paritaire se réunira une fois par an, et au plus tard le 15 septembre de chaque année, afin de

- Se positionner sur l'existence d'un lien de causalité entre la réparation et un usage non conforme des équipements ou un défaut d'entretien,
- De proposer l'imputation financière définitive de la charge des travaux.
- Se positionner sur l'existence d'un lien de causalité entre la dépense concernant les fluides et un usage non conforme ou un comportement responsable d'une dérive des consommations. Ainsi, seules les conséquences financières résultant d'éléments climatiques, d'un changement d'usage ou de travaux pourront faire l'objet d'une compensation de fin d'exercice.

Dans cette optique, des fonds seront provisionnés par la Ville afin de permettre une éventuelle compensation en fin d'exercice.

- Le comité sera destinataire, à l'occasion de cette réunion annuelle, d'un document élaboré par la Régie de l'Opéra récapitulant la gestion technique du bâtiment :
- événements intervenus en cours d'année (travaux, dégradations, etc...),
  - descriptif du matériel et des équipements utilisés et les événements intervenus en cours d'année (pannes, dégradations, renouvellement, etc...),
  - liste des contrats d'entretien,
  - visites de sécurité.
  - un suivi de l'état de vétusté des équipements techniques spécifiques (SSI, GTB).
  - un suivi du compte GER (prestations de Gros Entretien et Renouvellement) qui permettra à la Ville de mettre en place d'un compte prévisionnel de compensation pluri annuel si nécessaire.
  - un bilan des consommations Eau, Gaz, Electricité et des actions menées pour une optimisation de ces ressources.

### 2.3 Consistance des équipements

#### En ce qui concerne la grande salle de concert de 1400 places environ

L'accès à cette salle se fait par le 9 cours Georges Clemenceau. Après l'entrée, le public arrive dans un vaste hall sur lequel donnent les différents foyers, les services d'accueil et la billetterie. Le public parvient directement au parterre, puis emprunte un grand escalier pour rejoindre les premiers et deuxième balcons.

Ces balcons disposent de foyers à usages multiples, permettant d'organiser des conférences, des réunions privées avec différents partenaires ou mécènes.

Cette salle compte :

- 1 parterre
- 2 niveaux de balcons en fond de salle
- 3 niveaux de balcons latéraux
- 1 balcon de cœur (pour environ 140 choristes) en fond de scène utilisable par le public
- 1 fosse d'orchestre d'environ 100 m<sup>2</sup>
- 1 scène d'environ 220 m<sup>2</sup> à tablature réglable permettant de recevoir un orchestre symphonique de 120 musiciens

A chaque niveau, des circulations latérales à la grande salle favorisent l'accès aux différents balcons. La scène est entourée de coulisses par lesquelles accèdent les musiciens et qui permettent des mises en espace d'œuvres lyriques. Les différents niveaux en arrière-scène regroupent les loges des artistes.

En ce qui concerne les autres locaux :

Au R-1, accessibles au public par le grand escalier depuis le hall, se trouvent un foyer intermédiaire et des sanitaires.

Au R-2, une petite salle de concert de 250 places est accessible au public par le grand escalier depuis le hall. A ce même niveau, se retrouve un ensemble de vestiaires et locaux sanitaires pour les orchestres et des locaux techniques nécessaires à l'activité de l'auditorium.

L'ensemble des locaux est accessible aux personnes handicapées.

L'accès du personnel se fait depuis l'immeuble du 16, rue du Palais Gallien.

Un accès par la rue du Palais Gallien, réservé à un camion de 50 m<sup>3</sup>, est aménagé au rez-de-chaussée et débouche sur un monte-charge permettant la manutention des matériels et des instruments depuis le R-2.

Les équipements techniques tels que régie son, régie lumières, le transformateur électrique, le groupe électrogène nécessaire aux équipements de sécurité, et l'ensemble des équipements de climatisation, de ventilation et de chauffage sont inclus dans l'équipement.

Le local du transformateur compris dans l'immeuble des bureaux est accessible par le biais d'une servitude de passage.

Ces équipements feront l'objet d'un document spécifique qui sera transmis à la Régie lors de l'état des lieux.

En ce qui concerne les bureaux sis dans l'ensemble immobilier (à compléter ou à insérer dans un avenant).

Les plans et descriptifs de l'ensemble des locaux faisant partie du périmètre de la mise à disposition sont annexés aux présentes.

La Régie personnalisée reconnaît en avoir pleine connaissance.

#### **2.4 Prise de possession des équipements**

La remise de l'ensemble des locaux, matériels, et mobiliers faisant partie de la mise à disposition sera effective à l'achèvement de la livraison de l'auditorium à la Ville par son maître d'ouvrage.

La Régie prendra le bien mis à disposition dans l'état où il se trouve, sans pouvoir élever aucune protestation, ni réclamer aucune indemnité, soit pour vices cachés, mauvais état, soit encore pour quelque cause que ce puisse être.

Un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties avant l'entrée en jouissance et demeurera annexé aux présentes.

De même, un état des lieux sera dressé contradictoirement au terme de l'occupation.

La Régie devra laisser tous les locaux occupés en bon état d'entretien et de réparation, la Ville se réservant le droit de réclamer le rétablissement de tout ou partie des lieux dans leur état initial.

### **ARTICLE 3 : EXPLOITATION DU BIEN MIS A DISPOSITION**

#### **3.1 Conditions générales d'exploitation**

Les locaux mis à disposition seront affectés au fonctionnement de la Régie conformément à ses statuts. Cette dernière y organise principalement des manifestations payantes, soumises à la TVA.

## 3.2. Destination de l'équipement

### 3.2.1 A titre principal

Les locaux seront prioritairement affectés aux activités de l'Opéra National de Bordeaux et plus particulièrement celles de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine. Ils accueilleront également des formations musicales extérieures, de rayonnement international et national comme d'envergure régionale et locale ainsi que des propositions ponctuelles conformément et en cohérence avec le projet artistique de l'auditorium annexé aux présentes.

L'équipement pourra accueillir des propositions événementielles portées par des organisateurs extérieurs, sous la forme de partenariats ou de mises à disposition du lieu.

La Régie remettra à la Ville un calendrier prévisionnel d'occupation des espaces 4 mois avant chaque lancement de saison.

Il est expressément convenu que tout changement à cette destination, qui ne serait pas autorisé préalablement et expressément par la ville de Bordeaux, entraînerait la résiliation immédiate de la présente convention.

### 3.2.2 A titre annexe

La Régie pourra mettre tout ou partie de l'équipement à disposition de structures extérieures et pourra à ce titre percevoir des recettes de location avec l'accord préalable et express de la Ville.

Ces mises à disposition donneront lieu au reversement à la Ville de la moitié des recettes annuelles tirées de ces locations à partir de 100 000 euros HT.

Afin de le permettre, la Régie communiquera chaque année avant le 31 mai à la Ville un planning et un état récapitulatif des recettes liées à cette occupation.

### 3.2.3 Usage par la Ville de Bordeaux

Chacun des espaces du complexe musical susmentionnés (grande salle, petite salle, foyers) seront réservés sur sa demande à l'usage de la Ville de Bordeaux cinq jours par an. Les espaces considérés seront mis gracieusement à sa disposition, en ordre de marche, et avec le personnel technique permanent, pour toute manifestation qu'elle souhaiterait voir s'y dérouler (à son usage express ou à celui d'un tiers préalablement déterminé).

Les dates de ces 5 jours devront être déterminées au moins 6 mois à l'avance, d'un commun accord entre les parties, et être compatibles avec le programme des manifestations prévues sur le site, et en particulier avec les manifestations récurrentes.

## **ARTICLE 4 – TRAVAUX, ENTRETIEN ET MAINTENANCE**

### **4.1 Travaux à la charge de la Ville de Bordeaux**

La Ville de Bordeaux prend à sa charge les grosses réparations telles que définies par les articles 1719 et 1720 du Code Civil.

La régie ne peut s'opposer à l'exécution de travaux que la Ville de Bordeaux juge utile de réaliser dans les locaux qu'elle est autorisée à occuper et à exploiter.

Dans ce cas, la Régie ne peut prétendre à aucune indemnité, quelles que soient la nature et la durée des travaux engagés par la Ville.

### **4.2 Travaux, entretien et maintenance à la charge de la régie**

#### **4.2.1 Opérations et travaux d'entretien courant et maintenance à la charge de la Régie**

La régie devra faire exécuter en temps opportun et à ses frais exclusifs toutes les réparations et travaux d'entretien à caractère locatif, conformément à l'annexe du décret du 26 août 1987, sauf mention contraire prévue dans la présente convention.

Le Comité de suivi technique paritaire défini à l'article 2 des présentes arbitrera, lors de sa réunion annuelle, sur laquelle des deux parties pèsera définitivement la charge financière des réparations selon le principe d'une compensation à posteriori

A cet effet, la régie pourvoit à ses frais exclusifs, à l'exécution de tous les travaux intérieurs et extérieurs d'entretien et de réparation et de maintenance des ouvrages, des équipements et matériels.

Au-delà des travaux locatifs tels que qualifiés par le Code civil, la Régie est tenue de faire procéder à ses frais aux réparations lorsqu'elles sont consécutives à un usage des locaux, des matériels ou des équipements non conforme aux activités prévues ou à un défaut d'entretien, comme les équipements scéniques et scénographiques, et de sécurité des ERP.

Ces réparations seront systématiquement diligentées et supportées financièrement par la régie.

S'il s'avérait qu'un désaccord se présente sur l'origine de la panne ayant nécessité la réparation et notamment sur l'existence d'un lien de causalité entre la réparation et un usage non conforme des équipements ou un défaut d'entretien, le comité technique paritaire sera saisi conformément à l'article 2.2.

La Régie s'engage à souscrire des contrats d'entretien pour les installations techniques, les équipements et les matériels qui le nécessitent. La copie de ces contrats sera adressée à la Ville de Bordeaux (Direction des constructions Publiques).

Elle présentera à la Ville avant l'échéance de 12 mois à compter de la signature des présentes un plan pluriannuel de maintenance des équipements techniques et scénographiques de l'auditorium.

#### **4.2.2 Travaux d'amélioration**

Les travaux de gros entretien, d'agencement ou de modification des locaux que la régie projetera d'exécuter à ses frais et sous sa propre responsabilité, seront soumis à l'accord préalable et écrit de la Ville de Bordeaux, et le cas échéant de la commission de sécurité et d'accessibilité compétente.

Dans tous les cas, la régie s'engage à communiquer à la Ville copie de tous les documents graphiques ou plans afférents aux projets et à la réalisation des travaux.

Ces aménagements ou modifications devront être réalisés suivant les règles de l'art. Pour ces opérations la régie s'entourera des compétences nécessaires et obligatoires pour la réalisation de certains travaux : architecte, maître d'œuvre, bureau d'études, contrôleur technique, coordinateur SSI, SPS, acousticien, etc

#### 4.2.3 Abonnements communications fluides taxes

La régie supportera financièrement la souscription des abonnements aux différents réseaux nécessaires à son occupation des locaux, le coût des consommations correspondantes (eau, électricité, téléphone, câble, Internet, ....) et les taxes y afférentes.

Elle acquittera également tout impôt, taxe ou contribution de toute nature que la loi met à la charge des occupants.

#### 4.2.4 Renouvellement des équipements

La régie fera son affaire du transfert du matériel scénique récupérable sis au Palais des sports. Un inventaire contradictoire de celui-ci sera établi 6 mois avant la libération du Palais des sports.

### ARTICLE 5 – SECURITE

La sécurité de l'auditorium relève de la responsabilité de la Régie au titre de son activité pendant et en dehors des heures d'ouverture (matériel et prestations de surveillance) dans le cadre des moyens techniques qui lui sont alloués.

La Régie doit se conformer aux prescriptions réglementaires concernant notamment :

- le bon ordre et la tenue des spectacles
- la sécurité et la salubrité publique
- les établissements recevant du public
- le code du travail
- l'hygiène

Tout projet d'aménagement modifiant l'affectation initiale des équipements doit faire l'objet d'un avis préalable de la commission de sécurité.



Les locaux sont placés, en matière de sécurité, sous la responsabilité de la régie et de son représentant. Celui-ci sera chargé à ce titre de la conservation et de la tenue du registre de sécurité de l'établissement. Il devra tenir ce registre à la disposition des organismes vérificateurs des installations, de la commission de sécurité et de la Ville de Bordeaux.

La régie est responsable de la sécurité de son personnel, du public et des professionnels qu'elle accueille dans l'exercice de son activité. A cet effet, elle s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité relatives aux établissements recevant du public ainsi que la réglementation du travail.

En toute circonstance, l'occupation des lieux doit s'exercer sous la surveillance et le contrôle de la régie ou de toute personne désignée par ses soins.

La Régie doit veiller au respect de l'effectif maximal pouvant être accueilli sur le site.

Les plans d'évacuation et les consignes de sécurité doivent être affichés. La Régie veille au libre accès à toutes les sorties et aux issues de secours des locaux.

La régie finance sur son budget et assure par ses moyens l'exécution des contrôles réglementaires liés à la sécurité des personnes, sauf mention contraire prévue dans la présente convention. Ainsi, elle prend à sa charge, d'une part, les contrats d'entretien des installations électriques, des extincteurs, de l'alarme-incendie et de tous les équipements de sécurité et d'autre part, la production des rapports de contrôle réglementaires à présenter lors des visites périodiques de la Commission de Sécurité.

Toutes ces prestations sont effectuées par des organismes agréés et entreprises qualifiées.

La régie participe aux visites de la Commission de Sécurité ou de toute autre institution habilitée à visiter les lieux.

La Régie devra informer la Ville des dates de passage de la Commission de Sécurité.

D'une manière plus générale, la régie respecte toute disposition législative ou réglementaire qui applicable au bâtiment et à ses annexes.

Sauf changement de normes réglementaires, les travaux de sécurité et de mise en conformité prescrites dans le cadre des contrôles périodiques sont à la charge de la Régie ainsi que les attestations de levées de réserves fournies par des organismes.

Elles devront être présentées en temps et en heure pour la commission de sécurité.

Ces dispositions s'appliquent de la même manière concernant les prescriptions qui pourraient être émises directement par la commission de sécurité.

Ces éléments seront identifiés dans le rapport trimestriel et annuel remis lors des réunions de suivi technique paritaire.

## ARTICLE 6 : ASSURANCES

### 6.1 Étendue de la garantie

La Régie s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- ✓ A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les lieux,
- ✓ A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, la Régie devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis à vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir au minimum :

1. Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis des tiers :
  - Une garantie à concurrence de 7 623 000 euros par sinistre et par an pour les dommages corporels,
  - Une garantie à concurrence de 1 525 000 euros par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.
2. Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :
  - Une garantie à concurrence de la valeur de reconstruction et d'équipement de l'immeuble ; par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux,
  - Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

La régie souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, elle renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville pour tous les dommages subis.

Elle devra remettre à la Ville copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels dans le délai de 1 mois à dater de leur signature et copie de l'attestation de paiement des primes qui lui sera délivrée chaque année par son assureur.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

La Régie est seule responsable vis-à-vis des tiers de tous risques inhérents à une exploitation normale de l'équipement.

La Régie doit déclarer, d'une part dans un délai maximum de 48 heures, à la Ville de Bordeaux, et d'autre part dans le délai contractuel, à son assureur, tout sinistre, quelle qu'en soit l'importance, même s'il n'en résulte aucun dégât apparent.

La régie fait son affaire de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait de son exploitation. La responsabilité de la Ville ne peut être recherchée à ce titre.

Chaque année, avant la date d'échéance du contrat d'assurance, la Régie doit procéder à une réactualisation des garanties.

La Régie doit prendre toutes dispositions pour qu'il y ait le moins d'interruption possible dans l'exécution du service, que ce soit du fait du sinistre ou du fait des travaux de remise en état engagés à la suite du sinistre.

En cas de sinistre affectant les immeubles et équipements, l'indemnité versée par les compagnies à la Régie est intégralement affectée à la remise en état, sans affecter en rien l'estimation de la valeur des biens avant le sinistre.

Les travaux de remise en état doivent commencer immédiatement après le sinistre, sauf cas de force majeure ou d'impossibilité liée aux conditions d'exécution des expertises.

La collectivité peut en outre, à toute époque, exiger de la régie la justification du paiement régulier des primes d'assurance.

Toutefois, cette communication n'engage en rien la responsabilité de la collectivité pour le cas où, à l'occasion du sinistre, l'étendue des garanties ou le montant de ces assurances s'avérerait insuffisant.

## 6.2 Compensation de la charge financière de la souscription

La Ville s'engage à assumer la compensation de la charge financière de cette assurance locative sous réserve que la régie de l'Opéra adhère au groupement d'achat de la Ville.

## ARTICLE 7 – DISPOSITIONS FINANCIERES

### 7.1 Redevance.

Une redevance sera versée chaque année à la Ville.

Cette redevance est fixée sur la base de la valeur locative des biens soit 1 000 000 € HT pour l'auditorium.

Celle ci sera indexée sur l'indice du coût à la construction, s'il augmente.

Le montant de cette redevance sera majoré de la TVA au taux en vigueur.

## 7.2 Paiement

La redevance est acquittée avant le 31 décembre de chaque année d'exploitation durant laquelle elle est due, au prorata du nombre de mois d'occupation pour la première année.

## 7.3 Ressources propres

En complément des recettes locatives organisées par l'article 3.2.2 des présentes, il appartient à la régie de développer une recherche de mécénat, permettant l'évolution optimale du projet artistique de l'auditorium.

Cette implication financière de partenaires privés s'inscrit dans la démarche globale menée depuis plusieurs années par l'ensemble des établissements culturels.

## ARTICLE 8 – EXECUTION ET SUIVI DE LA CONVENTION

### 8.1. Projet artistique dédié

Le projet artistique de l'Auditorium est annexé aux présentes.

Il s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec l'ambition de la politique culturelle de la Ville, avec le projet de l'Opéra National de Bordeaux, en conformité avec la Convention Opéra National, en résonnance avec le tissu artistique et culturel territorial, et selon les objectifs mentionnés dans le préambule.

### 8.2. Réunions du Comité de suivi

Les deux parties signataires prennent acte de la relation bilatérale privilégiée qui les unit compte tenu de l'effort financier conséquent que représente l'investissement réalisé par la Ville relativement à l'auditorium, en complément de l'accord quadripartite contenu dans la Convention Opéra National signée en 2008 avec l'Etat et la Région.

Afin de permettre un parfait suivi de l'activité développée et son adéquation aux ambitions municipales énoncées en préambule, deux réunions d'un comité de suivi, associant les services de la Ville et de la Régie, seront programmées chaque année.

Ce comité de suivi paritaire sera composé

- Des représentants de la direction générale des affaires culturelles de la Ville de Bordeaux ainsi que, ponctuellement, de toute personne qualifiée sur un élément de technicité particulier
- De représentants des services de la régie ainsi que, ponctuellement, de toute personne qualifiée sur un élément de technicité particulier

L'ordre du jour de chaque réunion du comité sera proposé par la Régie et validé par la Ville dans un délai de un mois avant la date de la réunion. La Ville pourra donc l'amender et/ou le compléter.

Ces deux réunions se tiendront l'une à la clôture de l'exercice budgétaire (1<sup>er</sup> avril) et en bilan de saison (1<sup>er</sup> octobre). Elles pourront intervenir à l'issue des deux réunions du Comité du Suivi.

La Régie remettra à cette occasion à la Ville un compte-rendu de la programmation de la saison écoulée.

En complément des éléments sollicités au titre de la Convention Opéra National, un document synthétique valorisant notamment :

les actions mises en œuvre en vue de répondre aux ambitions en matière de programmation et de rayonnement :

- types de concerts accueillis ; coproductions, créations, tournées internationales, démarches innovantes, etc...
- invitation d'artistes, de formations constituées, de chefs,
- orientations de communication et de relations presse
- le volume d'utilisation de l'équipement
- le calendrier d'occupation de la grande salle, de la petite salle et du foyer
- la nature des activités (concerts et propositions musicales, autres propositions artistiques, occupations de nature non artistique)
- la politique commerciale menée et notamment :
  - Une grille tarifaire complète,
  - Une analyse quantitative et qualitative :
    - des abonnements à l'Auditorium et des abonnements groupés Auditorium – Opéra National de Bordeaux
    - des recettes issues des mises à disposition de l'auditorium
    - des recettes issues de partenariats privés
- les actions de communication et de relations presse réalisées, notamment par l'intermédiaire :
  - d'une revue de presse (internationale, nationale, locale, spécialisée et généraliste
  - d'un indicateur du nombre d'enregistrements réalisés au sein de l'Auditorium

### 8.3. Réunions de présentation du programme

La Régie présentera le projet de programmation annuel de l'Auditorium six mois avant le lancement de chaque saison.

### ARTICLE 9 – DUREE ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2017. Elle ne pourra être renouvelée qu'expressément.

Dans cette optique, les parties se rencontreront au plus tard en mai 2017.

**ARTICLE 10: - FIN DU CONTRAT**

**10.1 Cas de fin du contrat**

Le contrat cesse de produire ses effets dans les conditions prévues ci-après :  
à la date d'expiration du contrat,  
en cas de résiliation du contrat.

**10.2 Inventaire et état des lieux**

Six mois avant le terme du contrat, ou avant toute rupture de contrat, un état de l'inventaire des biens est produit par la Régie et transmis à la Ville.

A la fin du contrat, un état des lieux de l'ensemble des ouvrages et installations du site est établi contradictoirement. Cet état des lieux sera complété d'un inventaire physique.

**10.3 Retour des ouvrages et installations**

A la fin du contrat, la régie est tenue de remettre à la Ville, en état normal d'entretien, tous les biens et équipements qui font partie intégrante de la mise à disposition.

Six mois avant l'expiration de la convention, les parties arrêteront et estimeront, si nécessaire après expertise, les travaux utiles à la remise en état normal de l'ensemble des ouvrages. La régie devra exécuter les travaux correspondants avant l'expiration de la convention.

**ARTICLE 11 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 12 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

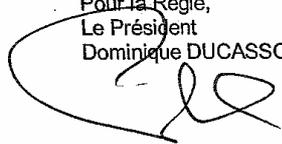
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux  
Pour l'Opéra National de Bordeaux, Place de la Comédie, à Bordeaux.

Fait à Bordeaux le 16.05.12, en 4 exemplaires originaux

Pour la Ville de Bordeaux,  
Le Maire  
Alain JUPPE



Pour la Régie,  
Le Président  
Dominique DUCASSOU



## **Annexe 3 : Projet de Paul Daniel pour l'ONBA, « Un nouveau chapitre »**

### **NOUVEAUX PUBLICS**

#### **Sommes-nous content de notre public ?**

En gros, la réponse devrait toujours être "non". Nous sommes bien sur très heureux d'avoir de nombreux abonnés fidèles. Au-delà, il y a un public qui n'a aucune idée de notre travail, très peu d'idée des codes d'entrée vers la musique classique. Ce public est un immense vivier. C'est notre nouveau public, celui que nous devons trouver.

#### Quelques pistes :

- Jouer dans de nouveaux lieux, inattendus, parfois dans des événements "flash".
- Emmener les représentations (et les répétitions) dans les écoles, les hôpitaux, les sites industriels, pour que de nouveaux auditoires (en dehors de la base socio-économique de l'auditoire habituel de l'ONBA) entendent notre travail.
- Promouvoir ces événements pour appeler à des "dégustations", pour amener de nouveaux auditoires vers les principaux concerts sur scène dans l'Auditorium de l'ONBA.
- Présenter un programme structuré pour que le public puisse rencontrer les musiciens de l'ONBA après les concerts et les répétitions, parfois dans d'autres lieux, afin d'explorer différents aspects du travail de l'ONBA (répertoire, présentation des instruments).

#### **Notre public est-il content de nous ?**

Nous espérons que la réponse est "oui". Mais cette réponse suggère que nous pouvons faire mieux, ou faire plus, pour rendre l'expérience et la relation plus fortes. Notre public actuel est habitué à notre schéma de travail actuel. Il peut apprécier plus de variété, plus de contrastes. Je veux que nous offrions plus de variété, plus de contrastes, plus de "risques", mais en conservant tout le temps la confiance de notre public. Notre auditoire habituel peut être effrayé par un répertoire avec trop de nouveautés, ou par des concerts qui changent trop le "format" de la représentation. Mais il peut découvrir activement une ouverture vers de nouveaux horizons musicaux.

#### Quelques pistes :

- Inclure dans chaque concert une œuvre contemporaine, ou une œuvre rare du répertoire du 20<sup>ème</sup> siècle.
- Concevoir des concerts sortant du "moule" traditionnel – musiciens de jazz en première partie, Bruckner dans la seconde ; œuvres contemporaines, en rupture avec le mouvement d'une symphonie de Mozart.
- Permettre deux représentations d'œuvres "difficiles" ou contemporaines, une dans le cadre du programme, la seconde présentée avec un verre de vin après le concert principal.
- Créer une représentation nocturne après un concert, dans une atmosphère "night-club".
- Offrir des concerts qui ne soient pas uniquement de la musique : représentations incluant des "tapas" provenant d'un restaurant très réputé à côté d'une musique interprétée par un orchestre très réputé (!), présentées par un acteur très réputé.

Je suis également très intéressé par le challenge consistant à amener vers le hall de concert une partie de la passion du public de Bordeaux pour l'opéra. C'est un challenge que j'ai relevé de nombreuses fois dans ma carrière en associant les répertoires et en associant les sujets et les thèmes d'une saison entre les deux auditoires.

- Créer des programmes dans le hall de l'Auditorium qui développent des liens avec le répertoire de l'opéra (musique orchestrale inspirée par Shakespeare pour venir en "complément" de la représentation de l'Otello de Verdi).

### **CONCERTS PASSIFS**

La réaction à un concert est trop souvent passive. L'auditoire achète un billet, "récolte" la représentation, et retourne à la maison. L'auditoire est un consommateur, la réaction à une représentation est attendue et contrôlée par l'habitude. La relation avec la représentation est "fermée", semblable à l'écoute d'un enregistrement. La seule différence, ce sont les applaudissements et l'élément social. La plupart des spectateurs ne se précipitent pas pour écouter de nouvelles partitions comme ils le feraient pour Mozart ou Beethoven, parce que leur attente du concert est différente. Se

confronter à une nouvelle partition est un challenge – "récolter" une représentation supplémentaire de Mozart est rassurant. Mozart et son public n'auraient jamais espéré ou voulu cette réponse !

## **PATRIMOINE/MODERNITE**

Le répertoire principal de l'orchestre est, sans aucun doute, le principal fondement de son identité. L'ONBA possède un très solide répertoire traditionnel dans de nombreux domaines. Notre travail futur va très fortement tirer avantage du nouvel Auditorium, de sa capacité à combiner la scène de concert avec sa fosse d'orchestre d'opéra.

Nous allons revigorer le répertoire dans d'importants domaines – en particulier Wagner à partir de 2013. Chaque saison, nous aurons des rendez-vous réguliers avec les symphonies de Mahler – encore une des "pierres de touche" pour la réputation d'un orchestre.

Nous allons présenter de la musique qui a été rarement jouée à Bordeaux – le répertoire anglais, le répertoire scandinave, des morceaux de musique d'Europe de l'Est, du Nord de la Baltique ou de la Russie qui sont restés relativement dans l'ombre.

Nous ne vivons pas dans un monde où chaque représentation musicale concerne une nouvelle œuvre (le monde dans lequel vivaient Mozart, Gluck ou Verdi). Notre paysage musical est plein de "chefs d'œuvres" reconnus (un mot qui ne décrit que les monuments musicaux d'un âge "rassurant" !) et il est plus riche grâce à cela. Mais les anciennes structures vieillissent si elles ne sont pas renouvelées. La musique "ancienne" peut facilement vieillir si elle n'est pas renouvelée par une nouvelle musique à côté d'elle.

L'ONBA a une saine relation avec la musique nouvelle. J'ai toujours été fortement impliqué dans l'exécution de nouvelles partitions au sein d'un programme de musique "ancienne" : de cette façon, la tradition constitue les fondations pour bâtir les nouveautés, et ce qui est ancien est renouvelé par ce qui est nouveau. Beethoven est renouvelé quand il est joué à côté de Birtwistle – Beethoven devrait sonner de façon aussi nouvelle que le jour où il a été joué pour la première fois. Et Birtwistle sonne encore mieux du fait que les bases de sa musique sont dévoilées quand on entend Beethoven.

Les commandes contemporaines ne sont pas des "extras" – c'est le sang neuf dont ont besoin un orchestre et son public pour être en bonne santé. Comme le sang neuf, l'ajout de musique nouvelle au répertoire doit être automatique et continu, une part des besoins essentiels de l'orchestre et du public.

Je veux pour cela établir, dès 2014, un solide programme de commandes à des compositeurs français contemporains.

## **NOUVELLES INITIATIVES**

- Entreprendre une diffusion régulière des concerts en web-streaming (sur internet, dans les cinémas locaux, etc.). C'est banal pour beaucoup d'orchestres, et cela fait une énorme différence dans l'appréciation régionale du travail de l'orchestre.
- Entreprendre une courte série d'œuvres non annoncées, jouées à la fin d'un concert, comme un "bonus". Le public pourrait partir ou rester – il découvrirait une pièce de musique qu'il n'aurait pas nécessairement choisi d'entendre (Webern, Fernyehough...).
- Lancer une série d'événements après concert, comprenant du vin et de la nourriture, où on jouerait de la musique en rapport avec le répertoire principal mais constituant un "champ abandonné" pour un orchestre (la suite Shakespeare d'Ellington...).
- Créer un petit festival de musique moderne et contemporaine, loin du centre de Bordeaux, dans un lieu où il sera "plus facile" pour le jeune public de découvrir l'orchestre (salle de rock, ancien grand cinéma, salle de club).
- Créer un nouvel ensemble "Sinfonietta" au sein de l'ONBA (environ 20 musiciens, le personnel changeant d'une année sur l'autre) pour jouer ensemble des œuvres dans différents concerts, mais également au sein des principaux concerts sur scène. De la musique de Steve Reich en première partie, des symphonies de Mahler en seconde partie.

## **ENREGISTREMENTS**

Sans aucun doute, les enregistrements rendus disponibles via tous les médias renforcent le statut et la réputation de l'orchestre. Je veux créer plus d'opportunités d'enregistrer et de "montrer" notre travail à un plus large public.

- Développer activement une nouvelle série d'enregistrements, enregistrés en live dans deux concerts, avec les répétitions générales et édités ensemble. Les rendre disponibles sur CD et toujours sur internet.

## **ÉDUCATION**

Si "éducation" suggère "didactique" ou "pédant", alors l'expérience est mauvaise pour les orchestres et leurs publics. Si "éducation" suggère uniquement un public jeune, alors c'est un concept trop limité.

Pour moi, l'expérience viscérale de Mozart est la même que l'expérience viscérale d'une nouvelle commande d'une œuvre orchestrale électro-acoustique complexe.

Les deux doivent être vivantes, les deux doivent sonner comme une "première" représentation. Les deux ont besoin d'un auditoire actif pour découvrir quelque chose de neuf.

"Découverte" est une meilleure description. Les jeunes découvrent juste aussi facilement Mozart ou la musique électro-acoustique. Un auditoire "expérimenté" d'adultes fait des choix qui sont plus rassurants et, en général, il évite l'inattendu. Notre tâche est d'inverser cette habitude. C'est la tâche de notre programme "Découverte".

- Relancer le programme "Éducation" en tant que programme de "Découverte", avec des programmes coordonnés incluant des enfants, des adultes, de nouveaux auditoires, des auditoires traditionnels.

- Établir une structure plus solide et équilibrer les relations avec tous les organismes gouvernementaux (la ville, le département, la région, les instances nationales) pour faire en sorte qu'aucun groupe d'âge ne sera tenu à l'écart du travail de l'ONBA. Il y a quelques domaines où nous sommes actuellement mal représentés.

## **LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORCHESTRE**

Les orchestres ont un statut extraordinaire aux yeux du public, et contribuent à la « santé publique » de la communauté. Les orchestres peuvent créer une des plus remarquables et des plus merveilleuses énergies au sein de la culture d'une cité et de sa région. Pour créer cette énergie, nous devons ne jamais nous montrer satisfaits de notre valeur et de notre potentiel.

Je crois que le rôle d'un directeur artistique et musical signifie beaucoup plus que de diriger le plus de représentations dans la saison. Beaucoup de nos collègues préfèrent être chefs d'orchestre invités, en laissant de côté le développement "à long terme" de l'orchestre. J'ai toujours cherché à être le chef d'orchestre principal ; ceci signifie être un gardien et un leader qui doit quelquefois prendre des décisions difficiles, pour amener l'orchestre à un niveau plus élevé, pour créer de la santé à long terme.

Les musiciens ont besoin de comprendre, sur de nombreux plans, dans quels domaines exactement leur directeur musical veut que l'orchestre progresse. Ils doivent savoir ensemble quel est le niveau où l'orchestre devrait toujours se situer, et développer la confiance et la compréhension. Les musiciens ont besoin de se sentir en accord avec le directeur musical en ce qui concerne le niveau ambitionné par l'orchestre dans son ensemble. Mon expérience montre que j'ai toujours dirigé fermement mais avec beaucoup de précaution, et toujours avec la compréhension et la coopération totales de l'orchestre.

Je crois aussi que les musiciens devraient être capables de développer de nouvelles compétences, en tant qu'artistes et situer différemment leur relation au public.

- Créer un nouveau programme de travail pour développer les compétences artistiques au sein du groupe de musiciens (technique classique de l'archet, jeu naturel des vents et des cuivres) – ceci nécessite un mécénat actif mais également l'accord des musiciens en ce qui concerne leur programme de travail.

- Offrir une formation aux musiciens pour développer leurs compétences de communicant et d'animateur pour le programme "Découverte".

## **RAYONNEMENT DE L'ORCHESTRE**

Quand le temps et l'argent le permettront, nous renforcerons nos projets de déplacement des orchestres hors de la région. L'orchestre devra être vu dans les cités partenaires de Bordeaux, dans les principaux festivals d'Europe, aux Proms de la BBC.

Nota Bene :

Nommé en juillet 2012, Paul Daniel, dont les engagements sont très nombreux, a réussi à accorder dix semaines à l'ONBA pour mettre en place le travail de fond qu'il compte entamer avec les musiciens dès la saison 13/14. Son projet général pourra véritablement se déployer dès la saison 2014/15.

## **Annexe 4 : PREAC (Pôle de Ressources en Education Artistique et Culturelle)**

Les PREAC ont pour vocation de fournir des ressources et des outils pour le développement de l'éducation artistique et culturelle, dans toutes ses dimensions et sur tous les domaines concernés.

L'action d'un PREAC s'articule autour de deux dimensions :

- l'une, territoriale, réunit dans une communauté d'action les différents acteurs concernés par l'éducation artistique et culturelle à l'échelle d'une région (CRDP, IUFM, structures culturelles, etc.) ;
- l'autre, thématique, est liée à la spécificité des contenus qu'il aborde.

### ➤ **Enjeux**

Pour l'Opéra National de Bordeaux, la création d'un PREAC Art lyrique doit répondre à deux enjeux :

- 1) Si l'Opéra est reconnu pour ses actions culturelles, la création d'un PREAC ne doit pas seulement labelliser l'existant mais permettre de donner une nouvelle dimension à ses ambitions pédagogiques ;
- 2) Mutualiser et partager les ressources et éviter l'émiettement des actions dans l'édition et la formation. Au niveau national, il s'agit aussi de partager les compétences entre structures au sein du réseau opéras.

Une véritable demande existe quant à la création d'un PREAC Art lyrique qui doit servir aux professionnels de l'éducation nationale et aux professionnels des opéras de France. Il existe actuellement trois PREAC Voix (chant choral) en France, à Lille, Dijon et Grenoble, mais qui possèdent peu d'outils de formation art lyrique (deux demi-journées à Lille) à rayonnement national.

A travers la création d'un PREAC, il s'agira d'engager une politique plus large d'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Tout l'enjeu de fonctionnement se trouve dans la logique de formation et dans les ressources à mobiliser qui doivent aller au-delà du niveau régional.

La création d'un PREAC Art lyrique est identifiée comme une démarche pionnière, puisqu'il s'agit ici de donner à ce champ artistique une dimension nationale. Les conditions sont aujourd'hui réunies pour mener à bien ce projet, avec l'ambition d'un rayonnement accru à l'échelle académique. La question de la faisabilité, tant dans ses modalités que dans ses étapes, reste cependant encore à travailler.

→ **Le projet est donc à inscrire dans une architecture nationale, en fonction des contraintes humaines et budgétaires.**

### ➤ **Mise en œuvre**

L'action première du PREAC est de proposer des actions de formation, desquelles découle l'édition de ressources pédagogiques.

Le PREAC peut se définir comme un temps intégré au parcours d'apprentissage des élèves, une des entrées pouvant être l'Histoire des Arts inscrite dans les programmes scolaires. Comme l'objet d'étude est obligatoire dans les programmes des premier et second degrés, il permettrait ainsi de toucher un public d'élèves beaucoup plus vaste. La proposition d'un parcours sur l'art lyrique servirait donc à lever des appétences en plus grand nombre. Ainsi la création d'un PREAC doit permettre de replacer au cœur des pratiques pédagogiques, dans des disciplines variées, les actions scolaires menées dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Les supports pédagogiques pourront être édités par le CNDP ou le CRDP, ou par les deux acteurs, selon les cas. L'idée serait la création d'outils pour les enseignants et d'un livret pour les élèves. En ce sens, il s'agit de trouver les financements et réfléchir à la constitution de ces outils. Ainsi le marché numérique se structure et peut apporter des solutions, par la mise en place de supports numériques (cf. *Opéra en actes* [www.cndp.fr/opera-en-actes/presentation.html](http://www.cndp.fr/opera-en-actes/presentation.html)).

Il faut une structure initiatrice, porteuse et porte d'entrée, qui se positionne comme pilote du projet, dans une relation constante avec les autres partenaires. Le Rectorat de l'Académie de Bordeaux va coordonner le comité technique élaborant les contenus de formation et l'Opéra National de Bordeaux conduira la coordination générale du projet.

L'acte fondateur de création du PREAC est signé par le recteur, le préfet de région et le président de l'exécutif de la collectivité territoriale dont l'existence du PREAC dépend.

Le PREAC Art lyrique peut être raisonnablement créé à l'été 2013 dans l'intention de monter les premières formations sur l'année scolaire 2013-2014.

## **Annexe 5 : Projet de Charte de qualité pour l'accueil des spectateurs de l'Opéra National de Bordeaux**

La Charte Qualité est un document regroupant, de façon synthétique, les engagements de l'ensemble des membres actifs d'une profession envers leurs spectateurs. La charte doit avoir une valeur de communication, de messages aisément repérables. Elle est donc une synthèse d'engagements de l'établissement culturel pouvant se décliner en objectifs. Il ne s'agit pas d'un contrat mais de l'expression d'un contrat sous forme de charte d'engagement.

### **➤ Présentation**

#### **1 – La Charte Qualité doit cibler des engagements clairs et réalisables**

Les engagements énoncés dans la Charte doivent être réalistes, faisables, mesurables, mémorisables et connus de toutes les parties. Le nombre d'engagements doit être restreint et chaque engagement doit être énoncé brièvement ; le vocabulaire doit également être compréhensible par tous.

#### **2 – La Charte Qualité permet de faciliter la relation entre les publics et le service d'accueil**

Pour cela, trois objectifs devront être atteints :

- la définition d'un langage commun ;
- l'amélioration des prestations et des performances en matière de qualité d'accueil ;
- la satisfaction et la fidélisation du spectateur.

#### **3 – La Charte Qualité permet de rationaliser les moyens pour un fonctionnement de service plus efficace**

La Charte Qualité a pour but d'optimiser le service d'accueil en relation avec le public de l'Opéra, de fournir des garanties supplémentaires aux spectateurs.

En ce sens, l'amélioration de l'accueil constitue une attente des usagers. L'accueil est un vecteur d'image primordial du service public, qui doit induire la confiance. Il est aussi un levier efficace pour permettre une rationalisation des méthodes de travail et une amélioration de la qualité du service.

L'amélioration de la qualité du service rendu aux spectateurs passe par l'amélioration des modes de fonctionnement internes (efficacité, maîtrise des coûts, qualité de réponse au public, motivation des agents et reconnaissance du travail bien fait).

Pour ce faire, cinq leviers essentiels :

1. L'amélioration des relations avec le spectateur ;
2. La formation et la mobilisation des agents d'accueil pour tous les publics ;
3. La fiabilisation de l'organisation du service d'accueil et de l'application de la charte ;
4. À court terme, la participation active à la charte des services en relation avec le public et à moyen terme, l'implication de tous les services de l'Opéra National de Bordeaux ;
5. Le développement d'une logique de performance économique (ex. la dématérialisation).

### **➤ La charte de qualité pour l'accueil des spectateurs comme principal outil de promotion de la culture de l'accueil et de la qualité de service**

Elle vise ainsi à garantir la qualité de l'accueil sous toutes ses formes (physique, téléphonique, électronique, courrier). Elle promeut des valeurs telles que la courtoisie, l'accessibilité, la rapidité, la clarté des réponses mais aussi un esprit d'écoute, de rigueur et de transparence.

La Charte a pour objectif de faire de la qualité de l'accueil un enjeu partagé par tous les services et de développer une démarche d'amélioration continue.

La charte de l'Opéra se fonde sur six séries d'engagements :

1. *Faciliter l'accès du spectateur à l'Opéra National de Bordeaux :*  
Les services s'engagent à porter à la connaissance des spectateurs leurs heures d'ouverture de la façon la plus large possible, à les orienter vers le bon service ou le bon interlocuteur, à faciliter l'accès aux locaux et aux services. L'Opéra s'attache également à respecter les engagements pour l'accueil et l'accessibilité des personnes handicapées afin de les inciter à venir assister à un spectacle (politique tarifaire, aménagements d'horaires, mesures d'aide à la personne...).
2. *Accueillir le public (spectateurs et professionnels) de manière attentive et courtoise :*  
Qu'il soit téléphonique ou physique, le premier contact que le spectateur a avec l'Opéra est primordial. Il importe donc que les standardistes, les hôtesses, mais aussi tous les agents concernés par l'accueil mettent en œuvre de bonnes pratiques (accueil en journée et durant les spectacles, accueil téléphonique, accueil des professionnels).
3. *Répondre de manière compréhensible dans un délai annoncé :*  
Il importe que le spectateur puisse comprendre facilement les démarches qu'il doit entreprendre. Lorsqu'il est amené à saisir un service, une réponse simple, claire et rapide doit lui être faite, qu'elle soit sur papier ou électronique.
4. *Traiter systématiquement la réclamation :*  
Le spectateur qui n'est pas satisfait des conditions dans lesquelles il a été accueilli ou renseigné doit avoir la possibilité de déposer une réclamation et de voir celle-ci traitée rapidement.
5. *Recueillir les propositions des spectateurs pour améliorer la qualité du service d'accueil :*  
L'Opéra s'engage à interroger régulièrement les spectateurs sur leurs attentes et leur satisfaction.
6. *Diffusion de la Charte :*  
L'Opéra National de Bordeaux devra s'engager à respecter les termes de la Charte Qualité sous forme d'un « contrat qualité » ou « contrat de confiance ». Celle-ci sera diffusée en interne à tous les services.  
La mise en place de cette Charte sera communiquée sur tous les supports de communication de l'Opéra National de Bordeaux.

## **Annexe 6 : Glossaire des vocables utilisés dans la convention**

### **A – Lyrique, Orchestre et Chœur**

#### **Répertoire**

Le vocable est employé dans la présente convention dans sa double acception :

- 1) un ensemble d'œuvres appartenant à un style musical, à une époque ou bien à un pays ;
- 2) un ensemble de productions en état d'exploitation constituant le fonds patrimonial d'un théâtre lyrique.

#### **Production**

On entend, par production, au sens de la présente convention, la réunion de moyens matériels et humains nécessaires à la présentation scénique d'un opéra contemporain ou d'un ouvrage du répertoire lyrique. Il s'agit non seulement des décors, costumes et accessoires mais encore des concepteurs de la présentation : metteur en scène, costumier, éclairagiste, et éventuellement adaptateur, chorégraphe, vidéaste etc.

Le budget d'exploitation de la production inclut également le coût du chef d'orchestre, des solistes et des masses artistiques non permanentes (orchestre/chœur/danseurs et figurants).

##### **Nouvelle production**

On entend, par nouvelle production, au sens de la présente convention, l'initiative du théâtre mettant en œuvre une nouvelle version scénique d'un ouvrage, par opposition à la notion de reprise. La création d'une œuvre, suite à une commande, constitue forcément une nouvelle production.

##### **Reprise**

On entend, par reprise, au sens de la présente convention, l'initiative d'un théâtre de présenter un ouvrage dans une version scénique préexistante. Il pourra s'agir :

- Ou bien de la reprise d'un spectacle appartenant au fonds de production du théâtre ;
- Ou bien de la reprise d'une production d'un autre théâtre, et cédée ou louée par lui.

##### **Coproduction**

On entend par coproduction, au sens de la présente convention, la mise en œuvre d'une nouvelle version scénique d'un ouvrage à l'initiative de plusieurs théâtres qui en partagent le coût de conception et de réalisation au moyen d'apports en numéraire et/ou en nature. L'apport en nature par un coproducteur de la seule mise à disposition de locaux en ordre de marche n'est pas suffisant pour caractériser la production.

##### **Production contemporaine**

On entend, par production contemporaine, au sens de la présente convention, la présentation scénique d'un opéra dont la musique a été composée après le 1<sup>er</sup> janvier 1970 (à l'exclusion de toute adaptation) qu'il s'agisse d'une création ou d'une reprise avec une nouvelle mise en scène ou pas.

#### **Commande**

On entend par commande, au sens de la présente convention, l'accord passé entre un théâtre et un compositeur (et éventuellement un librettiste) en vue de la conception et de l'écriture d'une œuvre qui sera créée sur sa scène.

##### **Co-commande**

La co-commande concerne l'association de deux ou plusieurs théâtres qui partagent le mérite de l'initiative et la charge de son financement. Le contrat règlera notamment entre eux les modalités d'exploitation et de première exécution.

##### **Création mondiale**

On entend, par création mondiale, au sens de la présente convention, la première exécution publique d'une œuvre musicale ou d'un ouvrage lyrique dans le monde.

##### **Création française**

On entend par création française, au sens de la présente convention, la première exécution publique d'une œuvre sur le territoire français.

### **B – Ballet**

#### **Répertoire**

Le vocable est employé dans la présente convention dans sa double acception :

- 1) un ensemble d'œuvres appartenant à un style musical, à une époque ou bien à un pays ;
- 2) un ensemble de productions en état d'exploitation constituant le fonds patrimonial d'un théâtre lyrique.

### **Commande/création**

On entend par **commande**, au sens de la présente convention, l'accord passé entre un théâtre et un chorégraphe en vue de la conception et de l'écriture d'une pièce originale ou d'une nouvelle version d'une pièce ancienne qui seront créées par sa compagnie.

On entend, par **création**, au sens de la présente convention, la première représentation publique de la pièce commandée par une compagnie à un chorégraphe.

Dans les usages du monde de la danse, les termes se confondent.

### **Entrée au répertoire**

On entend, par entrée au répertoire, dans le sens de la présente convention, la reprise par le Ballet d'une pièce chorégraphique écrite par un chorégraphe pour une autre compagnie. Ce processus, propre à la danse, inclut non seulement la reproduction des décors, costumes et accessoires d'origine, mais encore la transmission de la pièce aux danseurs de la compagnie par son créateur et les droits de son exploitation par le Ballet.

## **C – Elargissement de l'audience**

### **Diffusion**

On entend, par diffusion, au sens de la présente convention, la circulation d'une œuvre ou d'un spectacle auprès du public en vue d'élargir au maximum son audience.

On rencontre deux acceptions :

- La diffusion audiovisuelle selon tous modes d'exploitation avec supports (distribution, CDs, DVDs, Cédérom, etc.) ou dématérialisée (diffusion hertzienne, câblée, numérique, etc.) en cas de captation audiovisuelle de l'œuvre ou du spectacle
- La diffusion territoriale (diffusion régionale, nationale, internationale) en cas de circulation de l'œuvre ou du spectacle dans plusieurs théâtres (en résidence ou en tournée). On entend par diffusion régionale, au sens de la présente convention, les représentations données en Région Aquitaine hors de la Ville de Bordeaux.

## **D – Mission audiovisuelle**

### **Captation**

On entend par captation, au sens de la présente convention, l'enregistrement sonore ou audiovisuel d'un spectacle, dans les conditions normales de sa représentation, indépendamment de la présence ou non de public et du lieu de l'enregistrement.

### **Diffusion audiovisuelle**

*On entend par diffusion audiovisuelle, au sein de la présente convention, la circulation d'une œuvre ou d'un spectacle auprès du public en vue d'élargir au maximum son audience.*

La diffusion audiovisuelle comprend tous les modes d'exploitations avec supports (phonogrammes, vidéogrammes, etc.) ou dématérialisés (diffusion câblée, numérique etc.) en cas de captation audiovisuelle de l'œuvre ou du spectacle.

### **Label**

On entend par label, au sens de la présente convention soit label discographique, la marque des enregistrements de concerts déposée par l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine.

### **Live**

On entend par live, au sens de la présente convention, la diffusion d'un support audio ou vidéo numérisé en direct.

### **Streaming**

On entend, par streaming, au sens de la présente convention, un principe utilisé pour l'envoi de contenu en direct, ou léger différé. Terme anglais (issu de *stream* : courant, flux) signifiant la diffusion en continu, il est utilisé principalement sur Internet. Le streaming permet la lecture d'un flux audio ou vidéo (cas de la vidéo à la demande) au fur et à mesure de son arrivée sur l'ordinateur. Le streaming s'oppose ainsi à la diffusion par téléchargements de fichiers qui nécessite de récupérer l'ensemble des données d'un morceau ou d'un extrait vidéo avant de pouvoir l'écouter ou le regarder.

### **VOD (Video on Demand)**

On entend par VOD (ou vidéo à la demande), au sens de la présente convention, une technique de diffusion de contenus vidéo numériques offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme Internet, ou les réseaux non câblés.

### **Web 2.0**

On entend par Web 2.0, au sens de la présente convention, une évolution du Web vers une plus grande simplicité, ne nécessitant pas de grandes connaissances techniques ni informatiques pour les utilisateurs, et d'interactivité permettant à chacun de contribuer sous différentes formes sur les réseaux sociaux en ligne tels Facebook, Twitter ou Flickr.

### **Webdiffusion (ou webcasting)**

On entend par webdiffusion, au sens de la présente convention, la diffusion d'un contenu audio et/ou vidéo sur Internet à plusieurs internautes en simultané. La diffusion peut s'effectuer en streaming ou en téléchargements, en live ou à la demande (VOD).

### **Web radio/TV**

On entend par web radio/WebTV, au sens de la présente convention, une station de radio/chaine de TV diffusée sur Internet grâce à la technologie de la lecture en continue.

En France, les web radios et WebTV bénéficient d'un régime spécifique concernant les droits d'auteurs. Ainsi tout créateur d'une web radio doit s'acquitter d'un droit auprès de la SACEM et éventuellement d'autres sociétés d'ayants droit, notamment celles de représentants d'artistes étrangers.

**D-2013/287**

**Convention d'occupation temporaire du domaine public communal de la ville de Bordeaux par l'Office du Tourisme de Bordeaux en vue de la mise en valeur des sites d'intérêt historique**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2012, nous avons autorisé Monsieur le Maire à signer une convention cadre triennale entre la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux.

Cette convention, en date du 26 avril 2012, régit les rapports de la Ville de Bordeaux et de l'Office de Tourisme de Bordeaux.

Elle précise que :

- l'Office de Tourisme contribue à l'attractivité de Bordeaux, notamment en matière de tourisme, en corrépondance avec l'intérêt général de la commune ;
- l'Office de Tourisme mènera une politique active d'animation pour divers publics ;
- l'Office de Tourisme est autorisé à organiser des visites ou expositions dans tout lieu remarquable ou d'intérêt culturel, historique et touristique ;
- ces opérations seront engagées en étroite partenariat avec les services de la Ville, notamment au regard des actions à mener dans le cadre de la labellisation de Bordeaux en tant que « Ville d'Art et d'Histoire » et de son inscription au patrimoine mondial.
- En tant que de besoin, des conventions particulières ou d'autres actes administratifs seront conclus pour l'occupation de l'espace public ou privé de la ville.

La Ville de Bordeaux souhaite améliorer la qualité d'accueil et préciser les rôles et responsabilités de la Ville et de l'Office du Tourisme sur les sites d'intérêt culturel, historique et touristique qu'elle met à disposition de l'Office ci-après désignés :

- la Porte Cailhau,
- la Porte de la Grosse Cloche,
- la flèche Saint Michel,
- la crypte archéologique Saint Seurin,
- le Palais Gallien.

A cette fin, la convention d'occupation temporaire ci jointe par laquelle les signataires s'accordent sur les conditions de la mise à disposition des sites de la Ville de Bordeaux à l'Office de Tourisme vous est proposée.

Aussi je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention d'occupation temporaire du domaine public communal de la ville de Bordeaux en vue de la mise en valeur des sites d'intérêt historique.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr Stephan DELAUX, Mr Josy REIFFERS, Mr J-C BRON, Mme Sylvie CAZES, Mme Emmanuelle CUNY

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, on a déjà passé une convention en 2012 entre la Ville de Bordeaux et l'Office de Tourisme pour définir les actions des uns et des autres.

Ici c'est une nouvelle convention qui met à disposition un certain nombre de sites d'intérêt culturel, artistique et touristique dans lesquels il y a une animation, une qualité d'accueil particulier qui est mise en valeur par l'Office de Tourisme. D'où l'objet de cette convention.

**M. LE MAIRE.** -

Mme DIEZ

**MME DIEZ.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Bordeaux a eu la chance d'avoir pu conserver de nombreux monuments historiques.

Dans la convention qui nous est soumise la Ville de Bordeaux précise les conditions d'occupation temporaire du domaine public consenties à l'Office de Tourisme de Bordeaux pour la mise en valeur des sites d'intérêt historique.

Si nombre d'entre eux sont situés dans le périmètre de la ville centre, toutefois il y en a deux à Bordeaux, ce sont les formes de radoubs et les Bâtiments aux Vivres de la Marine. Tous deux sont classés.

Dans la rénovation qui est faite de tout le périmètre des Bassins à flots je ne reviendrai pas sur les formes de radoubs toujours en attente d'une décision, mais plus particulièrement sur les bâtiments du Magasin aux Vivres de la Marine. Classés monuments historiques depuis 1991 leur restauration est en cours grâce à un financement Europe / Etat / Région.

Dans le même temps les nouveaux immeubles sortent de terre et on peut voir aujourd'hui la résidence étudiante qui jouxte ces bâtiments. Aucune objection sur le fait que ce soit une résidence pour étudiants, mais il n'en demeure pas moins que maintenant, quel que soit le point de vue où l'on se place ce monument est écrasé par la proximité et la hauteur de la nouvelle construction.

Légalement il existe un périmètre de visibilité autour des monuments classés. Qu'en est-il ? La résidence de 18 m de haut n'est séparée du pavillon nord que par une ruelle d'au plus 5 m de large.

Les architectes des monuments historiques ont statué par rapport à un dossier communiqué par le constructeur comportant des représentations virtuelles tendancieuses laissant imaginer un grand espace côté sud du nouveau bâtiment, gommant complètement le pavillon nord et ne laissant apparaître que l'arbre situé sur la place.

Bien sûr on n'y peut plus rien, mais à l'avenir nous devons être vigilants pour ne pas laisser construire n'importe comment et imposer le respect du périmètre légal de protection de visibilité.

Sur le principe de densification de l'habitat il ne faudrait pas oublier le génie du lieu. Tous les espoirs néanmoins sont permis. Nous verrons peut-être une extension de cette convention jusqu'à Bordeaux nord pour ces monuments classés. L'un est sur le domaine du Grand Port Maritime, mais l'autre concerne plus spécifiquement la Ville.

**M. LE MAIRE.** -

M. DUCASSOU vous voulez ajouter quelque chose ?

Je rappelle simplement que l'opération des Bassins à flots qui est une des plus emblématiques de notre arc développement durable a fait l'objet d'un plan-guide élaboré par M. Nicolas Michelin, qui a été présenté et approuvé ici, approuvé également à la CUB, et que nous lui tenons la main.

J'ajoute enfin que la pression à la fois des architectes, des urbanistes, des auteurs du SCOT en faveur de la densification exige de notre part, c'est vrai, une grande vigilance pour éviter qu'on aille trop loin en revenant de ce qui a été la pratique depuis des décennies, c'est-à-dire un étalement urbain incontrôlé. Donc il faut trouver un point d'équilibre entre ces mouvements alternatifs, si je puis dire.

Sur la convention qui est citée là est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci.

**MME JARTY-ROY.** -

Je précise, Monsieur le Maire, que pour cette délibération M. DELAUX, M. REIFFERS, M. BRON, Mme CAZES, Mme CUNY ne participent pas au vote.

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VILLE DE BORDEAUX  
PAR L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX  
EN VUE DE LA MISE EN VALEUR DES SITES D'INTÉRÊT HISTORIQUE**

\*

\*\*

**EXPOSÉ LIMINAIRE :**

LA CONVENTION-CADRE TRIENNALE DE PARTENARIAT du 26 avril 2012 qui régit les rapports de la Ville de Bordeaux et de l'Office de Tourisme de Bordeaux précise que :

- par son activité l'Office de Tourisme contribue à l'attractivité de Bordeaux, notamment en matière de tourisme, en correspondance avec l'intérêt général de la commune ;
- l'Office de Tourisme mènera une politique active d'animation pour divers publics, soit en propre, soit en soutien logistique et/ou promotionnel à des animations événementielles ou autres ;
- l'Office de Tourisme est autorisé à organiser des visites ou expositions dans tout lieu remarquable ou d'intérêt culturel, historique et touristique ;
- ces opérations seront engagées en étroite partenariat avec les services concernés de la Ville, notamment au regard des actions à mener dans le cadre de la labellisation de Bordeaux en tant que « Ville d'Art et d'Histoire » et de son inscription au patrimoine mondial ;
- en tant que de besoin, des conventions particulières ou d'autres actes administratifs seront conclus pour l'occupation de l'espace public et du domaine public ou privé de la Ville.

LA PRÉSENTE CONVENTION constitue l'acte administratif par lequel les signataires s'accordent sur les conditions de la mise à disposition des sites de la Ville de Bordeaux à l'Office du Tourisme.

CELA EXPOSÉ, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ENTRE**

LA VILLE DE BORDEAUX, représentée par son maire : Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération n° 2008-0169 du 21 mars 2008 du conseil municipal, reçue à la Préfecture de la Gironde le 21 mars 2008,

***Ci-après dénommée « la Ville », d'une part***

**ET :**

L'association l'OFFICE DE TOURISME, représentée par Monsieur Stéphan DELAUX, agissant en sa qualité de président et spécialement habilité aux fins des présentes par délibération du conseil d'administration de ladite association en date du

***Ci-après dénommée « l'Office », d'autre part***

**1. – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :**

**La Ville**, en considération des objectifs définis dans la convention triennale et de l'objet statutaire de **l'Office**, décide de soutenir l'action de ce dernier en l'autorisant à occuper, à titre temporaire, précaire et révocable, les sites d'intérêt culturel, historique et touristique ci-après désignés :

## 2. – SITES :

- la Porte Cailhau,
- la Porte de la Grosse cloche,
- la Flèche Saint Michel, à l'exception de la Salle du Carillon,
- la Crypte archéologique Saint Seurin,
- la Palais Gallien

## 3. – DESTINATION DES SITES :

L'usage des sites est exclusivement limité aux activités d'intérêt général de visite et d'animation des sites par *l'Office*.

## 4. – RÔLES DE L'ÉQUIPE DE GESTION ET DE L'ÉQUIPE D'INTERVENTION :

L'équipe de gestion formée par le responsable du site et de son mobilier au sein de la Direction Générale des Affaires Culturelles de la Ville (DGAC), l'agent de proximité en charge des espaces extérieurs périphériques et le représentant de *l'Office* est chargée d'établir et signaler les besoins d'intervention. Le responsable du site doit, par suite, s'assurer du suivi de leur mise en œuvre sur immeuble et l'agent de proximité sur les espaces extérieurs.

L'équipe d'intervention est formée des différents services de *la Ville* réalisant l'entretien des espaces extérieurs périphérique des sites, leur éclairage... ou les travaux sur immeubles (voir annexe par site).

Un note en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, jointe en annexe, décrit la procédure de demande d'intervention des services de la Ville pour travaux. Elle précise les numéros à contacter selon les horaires (numéro unique plateforme de réception d'appels ou appels d'urgence) et les modalités de financement et de réalisation de travaux selon leur urgence ou leur importance.

## 5. – POINT ANNUEL SUR LES BESOINS D'INTERVENTION

Un état des lieux et des besoins d'intervention par site sera dressé contradictoirement entre les parties au début de chaque année afin qu'ils puissent être propres et en sécurité pour le début de la saison touristique. Il portera sur leur matériel et contenu mobilier. Cet état des lieux sera annexé à la présente convention pour chacun des sites mis à disposition.

L'état des lieux identifiera les besoins :

- concernant les espaces extérieurs périphériques des immeubles, de travaux relevant de la CUB ou de délégataires ;
- concernant les immeubles de :
  - travaux urgents visant à remédier au péril des personnes ou des biens
  - travaux d'entretien et d'aménagement d'une valeur estimée à moins de 3 000 € TTC
  - travaux sur le patrimoine bâti estimée à plus de 3 000 € TTC ou nécessitant une étude spécifique (impact sur les dispositions de sécurité, autorisation d'urbanisme)
  - interventions ou besoins concernant le matériel ou le contenu mobilier ces immeubles appartenant à *la Ville* ou à *l'Office*.

Le responsable de la Direction Générale des Affaires de la Ville (DGAC) sera chargé de la rédaction de cet état des lieux et des besoins d'intervention.

Il le diffusera concernant :

- les espaces extérieurs aux services d'intervention de la Ville et à l'agent de proximité de secteur pour transmission à la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et aux délégataires concernés.

- les immeubles aux services d'intervention de **la Ville**.

## **6. – BESOINS D'INTERVENTION EN COURS DE SAISON :**

**L'Office** de Tourisme tiendra une main courante signalant :

- les besoins d'intervention concernant les espaces extérieurs périphériques des immeubles qu'il adressera à l'agent de proximité pour transmission aux services d'intervention de la Ville, et à la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et aux délégataires concernés.
- Les besoins d'intervention urgente concernant les immeubles à la plateforme de réception d'appels pour diffusion aux services d'intervention de **la Ville** avec copie au responsable de la Direction Générale des Affaires Culturelles de la Ville (DGAC).
- les besoins d'intervention d'entretien, d'aménagement et toute autre demande d'intervention sur le patrimoine bâti au responsable de la Direction Générale des Affaires Culturelles de **la Ville** (DGAC) qui se mettra en rapport avec la Direction du Centre d'Entretien et d'Exploitation ou la Direction des Constructions Publiques conformément à la note en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, jointe en annexe.

L'agent de proximité devra hors saison assurer un passage par semaine et durant la saison ou lors et après manifestations assurer plusieurs passages par semaine.

## **7. – PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX :**

Les travaux de restauration, de transformation, d'embellissement et de mise en valeur patrimoniale seront à la charge de **la Ville**.

Tous les travaux liés à la sécurité des personnes, les contrôles techniques seront à la charge de **la Ville**, à l'exception de l'entretien annuel des extincteurs qui restera à la charge de **l'Office**.

Les travaux d'entretien locatif seront à la charge de **l'Office**. **L'Office** devra, par ailleurs réaliser le nettoyage courant des emprises mise à sa disposition, de façon à toujours convenir parfaitement à l'usage auquel elles sont destinées, à l'exception du Palais Gallien, qui relève d'un entretien par **la Ville**, en raison de sa nature mixte d'espace vert et de site archéologiques.

Le matériel et le mobilier installés par **l'Office** ou **la Ville** seront contrôlés sur la base de l'inventaire réalisé contradictoirement (cf. §5) et remis en état respectivement par leurs soins au frais du responsable de leur détérioration.

## **8. – DUREE, SUSPENSION TEMPORAIRE, RESILIATION :**

La présente convention aura une durée d'une année à dater du jour de sa signature.

Le droit d'occupation accordé par **la Ville** à **l'Office** est précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général tels que : sécurité, salubrité, ordre publics..., ou en cas de force majeure.

Ainsi **la Ville** informera **l'Office** afin qu'au cours de périodes de travaux, le public ne soit pas admis sur les parties du site présentant un danger.

La convention sera renouvelée par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée chaque année à la date anniversaire de la signature de la convention avec courrier au moins un mois auparavant ou résiliée en cas de non observation par l'une ou l'autre des parties de ses obligations contractuelles.

## **9. – CHARGES ET REDEVANCE :**

L'occupation temporaire des sites ci-dessus définis est consentie à **l'Office** par **la Ville** à titre gratuit.

## 10. – ASSURANCES :

**L'Office** s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à disposition temporaire dans tous les cas où elle serait recherchée :

- à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux ;
- à, la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à **la Ville**.

À ce titre, **l'Office** devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir au minimum pour chaque site :

1. Pour la garantie responsabilité civile vis-à-vis des tiers :

- une garantie à concurrence de 7 623 000 € par sinistre et par an pour les dommages corporels ;
- une garantie à concurrence de 1 525 000 € par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

2. Pour la garantie responsabilité civile vis-à-vis de **la Ville**, y compris les risques locatifs :

- une garantie à concurrence de 300 000 € par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux ;
- pour leur part, **la Ville** et ses assureurs subrogés renoncent à tout recours contre **l'Office** au-delà de ces sommes ; **l'Office** souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, il renonce à tout recours qu'ils seraient fondés à exercer contre **la Ville** pour tous les dommages subis.

**L'Office** devra remettre à la Ville une copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

**La Ville**, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

## 11. – OBLIGATIONS DE L'OFFICE :

La présente convention est consentie aux charges et conditions générales que l'Office accepte précisément à savoir :

- faire son affaire personnelle de toutes les réclamations et/ou contestations de tiers concernant son activité ;
- se conformer aux lois et règlements en vigueur concernant son activité ;
- respecter les règles de sécurité figurant en annexe, et un usage des lieux conforme à la destination de ces derniers.

## 12. – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE :

Les litiges qui pourraient s'élever au titre de l'application et de l'interprétation des présentes entre **la Ville** et **l'Office** relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## 13. – ÉLECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent faire élection de domicile :

- M. Alain JUPPÉ, ès qualités, en l'Hôtel de Ville de BORDEAUX, Place Pey-Berland.
- M. Stéphan DELAUX, ès qualités, au siège social de l'Office, 42 allées d'Orléans.

Fait à Bordeaux en double exemplaire, le.....

Pour **la Ville** de Bordeaux,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire

Pour l'Association,  
Le Président :

## Annexes

### Porte Cailhau

#### ① Description

La Porte du Palais ou Porte Cailhau est une porte de Ville avec beffroi construite au 15<sup>ème</sup> siècle. Elle se situe rue de la Porte Cailhau et a été classée au titre des monuments historiques par arrêté du 28 mai 1883.

#### ② Délimitation



#### ③ Classement – sécurité

L'établissement est classé en 5<sup>ème</sup> catégorie type Y (musée). Se reporter à l'avis de la commission de sécurité du 5 décembre 1989 : les visites sont limitées à moins de 20 personnes, l'accès aux combles à des groupes de 5 personnes maximum uniquement dans le local situé sous le clocheton au débouché de l'escalier..

#### ④ Etat des lieux

- voir état des lieux annuel

#### ⑤ Inventaire du mobilier et matériel

- voir état des lieux annuel

#### ⑥ Equipe de gestion

• Responsable DGAC :	P. Della-Libéra D. Jurie	] 05.24.57.53.12 ] 05.24.57.53.03 en son absence
• Agent de proximité :	B. Castagnet C. Bertet	] 06.20.33.95.91 ] 05.56.10.28.57 responsable
• Office de tourisme :	P. Prévot	] 05.56.10.22.48

#### Equipe d'intervention :

• Plateforme de réception d'appels		] 05.56.10.31.79
• Contact DCP :	M. Dumora	] 05.56.10.31.70
• Nettoyage annuel :	P. Della-Libéra	] 05.56.10.22.48
• Espace public :	J-L Paret	] 05.56.10.31.08
• Propreté :	P. Duranton	] 05.56.10.33.31 – 06.20.33.29.99
• Eclairage extérieur :	G. Luneau	] 05.56.10.33.01

## Porte de la Grosse cloche

### ① Description

La Porte de la Grosse cloche est une porte de Ville avec beffroi construite au 15<sup>ème</sup> siècle. Elle se situe rue saint James et a été classée au titre des monuments historiques par arrêté du 28 mai 1883.

### ② Délimitation



### ③ Classement – sécurité

L'établissement est classé en 5<sup>ème</sup> catégorie type Y (musée). Les visites sont guidées limitées à des groupes de 5 personnes maximum. Les parties non visitées sont interdites d'accès

### ④ Etat des lieux

- voir état des lieux annuel

### ⑤ Inventaire du mobilier et matériel

- voir état des lieux annuel

### ⑥ Equipe de gestion

• Responsable DGAC : P. Della-Libéra } 05.24.57.53.12  
D. Jurie } 05.24.57.53.03 en son absence

• Agent de proximité : F. Dessaint } 06.20.33.94.69  
C. Bertet } 05.56.10.28.57 responsable

• Office de tourisme : P. Prévot } 05.56.10.22.48

#### Equipe d'intervention :

• Plateforme de réception d'appels } 05.56.10.31.79  
• Contact DCP : M. Dumora } 05.56.10.31.70  
• Nettoyage annuel : P. Della-Libéra } 05.56.10.22.48  
• Espace public : J-L Paret } 05.56.10.31.08  
• Propreté : P. Duranton } 05.56.10.33.31 – 06.20.33.29.99  
• Eclairage extérieur : G. Luneau } 05.56.10.33.01

## Flèche Saint Michel

### ① Description

La flèche a été élevée entre 1472 et 1492 indépendamment de la basilique Saint Michel sur la place Canteloup. Détruite à plusieurs reprises, elle a été rebâtie entre 1861 et 1869 par l'architecte Paul Abadie. Sa base conserve une crypte et sa flèche qui culmine à 115 m est la plus haute du midi de la France. Elle a été classée par la liste des monuments historiques de 1846.

### ② Délimitation



### ③ Classement – sécurité

L'établissement est classé en 5<sup>ème</sup> catégorie type V (établissements de culte). Se reporter à l'avis de la commission de sécurité du 14 mai 1996 : les visites sont limitées à moins de 20 personnes, les parties non visitées sont interdites d'accès.

### ④ Etat des lieux

- voir état des lieux annuel

### ⑤ Inventaire du mobilier et matériel

- voir état des lieux annuel

### ⑥ Equipe de gestion

- |                        |                             |   |
|------------------------|-----------------------------|---|
| ▪ Responsable DGAC :   | P. Della-Libéra<br>D. Jurie | ] 05.24.57.53.12<br>] 05.24.57.53.03 en son absence |
| ▪ Agent de proximité : | L. Fialip<br>C. Bertet      | ] 06.20.33.94.67<br>] 05.56.10.28.57 responsable    |
| ▪ Office de tourisme : | P. Prévot                   | ] 05.56.10.22.48                                    |

### Equipe d'intervention :

- |                                    |                 |                                   |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| ▪ Plateforme de réception d'appels |                 | ] 05.56.10.31.79                  |
| ▪ Contact DCP :                    | M. Dumora       | ] 05.56.10.31.70                  |
| ▪ Nettoyage annuel :               | P. Della-Libéra | ] 05.56.10.22.48                  |
| ▪ Espace public :                  | J-L Paret       | ] 05.56.10.31.08                  |
| ▪ Propreté :                       | P. Duranton     | ] 05.56.10.33.31 – 06.20.33.29.99 |
| ▪ Eclairage extérieur :            | G. Luneau       | ] 05.56.10.33.01                  |

## Crypte archéologique Saint Seurin

### ① Description

La crypte présente 400m<sup>2</sup> de fouilles archéologiques montrant les traces d'une ancienne nécropole gallo-romaine et mérovingienne (sarcophages, amphores). Elle se situe place des Martyrs de la Résistance. Elle a été classée par la liste des monuments historiques de 1840.

### ② Délimitation



### ③ Classement – sécurité

La procédure pour classement en ERP Plein Air doit être engagée ; elle sera suivie d'un rapport de la commission de sécurité. La capacité du site devrait être limitée à 19 personnes (à confirmer).

### ④ Etat des lieux

- voir état des lieux annuel

### ⑤ Inventaire du mobilier et matériel

- voir état des lieux annuel

### ⑥ Equipe de gestion

- Responsable DGAC :
  - P. Della-Libéra } 05.24.57.53.12
  - D. Jurie } 05.24.57.53.03 en son absence
- Agent de proximité :
  - B. Castagnet } 06.20.33.95.91
  - C. Bertet } 05.56.10.28.57 responsable
- Office de tourisme :
  - P. Prévot } 05.56.10.22.48

#### Equipe d'intervention :

- Plateforme de réception d'appels } 05.56.10.31.79
- Contact DCP :
  - M. Dumora } 05.56.10.31.70
- Nettoyage annuel :
  - P. Della-Libéra } 05.56.10.22.48
- Espaces verts :
  - C. Garcia } 05.56.10.14.53 Coordinateur
  - B. Charrier } 05.56.93.10.84 Chef de secteur
  - JJ Créon } 05.56.93.10.84 adjoint
- Eclairage extérieur :
  - G. Luneau } 05.56.10.33.01

## Palais Gallien

### ① Description

Le Palais Gallien est un amphithéâtre gallo-romain du 3<sup>ème</sup> siècle. Il se situe rue du docteur Albert Barraud. Les vestiges de ce site archéologique ont été classés par la liste des monuments historiques de 1840.

### ② Délimitation



### ③ Classement – sécurité

La procédure pour classement en ERP Plein Air doit être engagée ; elle sera suivie d'un rapport de la commission de sécurité. La capacité du site devrait être limitée à 50 personnes (à confirmer).

### ④ Etat des lieux

- voir état des lieux annuel

### ⑤ Inventaire du mobilier et matériel

- voir état des lieux annuel

### ⑥ Equipe de gestion

▪ Responsable DGAC :	P. Della-Libéra D. Jurie	}] 05.24.57.53.12 }] 05.24.57.53.03 en son absence
▪ Agent de proximité :	B. Castagnet C. Bertet	}] 06.20.33.95.91 }] 05.56.10.28.57 responsable
▪ Office de tourisme :	P. Prévot	}] 05.56.10.22.48
Equipe d'intervention :		
▪ Plateforme de réception d'appels		}] 05.56.10.31.79
▪ Contact DCP :	M. Dumora	}] 05.56.10.31.70
▪ Espace public :	J-L Paret	}] 05.56.10.31.08
▪ Espaces verts :	C. Garcia JL Assensi	}] 05.56.10.14.53 Coordinateur }] 05.56.51.69.46 Chef de secteur
▪ Propreté :	P. Duranton	}] 05.56.10.33.31 – 06.20.33.29.99
▪ Eclairage extérieur :	G. Luneau	}] 05.56.10.33.01

**D-2013/288**

**Exposition de Jaume Plensa dans l'espace public. Convention.  
Signature. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Du 27 juin au 6 octobre 2013, la Ville de Bordeaux présentera une exposition des œuvres de l'artiste Catalan Jaume Plensa.

Jaume Plensa est né à Barcelone en 1955 ; il est actuellement l'un des sculpteurs les plus importants de la scène artistique contemporaine. Une part importante de sa production est située dans le contexte de la sculpture publique, un domaine dans lequel il a travaillé en Espagne, en France, au Japon, au Royaume-Uni, en Corée, en Allemagne, au Canada, et aux Etats-Unis, etc. Son travail a été exposé dans de nombreuses galeries et musées en Europe, aux États-Unis et au Japon.

Cette exposition sera l'occasion pour l'artiste de réaliser un geste artistique puissant en concevant deux majestueuses figures féminines en fonte de fer – *Paula* et *Sanna* - chacune d'une hauteur de 7mètres, pour deux sites patrimoniaux majeurs de la capitale girondine. A côté de ces créations originales, le public découvrira les visages *Marianna & Awilda*, deux portraits de jeunes filles réalisés en acier inoxydable montrés en avant-première à Bordeaux. Témoins silencieux de l'activité urbaine, les figures humaines sont, pour l'artiste, des êtres ordinaires qui reflètent la diversité dans nos sociétés.

C'est en tout 13 œuvres qui seront présentées dans toute la ville.

Le commissariat et la coordination technique de cette exposition sont confiés à la société Art expo. Sa mission consiste en la préparation, le montage et le démontage de l'exposition et en l'aide à la recherche de partenariats privés pour la réalisation de cette exposition. Le cout net pour la ville s'élève à 110 000 Euros après intervention de tous les mécènes.

Un catalogue de l'exposition sera édité. La Ville disposera de 1500 exemplaires au prix de vente public de 18 Euros. Ils seront vendus dans les établissements culturels de la Ville. 500 exemplaires seront réservés aux dons et échanges.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer tous documents afférents à l'organisation de cette exposition
- autoriser ces tarifs

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, il s'agit d'une exposition de sculptures monumentales réalisées par ce sculpteur catalan de renommée internationale.

Une douzaine d'œuvres vont être réparties sur l'espace public avec une médiation adaptée, des visites conduites en étroite relation avec l'Office de Tourisme, soit des visites nocturnes, soit des visites patrimoniales qui seront organisées tout au long du séjour de ces sculptures du 27 juin au 6 octobre prochain.

Les cartels qui seront associés auront un QR-Code qui pourra permettre d'en connaître davantage sur l'histoire de cette œuvre et des éléments qui la caractérise.

Par ailleurs ces œuvres pourront être géo-localisées au niveau des différents territoires de la ville.

Un catalogue sera mis en place au prix public de 18 euros. Il sera accessible au niveau des musées et du kiosque des Allées de Tourny.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, sur cette exposition qui comportera sur la douzaine d'œuvres 4 créations monumentales de cet artiste, je le répète, qui seront réparties en différents endroits.

**M. LE MAIRE.** -

Pas de demandes de parole ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

**CONVENTION RELATIVE A LA**  
**MISSION D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION DE JAUME PLENSA A BORDEAUX**

---

**La Ville de Bordeaux** représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, reçue à la Préfecture de la Gironde en date du

Ci-après désignée La Ville,

Et

FGJ/Art expo, agence d'ingénierie culturelle représentée par sa directrice, Madame Florence Guionneau-Joie, demeurant aux 15 rues de Saint-Pétersbourg 75008 PARIS,  
N° Siret : 433598786, APE : 7022Z

Ci-après désigné, FGJ/Art expo

**IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Bordeaux s'engage à soutenir la création contemporaine et à promouvoir la diversité artistique et culturelle. Les différentes actions telles que «les résidences d'artistes, la création d'« Evento » et « les sculptures dans la ville » participent à cet effort.

Dans cette dynamique, la Ville a décidé d'accueillir du 27 juin au 6 octobre 2013, en différents espaces publics dans la ville, une exposition de sculptures monumentales de Jaume Plensa.

Le commissariat est confié à Madame Florence Guionneau-Joie, directrice d'Art expo, qui l'a conçue et développée en collaboration avec l'artiste et qui, à ce titre, lui en a confié l'organisation.

**CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La ville de Bordeaux organise une exposition intitulée « Jaume Plensa » du 27 juin au 6 octobre 2013 dans les espaces publics de la ville.

La mission de réalisation de l'exposition « Jaume Plensa » durant l'été 2013, est confiée à Madame Florence Guionneau-Joie, titulaire d'une exclusivité avec l'artiste pour l'année 2013, en étant le commissaire général. Art expo accomplira la mission en se conformant aux textes légaux et réglementaires en vigueur.

L'Artiste a accepté de participer à cette exposition et de présenter plusieurs œuvres exposées publiquement.

**ARTICLE 2 - CONSISTANCE DE LA MISSION**

Nature de la mission : La mission consiste en la préparation, le montage et le démontage de l'exposition de Jaume Plensa qui présentera un ensemble d'œuvres monumentales en différents espaces publics sur le territoire de la ville de Bordeaux de juin à octobre 2013, et en l'aide à la recherche de partenariats privés pour la réalisation de cette exposition.

**Définition de la mission :**

**2.1 - Commissariat et coordination technique** de l'exposition, suivi de production des œuvres, interface entre l'artiste et la galerie Lelong et la ville de Bordeaux et la gestion des droits d'auteur.

**2.2 – Montage de l'exposition**

Coordination et assistance au montage de l'exposition (dates prévisionnelles : du 17 au 26 juin 2013) dont la logistique est assurée en collaboration avec les équipes de la Ville de Bordeaux et suit particulièrement :

- la sélection des emplacements de l'exposition avec l'artiste.
- la réception des œuvres. Elle assure la supervision du constat d'état au départ des œuvres et à l'arrivée à Bordeaux.
- la mise en place et le montage de l'exposition en collaboration avec les équipes de la Ville de Bordeaux.

### **2.3 - Gestion des outils de communication**

Elle participe aux opérations de relations publiques au moment de l'inauguration, aux visites de la presse. Elle aide à l'élaboration de la communication de l'exposition, assiste le service de communication de la ville à la rédaction des outils de communication.

### **2.4 – Démontage de l'exposition**

Elle participe au démontage de l'exposition (dates prévisionnelles : 2<sup>e</sup> semaine d'octobre 2013) et en particulier :

- suit le démontage de l'exposition.
- supervise le constat d'état des œuvres avant la désinstallation et la manutention des œuvres et organise avec le transporteur, le retour des œuvres chez l'artiste.

### **2.5 - Transports**

Chaque œuvre sera conditionnée à son point d'origine et sera transportée par une entreprise spécialisée qui sera retenue dans le cadre de la mise en place d'un MAPA publié par la Ville de Bordeaux.

### **2.6 - Recherches de partenaires.**

Art Expo s'engage à trouver des partenaires susceptibles de soutenir la production, l'organisation et l'installation de cette exposition dans le cadre de la loi 2003 sur le mécénat culturel (de compétences ou financier).

Elle s'engage à finaliser la rédaction des conventions de partenariats et de négocier les contreparties du partenariat en collaboration avec la ville de Bordeaux

Des accords de partenariats à ce jour sont engagés avec les entreprises suivantes :

- Librairie Mollat
- Casino Théâtre Barrière
- JC Decaux
- Urbi Cité
- ERDF

D'autres partenaires pourront être associés à ce projet ultérieurement.

### **2.7 Budget**

La charge financière nette de la ville de Bordeaux (budget total – mécénats) ne pourra en aucune façon être supérieure à 110 000€, honoraires de commissariat compris.

## **ARTICLE 3 - EMBLEMES DES ŒUVRES ET DESCRIPTION DES ŒUVRES**

Les espaces envisagés :

1. Cour de la mairie : 1 œuvre de 3m de haut
2. Place Pey Berland : 1 œuvre de 7m de haut
3. Haut du Cour de l'Intendance : 1 œuvre de 7m de haut
4. Place de la Comédie : 1 œuvre de 7m de haut
5. Place Gambetta : 1 œuvre de 4m de haut
6. Jardin public : 1 œuvre composée de 7 arbres-homme.
7. Place de la Bourse : 1 œuvre de 8m de haut
8. Esplanade Banque populaire : 1 œuvre composée de 3 mats de 8m de haut
9. Place Saint-Pierre : 1 œuvre de 3m de haut
10. Place Camille Jullian : 1 œuvre de 3,25m de haut
11. Place Ferdinand Lafargue : 1 œuvre de 3m de haut
12. Place du Général Sarraill : 1 œuvre de 3m de haut
13. Présentation de maquettes dans la salle du mémorial (mairie)
14. Esplanade Théâtre Casino-Barrière : 1 œuvre de 2,10 à 3m de haut.

## **ARTICLE 4 - DUREE DE LA MISSION**

La prestation court de la signature de la présente lettre de commande à la clôture de l'exposition.

## **ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIERES**

### **5.1- Honoraires**

En contrepartie de l'organisation de l'exposition définie à l'article 3 du présent contrat, il est convenu que la Ville de Bordeaux versera un montant 14 900,00 euros H.T, comprenant des honoraires de commissariat et d'organisation d'exposition.

Le montant de ces honoraires est ferme et forfaitaire.

Le paiement du travail ou service se fera après présentation préalable des factures correspondantes, selon les pourcentages et les délais suivants :

- 30% d'acompte à la signature du présent du contrat,
- 40% à l'ouverture de l'exposition,
- 30 % à la clôture de l'exposition,

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception en mairie de la facture correspondante. Le comptable assignataire est M. le Receveur principal de la Ville de Bordeaux.

### **5.2 - Frais de mission**

Les frais de voyage, hébergement et indemnités dérivés des déplacements et de la permanence de l'artiste et de son assistant, durant la période de montage, d'installation et de démontage de l'œuvre, seront à la charge de la Mairie de Bordeaux, indépendamment des honoraires signalés dans le paragraphe antérieur, et seront remboursés sur justificatifs aux payeurs (galerie, artiste ou art expo) après validation par les services des affaires culturelles de la ville dans la limite de 3000€.

Comme il en est d'usage, la Ville de Bordeaux prendra en charge l'invitation de M. et Mme Jaume Plensa de son assistant, et du directeur de la galerie Lelong, M. Jean Frémon, pour le vernissage du 27 juin 2013 à Bordeaux.

## **ARTICLE 6 - EXECUTION DE LA CONVENTION**

6.1 - Le Commissaire général sera responsable de la qualité scientifique et technique des travaux qu'il mettra en œuvre.

6.2 - Art Expo s'engage dans le cadre de sa mission à tenir informée régulièrement la Ville de Bordeaux de l'évolution de l'exécution des prestations qui lui incombent et de toutes informations afférentes aux œuvres, reproductions qui pourraient modifier des conditions techniques, financières ou de prestation de l'exposition

6.3 - Le commissaire général déclare être titulaire d'une police couvrant les dommages de toute nature qu'il pourrait causer du fait de son activité.

## **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE LA MAIRIE DE BORDEAUX**

### **7.1 - Assurance et sécurité**

7.1.1 L'exposition sera assurée en garantie « clou à clou », depuis l'enlèvement et jusqu'à la restitution de toutes les œuvres, sans interruption, par le contrat assurance tous risques expositions de la Ville de Bordeaux.

7.1.2 Pour les garanties « vols, tags et graffitis », la ville est son propre assureur dans la mesure où ces dégradations ne sont pas prises en charge par la police d'assurance lors des expositions en plein air non gardiennées.

7.1.3 La ville, dans le cadre des patrouilles de ses services de police municipale, s'assurera de la présence et de la sécurité des œuvres de l'exposition.

7.1.4 Le plan définitif de l'exposition sera remis par les Services de la Ville de Bordeaux au Bureau de

Contrôle pour présenter le rapport à la Commission de Sécurité chargée d'émettre un avis sur la conformité de l'installation et permettre l'ouverture au public de l'exposition.

7.1.5 En cas de dommages sur une ou plusieurs œuvres, la ville s'engage à prendre en charge les frais de restauration de l'œuvre ou des œuvres endommagées. Le ou les œuvres seront transportées à l'atelier de l'artiste à Barcelone où il sera procédé à une expertise technique. A partir de cet examen, l'artiste transmettra un devis de restauration pour la remise en état de ou des œuvres.

## **7.2 - Signalétique**

Les cartels de signalisation et d'information des œuvres, dont le contenu sera élaboré par le commissaire, avec l'artiste et les services de la Ville, seront mis en place dès le jour du vernissage.

## **7.3 - Communication**

La ville de Bordeaux fera mention du nom du commissaire dans toutes les occasions où elle aura à présenter l'exposition.

## **7.4 - Les frais d'installation**

La Ville mettra à la disposition, dans un délai suffisant, avant le vernissage, des agents de ses services techniques pour l'installation des œuvres sur les sites de l'exposition. Les modalités de cette mise à disposition seront convenues entre les parties.

✓ Les socles : La ville fera réaliser par ses services techniques avec ou sans l'aide d'un partenaire associé les socles pour les œuvres pour lesquelles ce sera nécessaire. Au regard du planning des ateliers, les socles doivent être réalisés au mois de mars et avril 2013.

Le commissaire d'exposition s'engage à récupérer au plus vite auprès de l'artiste les plans et caractéristiques techniques des socles pour faciliter leur fabrication en amont de l'implantation des œuvres.

✓ La mise à disposition d'une grue : la ville s'engage à mettre à disposition avec ou sans l'aide d'un ou plusieurs partenaires associés, une grue ou camion grue permettant l'installation des œuvres.

Le commissaire d'exposition s'engage à récupérer au plus vite auprès de l'artiste le nombre d'œuvres concerné, et leurs caractéristiques techniques pour faciliter la réservation et la coordination en amont de l'implantation des œuvres.

✓ L'éclairage des œuvres : La ville s'engage à réaliser une mise en lumière des œuvres selon les préconisations de l'artiste, avec ou sans l'aide d'un ou plusieurs partenaires associés. Le commissaire d'exposition s'engage à récupérer au plus vite auprès de l'artiste le nombre de sources de lumière, le type d'éclairage, et les caractéristiques techniques de l'installation des éclairages pour faciliter la mise en place et la coordination de l'installation en amont de l'implantation des œuvres.

✓ Le nettoyage des œuvres : à la fin de l'exposition, la ville s'engage à pratiquer un nettoyage non abrasif des œuvres qui sera réalisé avec ou sans l'aide d'un partenaire associé.

## **ARTICLE 8 – RESILIATION**

La présente convention pourra être résiliée par lettre RAR, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations, moyennant un préavis de 30 jours. La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

En cas de résiliation de la part de la ville, le versement du premier acompte est considéré comme acquis par ART EXPO et ne sera donc pas remboursé, ceci en dédommagement des prestations déjà effectuées.

Si l'exposition est annulée à moins d'un mois du vernissage programmé, une indemnité de 50% du montant du second acompte sera versée à Art Expo en dédommagement.

## **ARTICLE 9 : REPORT OU ANNULATION DE L'EXPOSITION**

Si la Ville, pour des raisons indépendantes de sa volonté, devait reporter l'organisation de l'exposition, elle se réserve le droit à la représentation publique de l'exposition à une date ultérieure. Dans le cas d'un report, un nouveau calendrier de règlement serait convenu entre les deux parties.

**ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE, ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout conflit relatif à l'interprétation et à l'application du présent contrat, n'ayant pu se résoudre amiablement, sera soumis à la compétence des tribunaux de Bordeaux, lieu d'exécution du contrat.

Fait en trois exemplaires, à Bordeaux, le .....

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé » et parapher chacune des pages du Contrat

Pour la Ville de Bordeaux  
Alain JUPPE  
Député-maire

Le commissaire d'exposition  
Florence Guionneau-Joie  
Directrice d'Art Expo

**D-2013/289**

**CAPC musée d'art contemporain. Partenariats autour des expositions et des événements culturels du CAPC. Titre de recette. Conventions. Signature. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Grâce à une politique de diversification de ses ressources toujours plus active, le CAPC vient de conclure de nouveaux accords de partenariat.

C'est ainsi que :

- **Farrow & Ball** vient de réitérer son soutien en offrant jusqu'en 2015 la peinture nécessaire à la scénographie des expositions
- **LEDA SA**, châteaux viticoles, référence des vins de Graves (Château Haut Selve), offre à la Ville de Bordeaux son vin qui sera servi à l'occasion des événements culturels présentés au CAPC pendant les trois prochaines années
- le **Ministère de la Culture autrichien** oriente son aide en participant aux frais de présentation de l'exposition Markus Schinwald et en versant à la Ville de Bordeaux une participation de 10 000 euros
- grâce à une *convention-partage*, **Boesner** (Magasin de Bordeaux de fournitures pour artistes) a sélectionné 5 produits de son catalogue dont la quasi-totalité des marges du distributeur seront reversées au profit du projet *Le Temps des Cerise*, initié par le CAPC en plein cœur du quartier du Grand Parc à Bordeaux
- enfin, **l'Hôtel La Cour Carrée** a choisi de mettre à disposition du CAPC pour ses invités, des hébergements soit à titre gracieux (pour 40 d'entre eux) soit à prix réduit (pour les 20 suivants). Cette offre annuelle sera renouvelée pour 2014 et 2015.  
Des conventions ont été rédigées précisant les modalités de ces partenariats.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions
- à émettre les titres de recettes correspondant au montant des sommes allouées

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

**M. DUCASSOU.** -

Il s'agit d'une délibération comme on est amené à en voter régulièrement qui fait état de 5 soutiens à des manifestations ou à des expositions qui ont trait au CAPC.

Parmi ces 5 soutiens il y a le Ministère de la Culture Autrichien pour l'exposition en cours au niveau de la nef.

**M. LE MAIRE.** -

Mme VICTOR-RETALI

**MME VICTOR-RETALI.** -

Je reprends l'intervention que je faisais tout à l'heure parce que je croyais que ce n'était pas dégroupé.

En réalité on a des conventions de partenariat qui sont mêlées à la présentation d'un projet, « Le temps des cerises » par exemple sur le Grand Parc, mené par le CAPC, MC2a, etc. Je ne comprends pas bien...

**M. DUCASSOU.** -

C'est un festival.

**MME VICTOR-RETALI.** -

Non, ce n'est pas un festival. C'est un projet...

**M. DUCASSOU.** -

C'est dans le cadre du 40<sup>ème</sup> anniversaire du CAPC !

**MME VICTOR-RETALI.** -

J'ai bien compris. Mais je ne comprends pas pourquoi les partenariats sont mélangés avec la présentation de la programmation.

**M. LE MAIRE.** -

M. DUCASSOU, laissez parler Mme VICTOR-RETALI. Vous lui répondrez après.

**MME VICTOR-RETALI.** -

Mon problème est que les partenariats sont mêlés à la présentation de toute la saison, à un projet de travail au Grand Parc qui est très intéressant, etc., et ce mélange me dérange.

Abstention au moins, puisque le refus de vote n'existe pas... Du coup je ne sais plus quoi faire.

**M. LE MAIRE.** -

Il y a là la non participation au vote.

Mme NOËL

**MME NOËL.** -

Un mot sur cette délibération, mais je voulais quand même souligner, Monsieur le Maire, M. DUCASSOU que quand vous parlez de culture vous êtes véritablement admirables.

**M. LE MAIRE.** -

Merci...

**MME NOËL.** -

Pour M. DUCASSOU la politique culturelle est hyper-labelisée. Je l'ai noté parce que je trouve l'appellation quand même croustillante. Véritablement, le moins qu'on puisse dire c'est que vous n'êtes pas envahi par le doute...

**M. LE MAIRE.** -

Absolument pas. Malgré tous les efforts qui sont les vôtres on n'a aucun doute, je vous rassure.

**MME NOËL.** -

Moi je crois que ça s'apparente plus à la méthode Coué...

**M. LE MAIRE.** -

Pas du tout.

**MME NOËL.** -

En tout cas un peu d'humilité et de clairvoyance ne sont jamais superflues et en l'occurrence vous devriez accorder un peu plus d'attention à toutes ces structures associatives et culturelles qui ferment leurs portes...

**M. LE MAIRE.** -

Ah bon ? Qui est-ce qui ferme ses portes ?

**MME NOËL.** -

... et qui sollicitent régulièrement des subventions qu'elles voient souvent diminuer...

**M. LE MAIRE.** -

Oui, celles du Conseil Général notamment. C'est vrai.

**MME NOËL.** -

... ou ne pas obtenir. Mais il semblerait que vous ayez fait sur la période toute récente un effort particulier. Pourtant cela fait longtemps qu'on vous suggère d'alléger les budgets des grosses structures - il semblerait que le rapport dont on a parlé tout à l'heure nous donne raison - au profit précisément de ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, d'une politique qui fonctionne 365 jours sur 365.

En tout cas par rapport à cette délibération concernant le CAPC nous avons noté avec satisfaction l'opération « Le temps des cerises » qui est organisée par le CAPC au Grand Parc, une opération qui vise à mettre en relation, dans le cadre du Grand Parc en Fête entre le 4 juin et le 5 juillet, œuvres d'art et citoyenneté, en lien avec l'association MC2a qui fait un excellent travail.

Donc nous nous félicitons de cette opération « Le temps des cerises ». Tant mieux. C'est une première. Il nous semble que c'est le premier événement pour lequel le CAPC est hors les murs et intervient sur un quartier.

C'est peut-être une nouvelle orientation en faveur d'une territorialisation que pour notre part nous attendions et nous proposons depuis assez longtemps.

En tout état de cause ce qui me semble assez sûr c'est que la faiblesse des moyens qui sont alloués au CAPC n'ont pas nécessairement permis à sa directrice de faire des miracles. Je pense qu'elle a plutôt été confrontée au fait de devoir gérer la pénurie et des bouts de ficelle, si vous me permettez l'expression.

A cet égard, M. DUCASSOU je voudrais vous interroger car il nous a été notifié très récemment que Charlotte Laubard serait sur le point de démissionner. Je souhaiterais que vous puissiez nous donner quelques éléments d'information à ce sujet si vous pouvez nous en dire plus à cette heure. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** -

M. ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vraisemblablement quand on vous met en évidence les problèmes liés à la politique culturelle vous avez du mal à nous répondre avec des arguments solides.

Pour revenir un instant sur les propos de Marie-Claude NOËL, nous avons aujourd'hui la confirmation que la directrice du CAPC donne sa démission.

Elle évoque deux raisons. Cela a été publié il y a quelques minutes sur le site de Sud-ouest. Elle évoque deux choses, premièrement le manque de moyen financiers, deuxièmement une lourdeur administrative.

A ce sujet est-ce que vous allez encore trouver des excuses pour expliquer que ce n'est pas vous, que tout va bien madame la marquise, ou est-ce que vous allez essayer de nous faire comprendre pourquoi cette directrice dont on nous a loué plusieurs fois ici les mérites, finalement se sent obligée de partir du CAPC ?

**M. LE MAIRE.** -

Sur ce dernier point, j'ai beaucoup d'estime pour Charlotte Laubard qui a fait un travail formidable. C'est une personne tout à fait remarquable. Elle a interrompu son activité. C'était absolument nécessaire, bien entendu, pour une période de grossesse difficile qui l'a retenue à Genève pendant plusieurs mois. Son mari habite à Genève.

Elle est venue m'expliquer il y a quelque temps qu'elle souhaitait rejoindre son mari à Genève et que c'était la raison pour laquelle elle allait quitter Bordeaux ayant trouvé un emploi à Genève.

Voilà les explications qu'elle m'a données, que je respecte parfaitement. Pour moi l'épanouissement familial passe évidemment avant toute chose. J'aurai l'occasion au moment de son départ de lui exprimer la gratitude de la Ville.

Voilà en tout cas les éléments d'explication dont je dispose de sa part à elle.

Mme VICTOR-RETALI

**MME VICTOR-RETALI.** -

Juste un point là-dessus pour donner un élément à M. ROUYEYRE. Je crois que si Charlotte Laubard a été si souvent louée dans cette enceinte c'est parce qu'elle était capable de trouver des partenariats privés et que c'était votre credo.

Je crois qu'elle s'y est épuisée. Je crois qu'il n'y en a pas tant que ça des partenariats privés et que ça l'a aussi empêchée de mener à bien un certain nombre de projets. C'est bien dommage parce qu'il y avait effectivement un manque criant de moyens au CAPC depuis quelques années.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. DUCASSOU.

**M. DUCASSOU.** -

S'agissant de Charlotte Laubard, Monsieur le Maire vous a donné l'explication il y a quelques instants. Nous avons effectivement cette information par rapport à la naissance de ses jumeaux, ce qui n'est pas facile à aborder puisqu'elle se trouve à un endroit et son mari à un autre endroit.

Elle est jeune. Cela fait déjà quelques années qu'elle est là. On pouvait imaginer qu'à un moment ou à un autre elle puisse évoluer dans sa carrière. Là, en fait, c'est un problème familial que l'on comprend totalement.

Y a-t-il un manque de moyens ? Je n'en suis pas du tout sûr. Il faudra lui demander. Je ne crois pas qu'elle l'a exprimé. D'ailleurs ce qu'elle a fait au cours de ses années de présence avec son équipe a été salué au niveau de la presse nationale et internationale.

Mme NOËL, une confirmation et une information. Le CAPC a déjà fait des expositions hors les murs. « Présence Panchounette » par exemple a été sur bien des lieux, y compris à Saint-Rémy, au Jardin Public, etc.

Mme VICTOR-RETALI, c'est avec le titre de la délibération que vous n'étiez pas d'accord. La délibération ne mentionne pas une manifestation précise, elle mentionne : « CAPC Musée d'Art Contemporain – Partenariats autour des expositions et des événements culturels du CAPC » Voilà.

**M. LE MAIRE.** -

M. ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE.** -

Je suis étonné que vous parliez de ses problèmes familiaux alors qu'elle ne les évoque pas. Je lis simplement le paragraphe dont il est rendu compte dans Sud-Ouest :

« Charlotte Laubard justifie son choix dans nos colonnes mardi autant par le sentiment d'avoir achevé un parcours à Bordeaux que par le manque de moyens financiers et les lourdeurs administratives liées selon elle au fait que le Musée d'Art Contemporain soit placé en régie municipale ».

Donc elle dit bien qu'il y aurait des problèmes financiers. Elle l'exprime de cette manière, en tout cas si on en croit le journal Sud-Ouest.

**M. LE MAIRE.** -

Merci, et nous croyons toujours le journal Sud-Ouest naturellement les yeux fermés. Moi je peux vous dire ce que m'a dit Mme Charlotte Laubard. D'ailleurs si vous citez le papier de Sud-Ouest intégralement vous ajouteriez qu'elle a obtenu un poste d'enseignante et de chercheuse à Genève, ce qui est tout à fait conforme à ce que M. DUCASSOU et moi venons de dire.

Par ailleurs qu'il y ait des lourdeurs administratives et des insuffisances de moyens, je n'ai jamais entendu aucun gestionnaire de culture quel qu'il soit dire le contraire. Bien sûr qu'il y a des lourdeurs administratives liées notamment à la régie directe, Mme VICTOR-RETALI... Si, c'est Mme Charlotte Laubard qui le dit.

Et dire que les moyens sont insuffisants, c'est bien la première fois que j'entendrais un responsable culturel dire qu'il a des moyens suffisants.

Donc je n'interprète pas ça au-delà de ces formules un peu traditionnelles, et je le répète Charlotte Laubard est une personne remarquable. On dit aussi dans ce papier que sous son impulsion le CAPC a retrouvé un écho dans la presse spécialisée tant au niveau local qu'à l'échelle internationale. Citons les papiers aussi dans leur intégralité.

Nous lui rendrons hommage comme elle le mérite pour le travail qu'elle a accompli depuis 2006. Je peux comprendre qu'après 8 ans et compte tenu de différentes considérations elle ait envie de faire maintenant des activités d'enseignement et de recherche.

Y a-t-il des oppositions à ce 289 ?

Des abstentions ?

Merci.

## Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du  
Reçue à la Préfecture le  
Ci-après dénommée le «**CAPC**»,

D'UNE PART

et

LEDA S.A., représentée par Monsieur Arnaud Lesgourgues,  
agissant en qualité de Président,  
Ci-après dénommée le «**LEDA**»,

D'AUTRE PART

Le **CAPC** et **LEDA** sont ci-après dénommés les « *Parties* »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux et **LEDA** ont décidé de créer un partenariat autour des activités liées à la collection du **CAPC** et plus largement de la vie culturelle et événementielle du musée. **LEDA**, au travers de ses différentes propriétés viticoles (Château Haut Selve, Château de Laubade notamment), souhaite participer à ces événements en offrant le vin et les spiritueux accompagnants les cocktails des événements qui animent le Musée.

**Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion du partenariat entre **LEDA** sis 285 rue Nationale à Saint André de Cubzac (F-33240), et le **CAPC**, sis 7, rue Ferrère à Bordeaux (F-33000).

### **ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LEDA**

**2.1** Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2015, un partenariat associe **LEDA** et le **CAPC** pour l'ensemble des activités liées à la collection du CAPC et plus largement à la vie culturelle et événementielle du musée d'art contemporain.

**2.2** A ce titre, **LEDA** s'engage à offrir au **CAPC** différents types de vins et spiritueux pour un montant estimé à 4 620 € (QUATRE MILLE SIX CENT VINGT EUROS), ce don annuel en nature se répartissant comme suit :

Evènements 2013	Audience	Fréquence	Audience totale	Besoins en nb de bouteilles		
				Haut Rouge	Selve Blanc	Laubade Armagnac
Visite des abonnés	40	3	120	15	10	0
Conférences cycle Cusset (cadeau)	150	8	1200	140	90	10
Venue des artistes (cadeau)	12	0	12			12
Conférences restauration collection	60	3	180	22	15	
Dévernissage	50	3	150	25		
Ticket Mécène	180	3	540	90		
Cadeau vente aux enchères Banquet du CAPC	500	1	500			15
<b>Total</b>			<b>2162</b>	<b>292</b>	<b>115</b>	<b>37</b>

Ce don sera réalisé en 1 versement au plus tard le 30 avril de chaque année. Ces versements feront l'objet d'une facture de la part du **CAPC**. Les conditions de cet accord pourront faire l'objet de modifications dès le 31 décembre 2013.

**2.3 LEDA** s'engage à demander l'autorisation écrite du **CAPC** et à le tenir informé de toute communication interne et externe qu'elle pourrait être amenée à faire sur le partenariat et plus généralement sur le **CAPC**.

**2.4 LEDA** s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à sa communication sur ce partenariat.

**2.5 LEDA** s'engage à n'imposer aucune restriction dans le choix par le **CAPC** d'autres partenaires financiers et opérationnels du **CAPC**.

### **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CAPC**

**3.1** En contrepartie de ce don en nature, le **CAPC** s'engage à :

- faire apparaître sur ses principaux supports de communication le nom/logo de **LEDA** (logos vectorisés fournis par LEDA) en tant que membre donateur et permanent du **CAPC** pour les évènements et la collection ;
- inscrire **LEDA** en tant que donateur sur le mur des partenaires à l'accueil du musée ;
- adresser à LEDA 2 invitations pour chaque vernissage VIP organisé par le CAPC (soit 6 invitations par an).

La valeur de ces contreparties est estimée à 1 155,00 euros.

**3.2** Le **CAPC** s'engage à demander l'autorisation écrite de **LEDA** et à la tenir informée de toute communication externe qu'il pourrait être amené à faire sur le partenariat et plus généralement sur **LEDA**.

**3.3** Le **CAPC** s'engage à envoyer à **LEDA** en année N + 1 un reçu fiscal récapitulatif l'ensemble des dons effectués par **LEDA** au cours de l'année N.

**3.4** Le **CAPC** s'engage à communiquer un rapport global et annuel sur l'ensemble des activités du musée (type rapport d'activité annuel).

### **ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

## **ARTICLE 5 – CLAUSES PARTICULIERES**

Le **CAPC** et **LEDA** s'engagent à représenter dignement le nom et l'image de l'autre **Partie**. Les **Parties** s'interdisent notamment toute déclaration ou tout comportement en public susceptible de nuire à la réputation du partenaire.

## **ARTICLE 6 – DENONCIATION ET RESILIATION**

Le présent contrat est susceptible de modifications à la demande de l'une ou l'autre des **Parties** et pourra faire l'objet d'avenants déterminant des conditions particulières d'application. Il pourra ainsi, notamment être renouvelé chaque année par modification de l'article 1 et 3.1.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des **Parties** d'une ou de plusieurs obligations mises à sa charge par le présent contrat, l'autre **Partie** pourra, si elle le désire, résilier ce contrat.

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet 1 mois après la date de réception de ladite lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

## **ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONELLE**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties se rencontreront pour tenter de résoudre leurs différends à l'amiable et, à défaut, conviennent que les tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.

## **ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| - pour le Maire de Bordeaux, | en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,<br>F-33077 Bordeaux cedex |
| - pour Arnaud Lesgourgues    | 28 place des Martyrs de la Résistance<br>33000 Bordeaux           |

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville  
en 4 exemplaires,  
Le

po/LEDA S.A.  
Son Président,

po/la Ville de Bordeaux,  
Son Maire,

Arnaud Lesgourgues

Alain Juppé

## Convention de partenariat

Entre

La Ville de Bordeaux, pour le CAPC musée d'art contemporain, représentée par son Maire Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du Reçue à la Préfecture de la Gironde leci-après dénommée le « **CAPC** »

### D'UNE PART

et

L'Entreprise Farrow & Ball, représentée par Mme Emma Dews, agissant en qualité de Directrice marketing, Ci-après dénommée «**Farrow & Ball**»,

### D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

### PRÉAMBULE

A l'occasion de la présentation des expositions inaugurales de l'année des 40 ans du **CAPC, Farrow & Ball** a souhaité soutenir ces événements en participant à la réalisation de leur scénographie par le don de peinture en faveur du musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux.

A ce mécénat ponctuel en faveur d'un seul événement, la **Société Farrow & Ball** a fait part de son envie de poursuivre son action sur trois années consécutives et ainsi aider le **CAPC** jusqu'en 2015.

**Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :**

### ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion du partenariat de **Farrow & Ball** en faveur de la programmation du **CAPC** musée d'art contemporain, sis 7, rue Ferrère F-33000 Bordeaux.

### ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE FARROW & BALL

**Farrow & Ball** a souhaité soutenir la programmation du CAPC sur trois exercices consécutifs, jusqu'en 2015.

A ce titre, elle fait don en nature au **CAPC** :

- pour son sol de 24 pots de floor-paint à 75,21 € de prix de revient unitaire, c'est-à-dire 1 805,00 € au total, et 3 pots de fixateur à 34,78 € de prix de revient unitaire soit 104,00 € au total, ainsi que l'équivalent de 750m<sup>2</sup> de sous-couche ;
- pour ses murs - 2 fois en 2013, 3 fois en 2014 et 2015 - 40 pots de 5 litres d'émulsion moderne (7% de brillance, lessivable - couleur restant à définir avec l'artiste), au prix de revient unitaire de 58,696 €, ainsi que 20 pots de 5 litres d'apprêts et sous-couche au prix de revient unitaire de 57,391 €.

Le montant total du don en nature est évalué à

- 8 900,32 € en 2013
- 12 395,98 € en 2014
- 12 395,98 € en 2015

### **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- Mettre en place le logo vectorisé Farrow & Ball (à fournir par Farrow & Ball) sur la cimaise d'entrée des expositions du cycle *Tables d'orientation* en tant que « partenaire de l'exposition » pendant 3 ans ;
- Mettre à disposition 2 invitations aux vernissages VIP des expositions citées à l'article 2.1.  
- soit 6 invitations par an pendant 3 ans ;
- Mettre à disposition la salle de communication une fois par an pour 2 demi-journées ;
- Mettre à disposition des nuanciers Farrow & Ball (à fournir par Farrow & Ball) à l'accueil du CAPC à l'année ;
- Mettre en place sur le site internet du CAPC un lien vers le site de Farrow & Ball pendant les 3 ans ;
- F&B se retrouve désormais "membre donateur" et sera présenté dans nos principaux supports de communication comme "partenaire permanent" du CAPC en 2013 (montant du don compris entre 10 000,00 € et 20 000,00€).

La valeur totale de ces contreparties est valorisée annuellement à hauteur de 2 200,00 €.

### **ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION**

Les présentes conditions sont convenues et acceptées par les parties à compter de la signature du présent contrat et prendra fin automatiquement et sans formalité préalable au 31 décembre 2013.

**ARTICLE 5- DENONCIATION DE LA CONVENTION** La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des *Parties* par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

### **ARTICLE 6 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

### **ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,  
F-33077 Bordeaux cedex

- pour Farrow & Ball UK - Uddens Estate, Wimborne  
Dorset, BH21 7NL  
FRANCE - 50 rue de l'Université  
F-75007 Paris

Fait à Bordeaux,  
en l'Hôtel de Ville en 4 exemplaires,  
Le

po/Farrow & Ball,  
Sa directrice marketing,

Emma Dews

po/la Ville de Bordeaux,  
Son Maire,

Alain Juppé

## Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé,  
agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du  
Reçue à la Préfecture de la Gironde le  
Ci-après dénommée le «**CAPC**»,

D'UNE PART

et

L'Hôtel La Cour Carrée, représentée par son co-gérant Benjamin Roques,  
Ci-après dénommé l'«**Hôtel La Cour Carrée**»,

D'AUTRE PART

Le **CAPC** et l'Hôtel **La Cour Carrée** sont ci-après dénommés les « **Parties** »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Le musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux organise tout au long de l'année des activités événementielles tels que concerts, performances, vernissages, conférences drainant de nombreuses venues d'artistes, musiciens, conférenciers, journalistes, galeristes, etc.

Jouant un rôle actif dans les échanges entre acteurs économiques et projets culturels de la cité bordelaise, le **CAPC** s'est rapproché de l'**Hôtel La Cour Carrée** pour envisager un partenariat concernant la mise à disposition de chambres à titre gracieux ou à tarifs préférentiels.

**Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion du partenariat entre l'**Hôtel La Cour Carrée** sis 5, rue de Lurbe à Bordeaux (F-33000), et le **CAPC** sis 7, rue Ferrère à Bordeaux (F-33000).

### **ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'HÔTEL LA COUR CARREE**

**2.1.** A partir de 2013 et jusqu'au 31 décembre 2015, un partenariat associe l'**Hôtel La Cour Carrée** et le **CAPC** à l'occasion de l'ensemble de la programmation culturelle proposée par le musée d'art contemporain (concerts, performances, vernissages, conférences).

**2.2.** A ce titre, et sous réserve de disponibilité des chambres, l'**Hôtel La Cour Carrée** s'engage à :  
- mettre à disposition à titre gracieux 40 nuitées dans des chambres de catégories 2 ou 3 par an ;  
- proposer 20 nuitées dans des chambres de catégories 2 ou 3 au prix unitaire de 60€ TTC par an ;

La valeur de ce don est évalué à 4 800,00 € (coût de revient).

**2.3. L'Hôtel La Cour Carrée** s'engage à demander l'autorisation écrite du **CAPC** et à le tenir informé de toute communication externe qu'il pourrait être amené à faire sur le partenariat et plus généralement sur le **CAPC**.

**2.4. L'Hôtel La Cour Carrée** s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à sa communication sur ce partenariat.

**2.5. L'Hôtel La Cour Carrée** s'engage à n'imposer aucune restriction dans le choix par le **CAPC** d'autres partenaires financiers et opérationnels.

### **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CAPC**

**3.1.** Le **CAPC** s'engage à fournir des contreparties en nature à l'**Hôtel La Cour Carrée** dans le cadre de ce partenariat telles que décrites ci-après :

- **L'Hôtel La Cour Carrée** est reconnu comme l'unique partenaire hôtel du **CAPC** et sera choisi, pour toute réservation, comme prioritaire par rapport aux autres hôtels de la Ville de Bordeaux ;

- **L'Hôtel La Cour Carrée** devient le partenaire de l'ensemble des événements qui rythment la vie du **CAPC** (concerts, performances, vernissages, conférences) et sera présent sur la majorité des documents de communication autour de ces événements ;

- **L'Hôtel La Cour Carrée** bénéficiera d'un « focus partenaire » dans la newsletter du **CAPC** une fois par an ;

- **L'Hôtel La Cour Carrée** sera identifié sur le site internet du **CAPC** [www.capc-bordeaux.fr](http://www.capc-bordeaux.fr) comme partenaire du musée.

- **L'Hôtel La Cour Carrée** bénéficiera de 2 invitations à chacun des événements dont il sera partenaire ;

- **L'Hôtel La Cour Carrée** recevra 2 abonnements **CAPC** nominatifs annuels.

- **L'Hôtel La Cour Carrée** bénéficiera annuellement de 40 tickets d'accès au **CAPC** gratuits pour ses clients.

La valeur de ces contreparties est estimée à 1 196,00 €.

**3.2.** Pour toute réservation de chambre, le **CAPC** devra prévenir l'**Hôtel La Cour Carrée** dans un délai restant à définir entre les deux **Parties**.

**3.3.** Le **CAPC** s'engage à demander l'autorisation écrite de l'**Hôtel La Cour Carrée** et à le tenir informé de toute communication externe qu'il pourrait être amené à faire sur le partenariat et plus généralement sur l'**Hôtel La Cour Carrée**.

**3.4.** Le **CAPC** s'engage à envoyer à l'**Hôtel La Cour Carrée** en année N + 1 un reçu fiscal récapitulatif l'ensemble des dons en nature effectués par l'**Hôtel La Cour Carrée** au cours de l'année N.

**3.5.** Le **CAPC** s'engage à communiquer un rapport global et annuel sur l'ensemble des activités du musée (type rapport d'activité annuel).

### **ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée couvrant la période 2013 au 31 décembre 2015.

## **ARTICLE 6 – CLAUSES PARTICULIERES**

Le **CAPC** et l'**Hôtel La Cour Carrée** s'engagent à représenter dignement le nom et l'image de l'autre **Partie**. Les **Parties** s'interdisent notamment toute déclaration ou tout comportement en public susceptible de nuire à la réputation du partenaire.

## **ARTICLE 7 – DENONCIATION ET RESILIATION**

Le présent contrat est susceptible de modifications à la demande de l'une ou l'autre des **Parties** et pourra faire l'objet d'avenants déterminant des conditions particulières d'application. Il pourra ainsi, notamment être renouvelé chaque année par modification de l'article 2 et 3.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des **Parties** d'une ou de plusieurs obligations mises à sa charge par le présent contrat, l'autre **Partie** pourra, si elle le désire, résilier ce contrat.

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des **Parties** par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet 1 mois après la date de réception de ladite lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

## **ARTICLE 8 – COMPETENCE JURIDICTIONELLE**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties se rencontreront pour tenter de résoudre leurs différends à l'amiable et, à défaut, conviennent que les tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.

## **ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| - pour le Maire de Bordeaux,  | en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,<br>F-33077 Bordeaux cedex |
| - pour l'Hôtel La Cour Carrée | 5 rue de Lurbe<br>F-33000 Bordeaux                                |

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 4 exemplaires,  
Le

po/ l'Hôtel La Cour Carrée  
Son co-gérant,

po/la Ville de Bordeaux,  
Son Maire,

Benjamin Roques

Alain Juppé

## Convention de produit-partage

Entre,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du  
Reçue à la Préfecture le  
Ci-après dénommée le «**CAPC**»,

### D'UNE PART

et

Boesner Bordeaux, représentée par son Gérant, Stephan Kinseher,  
Ci-après dénommé «**Boesner**»,

### D'AUTRE PART

Le CAPC et Boesner sont ci-après dénommés les « **Parties** »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Pour la première fois, le CAPC et Boesner, Magasin de Bordeaux de fournitures pour artistes, ont décidé de s'associer en 2013 autour d'une action spécifique de médiation et d'amélioration de l'accès à la culture et à l'art contemporain au travers d'un projet novateur en plein cœur du quartier du Grand Parc à Bordeaux : le projet hors les murs « *Le Temps des Cerises* ». Dans ce cadre, le CAPC et Boesner sont à l'initiative d'une opération de *produit-partage* qui permettra de collecter l'essentiel des fonds nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Le *produit partage* est l'association d'une entreprise et d'un organisme, dans le but de verser une partie de la vente d'un produit au profit d'une cause d'intérêt partagé. Aussi, dans le cadre de cette opération, Boesner a décidé de sélectionner 5 produits de son catalogue dont la quasi-totalité des marges du distributeur seront reversées au profit du projet.

**Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 - OBJET**

Jusqu'au 30 septembre 2013, un partenariat associe Boesner et le CAPC à l'occasion du projet hors les murs *Le Temps des Cerises* qui aura lieu durant le mois de juin 2013 dans le quartier du Grand Parc à Bordeaux.

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion du partenariat entre **Boesner** sis 170 cours du Médoc, à Bordeaux (F-33000), et le **CAPC**, sis 7, rue Ferrère à Bordeaux (F-33000).

## **ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE BOESNER**

**2-1** Jusqu'au 30 septembre 2013, Boesner met en vente en ligne ainsi qu'à son magasin de Bordeaux 5 articles de son catalogue dont une partie du chiffre d'affaires de la vente de ces derniers sera reversé au CAPC au profit du projet présenté en annexe 1.

**2-2** Boesner s'engage à reverser au CAPC un ~~25~~ de :

- 3 € par mannequin de référence S16 vendu ;
- 3 € par porte-mine de référence FC130700 vendu ;
- 6 € par pointeur laser de référence AVLASER vendu ;
- 25 € par lampe daylight de référence D45000 vendu ;
- 12 € par bloc à dessin Boesner de référence BT2735 vendu.

pour un montant minimum de 1 000,00 €.

Ce don sera réalisé en un seul versement, sur présentation d'une facture de la part du CAPC, au plus tard le 31 octobre 2013.

**2-3 Boesner** s'engage à demander l'autorisation écrite du **CAPC** et à le tenir informé de toute communication interne et externe qu'il pourrait être amené à faire sur le partenariat et plus généralement sur le CAPC.

**2-4 Boesner** s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à sa communication sur ce partenariat.

**2-5 Boesner** s'engage à n'imposer aucune restriction dans le choix par le **CAPC** d'autres partenaires financiers et opérationnels sur le projet décrit en Annexe 1. Dans le cas contraire, **Boesner** s'engage à financer 100% des activités menées dans le cadre dudit projet.

### **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CAPC**

**3-1** Le **CAPC** s'engage à désigner **Boesner** comme partenaire officiel du projet *Le Temps des Cerises* et le nom ou le logo (logo à fournir par Boesner) de la marque sera cité dans les principaux outils de communication utilisés par le **CAPC** autour du projet.

La valeur de cette contrepartie est estimée à 250,00 €.

**3-2** Le **CAPC** est le bénéficiaire du soutien apporté par **Boesner**. A ce titre, il assume la pleine et entière responsabilité de la réalisation des actions à sa charge dans le cadre du *Projet* ainsi que le suivi et l'utilisation des fonds. A cet égard, le **CAPC** se porte garant du respect de toutes les stipulations de la convention, sans exception.

**3-3** Le **CAPC** s'engage à demander l'autorisation écrite de **Boesner** et à le tenir informé de toute communication externe qu'il pourrait être amené à faire sur le partenariat et plus généralement sur **Boesner**.

**3-4** Le **CAPC** s'engage à communiquer à **Boesner** le rapport annuel des activités spécifiques menées sur le projet décrit en Annexe 1.

### **ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT**

La participation financière de **Boesner** sera créditée en une seule fois

Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Identification FR9521

Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX

Au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

ou par chèque à l'ordre de : Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux Municipale.

Le **CAPC** adressera à le justificatif CERFA 11580\*2 justifiant du don et ayant valeur de reçu fiscal.

La présente convention est consentie pour une période commençant à courir à la signature des présentes et prendra fin à la date de réception du règlement de **Boesner**.

#### **ARTICLE 6 – CLAUSES PARTICULIERES**

Le **CAPC** et **Boesner** s'engagent à représenter dignement le nom et l'image de l'autre partie. Les Parties s'interdisent notamment toute déclaration ou tout comportement en public susceptible de nuire à la réputation du partenaire.

#### **ARTICLE 7 – DENONCIATION ET RESILIATION**

Le présent contrat est susceptible de modifications à la demande de l'une ou l'autre des **Parties** et pourra faire l'objet d'avenants déterminant des conditions particulières d'application. Il pourra ainsi, notamment être renouvelé chaque année par modification de l'article 1 et 3.1.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des **Parties** d'une ou de plusieurs obligations mises à sa charge par le présent contrat, l'autre **Partie** pourra, si elle le désire, résilier ce contrat.

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet 1 mois après la date de réception de ladite lettre. Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

#### **ARTICLE 8 – COMPETENCE JURIDICTIONELLE**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties se rencontreront pour tenter de résoudre leurs différends à l'amiable et, à défaut, conviennent que les tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.

#### **ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,  
Place Pey Berland,  
F-33077 Bordeaux cedex

- pour Boesner 170 cours du Médoc  
F-33300 Bordeaux

Fait à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, en 4 exemplaires,  
Le

Po/ Boesner  
Son Gérant,

po/la Ville de Bordeaux,  
Son Maire,

Stephan Kinseher

Alain Juppé

# LE TEMPS DES CERISES MOUVEMENTS D'ART AU GRAND PARC



## PRESENTATION DU PROJET

Ce document a pour but de poser le cadre de notre action. Il s'agit pour nous de définir le rôle de chacun dans ce projet, d'en relater l'origine, les fondements et d'exposer nos motivations à poursuivre dans cette voie. Nous espérons enfin pouvoir expliciter nos attentes quant aux retombées de notre travail.

Ce document donnera une idée claire et précise de notre action et de sa mise en œuvre. Il s'agira de donner une identité forte à un projet dont le caractère innovant peut être souligné, notamment parce qu'il s'inscrit dans une démarche réflexive sur les pratiques de développement de projets entre acteurs locaux.

Nous espérons que cet outil fédérateur facilitera la mobilisation autour du projet.

## CONTEXTE

Aux prémisses du projet se trouvent les ambitions ciblées par le troisième Projet Social de la Ville de Bordeaux. Lancé en 2009, le Projet Social 3 (PS3) vise à la mise en place d'actions concrètes en 2013 au plus tard. L'objectif est d'amener différentes instances à discuter autour de problématiques clés (logement, lien social, etc.) afin de générer des actions pour un meilleur confort de vie au sein de la ville de Bordeaux. Le PS3 favorise la rencontre entre les associations, les acteurs sociaux et les acteurs culturels de la ville. La finalité est le renforcement des liens entre les différentes structures en engageant une véritable réflexion sur les pratiques et en misant sur une forte concertation avec les habitants. Il s'articule ainsi autour de valeurs comme la dignité, le respect, la responsabilité, l'autonomie, la solidarité et l'entraide. L'intérêt du projet réside aussi dans l'interdisciplinarité qui le construit. Toutes les composantes de la municipalité sont mobilisées : « *du CCAS à la culture en passant par le développement social urbain, les sports, les espaces verts...* ». Le projet est ambitieux mais a aussi pour objectif d'évoluer avec la ville afin d'être en adéquation avec le quotidien de ses habitants.

Les instances de gouvernance du PS3 mettent véritablement l'accent sur l'importance du travail de co-construction tout en préservant la créativité et l'esprit d'initiative. La démarche s'axe autour de deux thématiques majeures : croiser les savoirs et expériences, et favoriser l'accès aux droits et citoyenneté, chacune de ces thématiques étant elle-même divisée en actions.

En tant qu'institution culturelle, la CAPC a choisi de participer activement au PS3. Sylvie Barrère, responsable du Département des Publics, fait ainsi partie du comité de pilotage chargé des actions socioculturelles. Le comité est à l'origine de la mesure 6bis identifiée dans : *Inscrire l'art et la culture au cœur des actions de l'insertion.*

La mesure 6bis se définit par *l'accompagnement des publics vers les lieux d'expressions artistiques et culturelles.* Au fur et à mesure des discussions, cette action a été reformulée et se présente à présent comme ***accompagner à partir des lieux d'accueil qu'elles fréquentent, des personnes éloignées et/ou isolées afin de faciliter leur accès à la culture.***

Ce terme de *personnes éloignées et/ou isolées* mérite que l'on en donne une définition plus détaillée. Eloignées/isolées de quoi ? par quoi ? sont encore des questions qui divisent les différentes structures (associations et institutions). Les personnes que l'on associe habituellement à ces mots sont les personnes atteintes de handicaps; les personnes âgées; les habitants des quartiers dits prioritaires par la politique de la ville ou les personnes habitant dans les zones démunies sur le plan

culturel. D'un côté, ce terme peut être utilisé pour décrire des situations où des publics seraient considérés comme "isolés", "éloignés" de l'offre culturelle proposée par le musée. Cet isolement peut être lié à des facteurs physiques, économiques, géographiques et/ou symboliques. Les professionnels du secteur social et socioculturel soulignent l'attention à porter à cette dénomination qui peut être envisagée comme une conception des publics en termes de manque. Le partage de ces réflexions permet d'envisager construction d'actions communes. Les sociologues de l'art encadrant le projet utilise le terme sociologique de *publics empêchés*.

Le 19 octobre 2012, une journée de rencontres a été organisée au CAPC. Présentée comme la première rencontre professionnelle "Culture - social / Inter - actions", elle a permis d'établir un état des lieux des actions existantes et de poser les jalons des actions à venir. Cette journée a aussi permis de mettre en valeur une réelle volonté de travailler ensemble de la part des différentes structures présentes.

Notre action est le résultat de cette démarche. Dans le cadre d'une volonté de partenariat avec les structures d'accueil du public, deux services de la Mairie de Bordeaux - la **Bibliothèque du Grand Parc** et le **CAPC** - ont souhaité travailler ensemble à la construction d'un lien fort et pérenne et la mise en place d'actions communes. Cette première action vise ainsi à établir les bases d'une collaboration qui, nous l'espérons, sera amenée à se développer entre le CAPC et les bibliothèques de la ville. Afin d'enrichir ce partenariat, l'association **Migration Culturelle Aquitaine Afrique - MC2a** a été conviée pour participer à la mise en œuvre de ce premier projet. En tant qu'acteur reconnu de la scène culturelle bordelaise, MC2a nourrira le projet de son approche artistique et de son expérience de terrain.

## PROFIL DU QUARTIER

### La Cité du Grand Parc

Erigée sur un espace marécageux de 60 hectares (591 441m<sup>2</sup>) acquis par la mairie en 1947, la cité du Grand Parc a l'avantage d'être proche du centre-ville et de se situer entre un boulevard et une avenue. Elle symbolise l'ambition d'expansion de la ville de Bordeaux vers le nord.

Le Grand Parc fait partie des quartiers récents de Bordeaux. Sa construction débute en 1959 en réponse à la crise du logement qui frappe la France. Essentiellement constituée de logements sociaux (80% d'HLM) , la Cité du Grand Parc se compose de barres d'immeubles fonctionnelles et uniformes, de tours et d'équipements qui s'organisent autour de grands espaces, le parc central et la place de l'Europe. L'équipe d'architectes - Jean-Jacques Prévot, André Conte, Paul Daurel et François Broché - a choisi de jouer sur les variations de hauteur, d'ouverture des façades, de couleurs parfois pour donner une dimension esthétique à l'ensemble. La Cité doit aussi son nom au pourcentage de verdure qu'elle abrite, elle s'organise en effet autour d'un parc de 10 hectares complété par 22 hectares d'espaces verts et de circulation.

Le Grand Parc est considéré comme un nouveau **quartier prioritaire**<sup>1</sup> par la ville de Bordeaux dans la mesure où il présente quelques difficultés sociales et de grosses fragilités. Il n'est pourtant pas classé comme une Zone Urbaine Sensible.

---

<sup>1</sup> mieux définir ce terme

D'après les données INSEE de 2007-2009, le taux de chômage des habitants avoisine les 13.4%. De plus, 71.6% de la population active du quartier est représentée par des employés et ouvriers. De nombreux jeunes adultes sont sans diplôme ou de niveau baccalauréat (48.8%). Pour finir la part de la population à bas revenus est de 17%.

L'originalité du quartier se traduit par la diversité des équipements qui le composent. On trouve ainsi dans le cadre scolaire trois écoles maternelles, deux écoles primaires, un collège et deux lycées. Pour leurs loisirs, les habitants ont le choix entre trois stades, deux centres commerciaux, trois gymnases, une piscine olympique, une bibliothèque et une salle des fêtes. Les infrastructures sociales sont également présentes avec un centre social, un centre d'animation, une halte-garderie, une équipe de prévention de rue et une caisse d'assurance maladie. On trouve également une mairie de quartier sur la place de l'Europe.

### Les acteurs du quartier

La question de départ est : comment construire un projet artistique inscrit dans la dynamique du quartier Grand Parc ? Pour cela, le projet Temps des Cerises est une forme d'action proposée et conçue avec des acteurs locaux du Grand Parc.

Les données quantitatives du Grand Parc sont diverses, notamment les données sociales, socioéconomiques, catégories socioprofessionnelles. Celles que nous avons choisi de retenir sont davantage liées à la géographie du quartier, sa naissance, et à son tissu associatif.

Nous avons sollicité les structures du quartier pour mieux connaître le Grand Parc, identifier le contexte dans lequel s'inscrit le projet Temps des Cerises, inscrire notre démarche dans les actions déjà existantes.

Nous allons vers des structures qui peuvent à un moment donné participer au projet, notamment en ce qui concerne la conception et la réalisation des actions de médiation liées aux expositions.

Il est difficile aujourd'hui de catégoriser les publics. Ce que nous pouvons dire, c'est que nous espérons que ce temps soit celui de rencontres avec les personnes du quartier, les publics des associations et institutions acteurs du projet.

L'objectif à atteindre est bien de partager un moment culturel avec les personnes du Grand Parc, mais également avec des habitants des autres quartiers de la ville de Bordeaux.

L'importance des équipements participant au dynamisme culturel qui habite le Grand Parc. On compte ainsi que : 32.18% du quartier est constitué d'équipements scolaires, 17.40% d'équipements médicaux, sociaux, culturels et religieux et 18.16% d'équipements sportifs.

**Les associations et structures sociales**<sup>2</sup> travaillent sans relâche avec les habitants pour développer et renouveler l'offre culturelle du quartier. On peut ainsi citer en exemple l'association Promo femmes qui lutte contre l'isolement des femmes, l'association Lire et faire lire qui participe à l'éveil des enfants et des adolescents ou le centre social qui propose des cours d'alphabétisation vouée à l'insertion social des populations migrantes.

Le centre d'animation appelé également maison des jeunes se repère par sa forme hélicoïdale. Il est également orné d'une fresque réalisée dans les années 80 par l'artiste contemporaine Annette Messenger. Ses actions se concentrent essentiellement autour de la création de projets culturels à *suivre*

---

<sup>2</sup> identifier ces associations

## ORIGINES ET CONSTRUCTION DE L'ACTION : CROISER LES REGARDS

A l'origine, la bibliothèque et le CAPC souhaitaient créer un partenariat dont naîtraient des actions diverses : conférences, expositions, etc (une conférence autour du *Lion bleu* de Xavier Veilhan a ainsi eu lieu en septembre 2012).

Au fur et à mesure des rencontres et suite au rattachement de MC2a au projet, l'idée de monter une exposition d'envergure s'est imposée. En présentant une sélection ambitieuse qui regroupe les créations contemporaines européenne et africaine, nous souhaitons montrer l'investissement des différentes structures dans un projet co-construit.

La possibilité de faire coïncider notre projet avec la manifestation culturelle Grand Parc en Fête permet de lui donner une visibilité importante. Si l'exposition s'est construite de manière autonome sans faire cette année partie de la programmation de la manifestation culturelle Grand Parc en Fête. Néanmoins, notre exposition s'inscrit dans la continuité des objectifs initiés par le festival depuis neuf ans : la compréhension de l'environnement et la prise de parole des habitants par le biais de forums conviviaux.

Outre une présentation d'œuvres d'art, il est aussi question de montrer comment fonctionne un lieu culturel en prenant les exemples d'un musée, d'une galerie et d'une bibliothèque. Seront donc mis en valeur : les métiers attenants au fonctionnement de ces lieux, les problématiques d'exposition et de conservation des œuvres et le lien que l'on peut tisser avec le public.

Etant dans une bibliothèque, il semblait également important de présenter tout ce que peut générer un lieu culturel en termes de documentation et de publication.



### GRAND PARC EN FETE

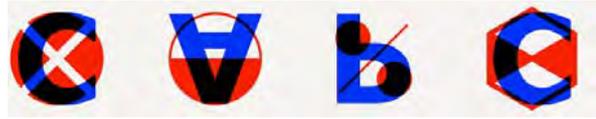
Le Grand Parc a aussi son festival : Grand Parc en Fête, plus connu sous le sigle GPF. Plus qu'un festival c'est un dispositif qui autorise une forme de reconquête et de découverte de l'identité urbaine et sociale du quartier. Projet artistique et culturel citoyen, « Grand Parc en Fête » partage des histoires et investit littéralement le quartier: centre social, parvis de la salle des fêtes du Grand Parc, centre d'animation, bibliothèque, Parc rivière.... GPF, rendez-vous rituel, à l'instar du Festival Chahuts, de la Fête du vin, ou encore celle du Fleuve, GPF est l'un des événements festifs de la Ville, mais également du Département, et de la Région Aquitaine. Il annonce les congés, des enfants, des familles, et sonne le départ des festivals d'été.

Fruit d'une année de préparatifs du collectif réunissant habitants, acteurs sociaux et culturels du quartier : GPF tient à cœur d'associer les travaux de l'enfant créateur, à ceux des spectacles tous publics, comme ceux réalisés lors d'expositions, de rencontres, de tremplins jeunes ou encore de forums. Ouvert au monde et à ses interrogations, GPF est aussi un laboratoire sociétal, générateur d'idées, de perspectives futures (Bordeaux 2030, SDF 2015 et GPF 2013). Lieu de forums, il convoque le débat, les prises de paroles, par ses spectacles et ses rencontres. Il invite la pensée collective et les initiatives citoyennes. Temps de convivialité entre les habitants du grand Bordeaux, de l'agglomération et du quartier, GPF jouit du temps présent et se projette dans l'avenir.

Lieu de forums, il convoque le débat, les prises de paroles, par ses spectacles et ses rencontres. Il invite la pensée collective et les initiatives citoyennes. Temps de convivialité entre les habitants du grand Bordeaux, de l'agglomération et du quartier, GPF jouit du temps présent et se projette dans l'avenir.

# LES ACTEURS

## CAPC



Entre création contemporaine et histoire des arts, le CAPC est un lieu d'émergences et d'innovations artistiques.

L'Entrepôt Lainé était à l'origine un entrepôt de denrées coloniales. Inutilisé, il devient en 1973 un lieu d'accueil pour des associations culturelles bordelaises dont le CAPC (Centre d'Arts Plastiques Contemporains).

Avant d'être musée, il était un centre d'art dont le projet culturel était lié à l'idée de laboratoire artistique, de recherches et d'expérimentations. Aujourd'hui, sa dimension internationale en fait un lieu de découvertes et de reconnaissances de démarches artistiques parfois méconnues en France.

Musée contrôlé depuis 1984, puis labellisé « Musée de France » en 2003, le CAPC musée d'art contemporain a constitué une collection de 1299 œuvres de 189 artistes comprenant d'une part des achats et d'autre part des œuvres mises en dépôt par le MNAM (Musée National d'Art Moderne, Centre Georges Pompidou), par le FNAC (Fonds National d'Art Contemporain), auxquelles s'ajoutent ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations, des dépôts d'artistes et de collectionneurs. Elles témoignent des rencontres et des échanges entre les artistes, le lieu et les directeurs successifs du musée.

Avec près de 150 000 visiteurs par an et 12 projets menés chaque année, le deuxième musée d'art contemporain en France a connu depuis 1973 une évolution importante. Sa mission reste de faire connaître l'art d'aujourd'hui et de familiariser son public (dont 37 000 scolaires) avec des formes innovantes et toujours renouvelées de l'art de notre époque.

Le CAPC, en menant une réflexion sur les enjeux d'un musée du XXI<sup>ème</sup> siècle, est conduit à développer d'autres formes d'actions culturelles. Le projet *Temps des Cerises, mouvements d'arts au Grand Parc* est un projet d'exposition hors les murs. Cette démarche ouvre l'institution à de nouvelles perspectives d'action, notamment sociales et territoriales.

Les artistes présentés - Miquel Barceló, Herve Di Rosa, le collectif Présence Panchouette - sont révélateurs de la collection du CAPC, à la fois locale et internationale.

## LA BIBLIOTHÈQUE DU GRAND PARC

La bibliothèque du Grand-Parc propose 47 000 documents en libre accès et à emprunter. Quelques dizaines de documents (dictionnaires, encyclopédies et ouvrages de référence) sont réservés à la consultation sur place.

Les collections de vidéos sont pour l'essentiel orientées vers la fiction. Les collections de livres proposent des ouvrages de fiction dans tous les genres et pour



tous les âges, bandes dessinées, romans policiers et fantastiques, science fiction, littérature française et étrangère, best-sellers et classiques de la littérature, du théâtre et de la poésie, mais aussi une bonne représentation de tous les genres : littérature du terroir, romans historiques, histoires d'amour, témoignages et récits vécus. Un millier de livres en gros caractères sont à la disposition des personnes ayant des difficultés visuelles. Elle est également abonnée à 80 titres de journaux et magazines qui assurent une large couverture de l'actualité dans tous les domaines.

La bibliothèque du Grand Parc propose aussi une riche programmation culturelle qui allie projections de films, rencontres avec des auteurs ou des artistes, expositions, ateliers et lectures théâtralisées.

Autour de l'art contemporain, la bibliothèque s'associe aux musées des villes alentours (Bordeaux, Bègles), aux associations (MC2a, Mana) et au festival Arts Chartrons pour faire découvrir différentes formes artistiques aux usagers.

## MC2A ET LE TEMPS DES CERISES

MIGRATIONS CULTURELLES aquitaine afriques travaille depuis plus de 20 ans à la reconnaissance des artistes d'Afrique. Association bordelaise, elle offre régulièrement expositions, rencontres et accueil d'artistes d'Afrique.

Ce vieux continent qui a vu naître le premier homme est riche de langues, de pratiques artistiques, musiques, danses, chants.... Il est aussi novateur et porteur d'espoir dans le monde de l'Art. S'appuyant sur la tradition associée aux rituels ancestraux et un imaginaire foisonnant, l'artiste africain ignore frontières et obstacles.

L'occasion offerte par la collaboration avec le CAPC, venu au coeur de la cité le temps des cerises à la Bibliothèque du quartier, permet à MC2a d'entr'ouvrir les portes de l'Art contemporain d'Afrique. Répondant à la thématique proposée: *Geste du quotidien/Regards croisés*, MC2a choisit quatre artistes utilisant des "outils" d'aujourd'hui : la caméra, l'appareil de photos, et la maîtrise du numérique.

Yassine Balbizoui, Amsatou Diallo, John Kiyaya, Mega Mingiedi, présenteront leurs oeuvres. Quatre artistes d'Afrique du nord, de l'ouest, de l'est, et du centre du continent, composé de 57 pays. Deux ateliers pédagogiques accompagneront cette initiative: celui de Jacques Franceschini, artiste plasticien français, enseignant à Bordeaux 3 qui proposera l'approche "de l'objet quotidien à l'objet artistique", tandis qu'Harold Lagaille, photographe au Labo Révélateur d'images enseignera la pratique des effets spéciaux (collage, Photoshop...).

*Le Temps des Cerises* annonce la manifestation la Fête au Grand Parc qui accueillera ces oeuvres africaines et celles du CAPC, à la Bibliothèque ainsi qu'à la Piscine municipale.



Le statut de musée municipal labélisé Musée de France affirme une place importante au sein des territoires. Le musée participe ainsi à la construction sociale du territoire à l'échelle de la ville, de la région ou du pays. Il est équipement culturel et acteur structurant du dynamisme local.

Dans ce contexte, le développement du projet permet de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats, amenant à prendre en compte le musée dans son acceptation la plus large : lieu de conservation, de recherches, d'exposition, mais également acteur au service du développement de la société.

Si l'élargissement des publics est une des missions des musées de France, elle s'accompagne dans le cas du CAPC musée d'art contemporain d'une volonté de mieux connaître les populations du territoire dans lequel il s'inscrit, et d'être reconnu comme institution en action, développant les activités avec les publics, proposant la présence d'expositions hors les murs dans les territoires, affirmant son identité via le développement de coopérations et de mise en réseaux.

Pour le CAPC, cette action fait véritablement office de projet test dans la mesure où une exposition *hors les murs* est une innovation pour le département des publics. Dans la veine des outils déjà mis en place (les boîtes/exposition par exemple), il s'agit pour le département de développer des coopérations avec d'autres services municipaux et/ou structures extérieures.

A travers le projet *Le Temps des Cerises*, le CAPC propose deux actions qui permettent de concevoir sous un angle nouveau l'action culturelle : par un travail de collaboration avec des structures locales, et par la présence des collections dans des lieux d'expositions inédits pour le musée comme la bibliothèque.

Il s'agira ainsi de travailler avec des acteurs locaux, qui développent des actions de proximité avec les habitants afin de favoriser cette démarche de rencontre. En décroissant les fonctionnements et en axant notre travail sur une logique pluridisciplinaire, nous souhaitons réfléchir ensemble à la possibilité de développer régulièrement ce type de projet.

*Le Temps des Cerises* est un projet qui nous l'espérons permettra de valoriser les rôles des bibliothèques de la ville de Bordeaux, de mieux penser les possibilités d'actions en commun avec les musées, et de partager des démarches de médiation culturelle.

Nous espérons ainsi que ce type de projet puisse favoriser les allers-retours entre le musée et les territoires, et relier des univers qui peuvent être éloignés.

# FINALITÉ ARTISTIQUE

Dans la volonté d'apporter un regard nouveau sur l'art contemporain, le projet *Temps des Cerises* propose d'exposer les œuvres hors du cadre habituel et de les mettre en perspective avec un environnement familial, quotidien. Cela passe par la thématique et les œuvres choisies mais aussi par la manière dont ces œuvres vont entrer en interaction avec l'espace de la bibliothèque. Cela permet d'activer une réflexion sur la mise à distance culturelle et le sens des œuvres.

Le but de ce projet est de placer l'art au centre d'une démarche de rencontre et de dialogue intergénérationnel. Plus qu'une exposition, il s'agit de créer une rencontre entre l'art et le public. L'accent sera ainsi mis sur des discussions, des réflexions autour de l'art contemporain. L'intérêt de cette action est de croiser les regards sur la production artistique actuelle en mêlant les cultures, les techniques et les supports de diffusion. L'objectif étant de jouer avec l'espace d'exposition pour véritablement s'immerger dans les démarches artistiques. En familiarisant le spectateur avec les médiums et les techniques de l'art contemporain, on pointe du doigt l'idée que la découverte de regards artistiques sur notre monde actuel peut être utile et enrichissante dans la relation à un environnement quotidien.

La sélection d'œuvres effectuée pour illustrer cette rencontre s'est faite autour de la thématique *Geste du quotidien*. Nous voulions ici choisir un thème en lien avec le concept de notre action : l'art au sein d'un lieu familial comme moteur de questionnements. Avec cette thématique, il s'agissait de présenter des artistes qui ont un jour fait du geste quotidien le centre de leur démarche artistique et de leur création plastique. Cette sélection s'est effectuée autour d'artistes majeurs de la collection du CAPC. Il était important de prendre des travaux répondant à la fois à la thématique et à l'espace d'exposition :

Miquel Barceló s'inspire de ses voyages et de son environnement pour nourrir une production picturale diverse et riche. Les œuvres choisies illustrent le rapport du peintre au monde qui l'entoure : le *Pintagossos vermell i groc* montre le geste et ses dessins de bibliothèque symbolisent son intérêt pour la culture et répondent parfaitement à l'espace d'exposition.

Hervé Di Rosa et la figuration libre ont marqué l'histoire de la collection du CAPC. Il est à l'origine d'un nouveau langage pictural intégrant les mondes de la presse, de la publicité, du jouet. L'œuvre choisie est en lien direct avec celui de la BD.

Présence Panchounette est un collectif bordelais qui fait des objets de notre quotidien les matériaux de leurs œuvres. Leur posture permet de souligner le ridicule de la notion d'avant-garde et de l'opposition entre art et non-art, beau et laid.

Artiste multiple, Annette Messenger fait des objets et de la condition féminine le moteur de sa démarche. Professeur à l'Ecole des Beaux Arts de Bordeaux dans les années 80, elle a réalisé une fresque sur le centre d'animation du Grand Parc.

Jean-Paul Thibeu, artiste bordelais, choisi pour son lien avec l'Afrique, questionne les modes d'approche des individus et les relations entre les hommes en s'inspirant de ses voyages et en analysant ses différentes expériences.

**Note artistique concernant la contribution de MIGRATIONS CULTURELLES aquitaine afriques:**

Compte tenu de notre "réserve" d'art contemporain d'Afrique et de l'évenementialité de notre projet associé au CAPC et à la Bibliothèque du GP, je propose un regard sur la pratique de l'art photographie en Afrique par la représentation qu'en donnent trois artistes photographes du continent, dont nous sommes en possession d'œuvres en partenariat avec LAM (Les Afriques dans le Monde) et le Labo Révélateur d'Images (POLA):

John Kiyaya, originaire d'un pays peu connu des bordelais, la Tanzanie, et révélé par l'écrivain voyageur Jean Rolin, offre la particularité d'utiliser l'image à des fins historiques et sociales, rejoignant ainsi la tradition des illustrateurs du début du siècle dernier.

Mega Mingiedi, artiste kinois, digne descendant des adeptes du collage surréaliste cher à Marx Ernst, propose son voyage de tête (Visa pour la création 2011) au cœur de la ville africaine. A l'image des 57 capitales du continent, elle est tentaculaire, dévorante, meurtrière, mais néanmoins attractive et passionnante.

Amsatou Diallo, bamakoise, bénéficiaire en 2012 d'une résidence à Bordeaux (Institut Français) apporte la preuve que l'Afrique maîtrise le numérique avec inventivité, créativité et un indéniable sens critique de nos sociétés.

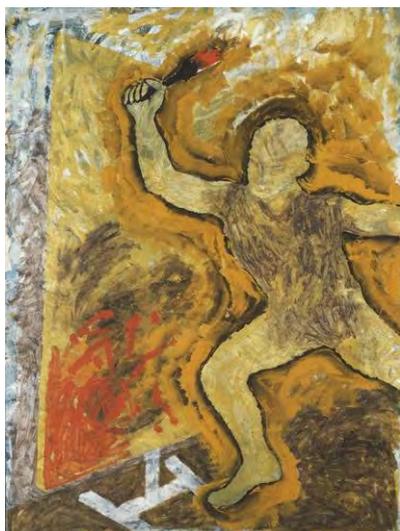
La rencontre des œuvres de ces trois artistes sur différents supports (bâches, papiers, écran) donnera échange à la proposition initiale et devrait bien s'inscrire, tant dans cette cité du futur du Grand parc, que dans l'écrin offert par sa Bibliothèque municipale.

**Guy Lenoir**  
**Directeur artistique de MC2a**

# CAPC

## MIQUEL BARCELO

Miquel Barceló est né en 1957 en Espagne. C'est avec une grande diversité de techniques qu'il aborde la question du dessin. Ses objets d'études sont étroitement liés à son nomadisme, à l'archéologie et à son intérêt pour les sites culturellement marqués. Miquel Barceló s'est également inspiré des lieux habités par la création et l'histoire des hommes comme les musées, les bibliothèques ou la grande falaise de Bandiagara au Mali. Ses différents travaux préparatoires ont aboutis à la réalisation de gigantesques toiles et d'autres séries de peintures, dessins un peu plus autonomes.



*Pintagossos vermell i groc, 1982*  
espagnole.

**« Depuis longtemps, je travaille au sol. Cela me permet de bouger, de marcher tout en peignant et charger évidemment la surface. Il est important pour moi de pouvoir circuler autour d'une peinture... »**  
**Miquel Barceló.**

Miquel Barceló touche à toutes les techniques picturales : l'huile, l'acrylique, la gouache, le collage... Son travail se distingue par des jeux d'ombres et de lumières, des empâtements, une stratification de la toile et traite des sujets plutôt classique comme l'expérience, le voyage et l'autoportrait. En se projetant dans son œuvre, il devient le sujet du tableau

et par conséquent le héros de ces œuvres. Miquel Barceló symbolise de nouveau de la peinture



*Sans titre, 1985*  
*Sans titre, 1985*



*Sans titre, 1985*



**«D'autres sujets qui ont ensuite été abordés possèdent un caractère davantage autobiographique. C'est le cas des bibliothèques et des dernières grandes toiles qui figurent le Musée du Louvre ainsi que les salles de spectacle. Ce sont des sujets qui soulignent mon rapport**

## HERVE DI ROSA

Hervé Di Rosa est un peintre français contemporain né en 1959. C'est l'un des principaux artisans du mouvement français de la « figuration libre » des années 1980. L'artiste emprunte les codes de la BD, du rock et du graffiti. C'est en défendant un principe d'équivalence entre ces différents univers et la peinture qu'il s'est démarqué.



*Avez-vous tous les numéros du Di Rosa Magazine ?, 1985*

Ses toiles sont animées par un peuple de monstres narquois, moqueurs, grossiers et obscènes, directement inspirés par la vie de tous les jours et les fêtes populaires. Hervé Di Rosa est à l'origine d'un nouveau langage pictural intégrant toute forme de dessin de presse satirique, de graphisme publicitaire, d'allusions au monde des jouets et des dessins animés. Ses personnages ont vu le jour pour la première fois dans deux publications au magazine Charlie Mensuel en 1978.

## PRESENCE PANCHOUNETTE

Présence Panchounette est un collectif d'artistes qui s'est fait reconnaître grâce à des actions, des tracts et des « performances » qui mêlent l'humour et la contestation propre à l'époque post 68. Très rapidement, leur travail va remettre en cause le modernisme sous toutes ses formes. Dans leurs œuvres les artistes vont introduire, par le biais d'associations verbales et visuelles, des références vernaculaires, décoratives et d'autres cultures peu considérées.

***Panchounette vient de « choune » (organe sexuel féminin), chounette (adjectif employé dans le sud pour désigner ce qui est fragile et imparfait). L'ajout de "Présence" et de "Pan" est utilisé pour étendre le concept dans le temps et l'espace.***

L'aspect kitsch est omniprésent, illustré et valorisé par une critique de l'objet exotique et une technique de bricolage. Leurs œuvres sont ainsi constituées de matériaux variés issus de l'environnement quotidien. Faussement idiote, leur posture permettait de souligner le ridicule de la notion d'avant-garde et de l'opposition entre art et non-art, beau et laid. Leurs œuvres sont souvent l'occasion de références à l'histoire de l'art sur un mode irrévérencieux.



La pratique du groupe s'intensifie et se focalise en particulier sur le mouvement [Supports/Surfaces](#), dont ils critiquent le côté bourgeois, opposant le papier peint au [motif](#) de fausses briques, érigé en [logo](#), aux pratiques formelles et abstraites de Supports/Surfaces, dont Présence Panchounette doute de la sincérité.

Le groupe se sépare en 1990, alors que son travail venait de faire l'objet d'une exposition d'envergure au CNAP à Paris.

*Blick, black kodack, 1985*

### ***La tour de Babil II, 1985***

*Nain de jardin en plastique posé sur 4 livres dont le bonnet se termine par une petite lampe de chevet qui s'éclaire.*

La tour de Babil est une œuvre qui met en scène un nain de jardin coiffé d'un abas jour assis sur une pile de classiques de la littérature. Les artistes font référence à une citation de Kant dans [La critique de la faculté de juger](#) : « *Est beau ce qui plaît universellement sans concept* ». Ils critiquent tout ce qui est normatif.

La tour de Babel était selon la Genèse une tour que souhaitaient construire les hommes pour atteindre le ciel.

La province de Bâbil ou Babel est une province d'Irak et sur son territoire se trouvent les ruines de la ville de Babel / Babylone.

Babil : agréable facilité de parole, bavardage amusant.



**ANNETTE**

## MESSAGER

Annette Messenger est née à Berck (Pas de Calais) en 1943. Son travail s'articule autour de deux axes majeurs: le quotidien et l'usage de techniques artisanales comme la couture, la broderie et le tricot.

Son sujet préféré: la condition féminine, la place réservée aux femmes dans la société. Les techniques traditionnellement associée à la femme sont ici utilisées pour créer "un monde de femme" évoquant les pensées, les craintes et les fantasmes.

Annette Messenger se présente ainsi comme femme, artiste mais également collectionneuse. Elle met en scène des objets de récupération pour imaginer des histoires. Son travail se découpe en séries reconnaissables et identifiables.



*Sans titre, 1982*

En 1982, elle crée **Les chimères**. Les chimères sont des animaux fantastiques qu'on associe à l'illusion. Ici Annette Messenger représente des histoires qui passent pour vraies alors qu'elles n'existent pas.

Elle associe pour cette série un travail de photos qu'elle couple à un travail de peinture. Elle découpe ensuite dans ces compositions des formes, donnant ainsi des peintures-photos sous la forme de clés, de ciseaux, de chauve-souris...

Ces formes interagissent entre elles, elles sont traitées comme des personnages avec un nom. Elles sont les métaphores de nos sentiments.



Cette exposition est l'occasion de lever le mystère qui entoure la fresque créée pour le centre d'animation du Grand Parc. Le dessin préparatoire daté de 1982 est conservé dans les collections du CAPC.

## JEAN-PAUL THIBEAU

Jean-Paul ThibEAU est girondin. Aujourd'hui il travaille à Aix en Provence en tant qu'enseignant à l'Ecole Supérieure d'Art. C'est un artiste inter média. Il se dit « Artiste méta, chercheur et enseignant » et est l'initiateur des *Protocoles méta*, avec ses méta-activités et son méta-art. Depuis les années 70, il développe des processus artistiques liés au comportement artistique en combinant expérimentation et transmission. Son travail de recherche résulte sur une poétique de l'existence. Sa pratique artistique questionne "le soi artiste", ses modalités, ses activités et les modes d'exposition. Les œuvres de Jean-Paul ThibEAU varient en fonction de ces expériences, des lieux, des durées, des propositions et de ces interlocuteurs. Sa principale activité se repose sur la notion de déplacement (méta) : un déplacement physique et poétique (protocoles méta).



Sauver le souffle 3 Côte d'Ivoire 1996, vidéo, 1996

*« A chaque fois j'ai l'impression d'avoir proposé des installations à caractère anthropologique, comme l'inventaire des activités d'un individu ou d'une communauté qui s'adonnent à une mytho-poésie avec ses mots, ses objets, ses restes... Comme si le CAPC était devenu un lieu dans lequel j'avais la chance de retourner pour y faire un bilan, établir un carnet de route, un relevé de formes et de trajets, des cartographies subjectives ? »*

Jean-Paul ThibEAU

Depuis 1994, l'artiste mène un projet intitulé "Sauver le souffle" grâce à une méta-activité qui lui a permis de circuler et de créer des relations avec la Côte d'Ivoire, le Népal, la Bolivie et la France. Il a réalisé plusieurs déplacements dans tous ces pays afin de "cueillir" des matériaux, créer et entrecroiser des liens, s'immerger dans la réalité des autres puis prendre de la distance... "sauver le souffle". Ainsi, à ces yeux l'art et l'humanité doivent toujours se réinventer. Ce ne sont pas des notions fixes et on le comprend seulement en voyageant et en analysant les différentes expériences. Cet artiste questionne les modes d'approche des individus et les relations entre les hommes. Cette vidéo permet donc de montrer les rapports humains dans leur plus grande simplicité. C'est un moyen d'expérimenter le méta-sujet, les méta-activités et les méta-lieux.

# MC2a

## AMSATOU DIALLO "BORDEAUX-BAMAKO"

Née à Ségou en 1979, Amsatou DIALLO vit et travaille à Bamako au Mali.

Amsatou est présidente de l'association des femmes photographes du Mali (AFPM). Cela en dit long sur la détermination des femmes de ce pays à se positionner, tant dans le domaine de l'art que dans la lutte contre la discrimination dont est l'objet la femme dans quelque pays que ce soit.

Amatsou Diallo est influencée comme beaucoup de photographes maliens par la figure tutélaire de Malick Sidibe, un des pères de la photographie malienne.



JOHN KIYAYA

## **"JOHN KIYAYA"**

Né vers 1970 en Tanzanie, à Kasanga, village au bord du lac Tanganyka, John Kiyaya est issu d'une famille de pêcheurs de onze enfants.

Sa rencontre en 1986 avec l'écrivain voyageur Jean Rolin est déterminante dans le choix de sa future carrière. En effet, celui-ci lui offre un appareil de photographie dans le but de lui permettre, grâce à la vente des portraits réalisés, de continuer ses études. John Kiyaya photographie principalement les habitants aux abords du lac Tanganyka, où il est né. Le succès de ses premières images est fulgurant.

C'est le centre de photographie de Lectoure (Gers) qui en 1992 a présenté pour la première fois les travaux du jeune Tanzanien.

Parallèlement à son activité de photographe, il suit des cours de journalisme à Dar-essalam.



*"Ses photographies sont des commandes de voisinages pour fêter un mariage, une naissance, l'achat d'un spectaculaire poste à transistors. (...)  
Les clients en attendent qu'elles soient ressemblantes. Et elles ressemblent à l'Afrique toute entière, à travers l'œil insoupçonné d'un Africain. .  
.John Kiyaya a un don insolent, celui de faire dire à l'image ce que l'on ne lui a pas demandé. . ."*

*(Libération, avril 1992, J.B. Harang)*

## MEGA MINGIEDI

### *"Cartographie de la ville africaine"*

Méga Mingiedi est né en 1976 en République Démocratique du Congo. Il a étudié à l'Académie des Beaux-arts de Kinshasa et à l'École Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg.

C'est à partir de ce double socle kinois et strasbourgeois, et d'une réflexion personnelle engagée, qu'il a développé le vocabulaire innovant qui caractérise son travail.

À travers ses travaux mi-cartographies, *mi-mind maps* conceptuelles composés de dessins, collages, graffitis et installations, Méga Mingiedi porte un regard inédit sur l'espace urbain. Il transforme la vision de l'observateur tout en répondant à des interrogations centrales sur les espaces urbains postcoloniaux, sur la violence, et sur la vitalité de ces villes.

Mingiedi est co-fondateur du collectif EZA POSSIBLES de Kinshasa et collabore avec de nombreux artistes africains et européens.

**« Il n'y a pas de règle,  
il y a des techniques,  
il y a ce qui se passe avant,  
il y a la curiosité et par-dessus,  
il y a le sens, la pensée  
et le courage de le dire. »**

**(Mega Mingiedi)**



# YASSINE BALBZIOUI

## *Expositions personnelles*

2011 "The Fish Inside Me" à l'Espace 29 à Bordeaux  
2011 "The Fish Inside Me" au Château de la Louvière à Montluçon  
2009 Oeuvres récentes, siège de la SCM Antigone, Bordeaux.  
2008 Berlin, Berlin, exposition dans le cadre d'une résidence d'artiste à Berlin.  
2006 Le bleu dans le noir, Festival Jazz Saint-Germain-des-près à la bibliothèque André Malraux, Paris.  
2006 Who is afraid of my hair ? Galerie M. Ravel, Paris.  
2005 Jeux de perception à La Jonquière, Paris.  
2004 Incursion d'un artiste au Palais, Bordeaux.  
2001 Exposition dans l'atelier de l'artiste anglaise Chantal Russell, Bordeaux

## *Interventions*

2008 Dessins « en temps réel » à partir d'histoires racontées par les familles, Lormont au Centre Social de Génicart Espace de lien social intergénérationnel et interculturel.  
Créations de dessins à partir de mots-clefs sur le thème de l'Assedic et l'Europe au Palais des Congrès de Bordeaux.  
Création de fresques peintes avec les enfants dans six écoles primaires sur le thème du Droit des enfants, Bordeaux.  
2001 Travail sur Le corps et le portrait pendant une année pour aboutir à la création d'une fresque de 13 mètres sur 4 sur le thème de l'Autoportrait pour la cour de l'école primaire, Saint Médard d'Eyrans.

## *Formation*

2001 Université Berkeley (Californie) dans le cadre du programme « Education abroad program » Arts et Media  
1998 - 2000 Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux - D.N.S.E.P  
Diplôme National Supérieur d'expression Plastique ART et MEDIA  
1996 - 1998 Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux - D.N.A.P  
Diplôme National d'Arts Plastiques ART et MEDIA  
1992 - 1996 Ecole des Beaux-Arts de Casablanca, Maroc Diplôme 3ème année (mention Bien)

## *Expositions collectives*

2010 Africa light, Musée national du Mali, "Biennale Danse l'Afrique danse", Bamako, Mali.  
"Rencontres" exposition au 6B, Saint-Denis, France.  
Argonne, L'Agence créative, Bordeaux.  
Monasilah, Assilah, Maroc.  
Africa light, CCBS, Dak'art Off, Sénégal.  
Africa light, MC2a-Porte 44, Bordeaux.  
Pépinière d'artiste, Hourtin, France.  
2009 Symposium international of painting, Zervas art, Patras, Grèce.  
2008 Biennale 2D à la Morue Noire dans le cadre de Novart, Bègles.  
Crise de foi, Faculté d'anthropologie, Bordeaux.  
2007 Musée international de la femme, San Francisco.  
2004 Centre culturel Reuilly Diderot, Paris.  
2003 Réalisation d'une toile de 13 mètres sur 4,5 mètres pour le Centre National du Tapis d'Orient, Paris.  
2002 Galerie « Liberta parking art contemporain », Bordeaux.  
2001 Curator pour l'exposition « 12 poteaux », Galerie Porte 2A, Bordeaux.  
1999 Carrefour international d'Architecture et Design, La Garde, France.  
Galerie « Städelsschule » à Frankfort (Allemagne).  
CAPC, musée d'art contemporain de Bordeaux.  
1998 Casablanca dans le cadre du jumelage Bordeaux - Casablanca.  
1997 Assistant technicien de l'artiste Thomas Hirschornn, FRAC Bordeaux.  
Participation au montage du travail de l'artiste Sol Lewitt au CAPC de Bordeaux.  
Performance à la galerie Dumont, Bordeaux.

## *Résidences*

2010 Shakers diffusion, Montluçon, France.  
Pépinière d'artiste, Hourtin, France.  
2008 Open studio, Pankow, Berlin (Allemagne).  
Espace 29, Bordeaux.  
2002 Montrealisation cover, Open studio, Montréal.

# ACTIONS ET LOGISTIQUE

## ACTIONS ENVISAGEES

L'ensemble des actions ci dessous sont proposées aux acteurs du quartier du Grand Parc et de la ville de Bordeaux. Elles pourront être modifiées, complétées avec les partenaires à venir.

### 4 juin 2013 : Vernissage

#### Accrochage public

Dans le cadre de notre action, nous souhaitons axer notre médiation sur l'envers du décor. Dans ce cas, une ouverture de caisse et un accrochage pédagogique sont prévus le 4 juin en amont du vernissage. Seront conviés des classes de primaire, collègue et lycée.

#### Visites commentées

Visites commentées de l'exposition pour les scolaires  
Visites commentées de l'exposition pour les associations  
Visites commandées de l'exposition tous publics

#### Soirée évènement

Ouverture : présentation des institutions partenaires avec discussions autour des missions de chacun.

**Conférence autour de la fresque d'Annette Messager** : Focus sur la fresque du centre d'animation : son origine, sa réalisation et sa place dans l'œuvre de l'artiste.

Clôture : place de l'art contemporain dans notre environnement quotidien.

#### Ateliers illustrés par une boîte / exposition

Dans le cadre du projet *Le Temps des Cerises, mouvements d'arts au Grand Parc* plusieurs ateliers d'expression artistique seront proposés aux publics (adultes, adolescents et enfants). Ils tourneront autour du thème choisi par le CAPC et MC2a : *Le geste du quotidien*. Ces ateliers permettront aux différents individus de faire l'expérience de l'art contemporain par le biais de la pratique.

Ils auront pour objectif de sensibiliser les participants au monde qui les entoure, de se poser des questions, de porter de nouveau regard sur la vie quotidienne puis de créer à partir de ces problématiques. Pour cela, nous utiliserons plusieurs médiums d'expression comme le collage, la peinture, le dessin, la photographie et la sculpture (en utilisant des produits de récupération). Nous nous servirons également des Boîtes/expositions du CAPC afin d'établir les premières approches entre le monde de l'art contemporain et les individus. Les ateliers seront encadrés par des artistes, des médiateurs culturels ou des animateurs et dureront environ 2h.

## **1er Atelier : Atelier Collage/Découpage :** **Adaptable à tous publics en particulier : enfants, adolescents**

Annette Messenger est une artiste qui dissèque le quotidien. Elle manipule les images, les objets et crée un lien intime entre le quotidien et le monde des rêves. C'est ce que nous proposerons dans cet atelier.

Ici, les individus seront amenés à récolter un maximum d'images qui correspondent à leur quotidien. A partir de celles-ci, ils seront amenés à découper des éléments et créer un monde, un lieu, ou une scène d'un quotidien imaginaire, rêvé. Nous ajouterons une contrainte à cette consigne afin qu'il y ait un sens plus approfondi : la couleur dominante des tableaux sera le rouge.

Cela nous permettra de sensibiliser les participants à cette notion de couleur rouge au travers de notre vie quotidienne et du monde de l'art. En effet, rouge est synonyme de couleur dans de nombreuses langues et on l'associe à tous les moments de la vie. Si l'on regarde autour de nous, le rouge est constamment présent : dans la signalétique, les interdictions, la corrections, la publicité... Le rouge est une couleur qui attire, terrifie, enchante et repousse.

Nous introduirons donc cet atelier avec la *Boîte Rouge* du CAPC. Elle comporte 71 planches de textes et reproductions d'œuvres, 27 diapositives, 1 livre pour enfants et 1 vidéo. Ainsi, ils seront amenés à comprendre le propos de cet atelier. Nous présenterons par la même occasion le travail d'Annette Messenger par rapport au collage, découpage, décomposition de la réalité... Ainsi nous ferons un lien entre l'exposition à la Bibliothèque, la fresque de l'artiste au centre d'animation et l'atelier. Après cette introduction, nous passerons à la pratique.

Les individus auront donc quelques séances pour réaliser un tableau, à partir du collage et découpage d'images récupérées. Ils devront reconstituer un monde imaginaire, rêver avec une contrainte de couleur : la dominance du rouge.

## **2ème Atelier : Assemblage** **Adolescents et Adultes**

La sculpture est présente dans notre exposition grâce aux deux œuvres de Présence Panchounette : *Blik Black Kodack* et *La tour de Babil*. Ces œuvres sont faites avec des objets de récupération dans notre environnement quotidien : les livres, la lampe de chevet, la pellicule photo. Cet atelier va donc se réaliser dans le même esprit. Les participants pourront ramener des objets du quotidien (emballages, bouteilles plastiques, cartons, ...) et travailler à partir de ceux-ci. Cet atelier a pour objectif de créer des objets du quotidien à partir d'autres produits. Nous pourrions l'illustrer également par la Boîte/exposition *Art et espaces quotidiens*.

## **3ème Atelier : Dessin**

Ici l'artiste fait des portraits en utilisant le dessin et le collage. Il déstructure tout ce qui constitue un visage mais grâce à des formes, des symboles, du collage de photo nous pouvons reconnaître un individu avec ses propres caractéristiques. C'est ce que nous allons proposer dans cet atelier. Les participants pourront faire les portraits des personnes qu'ils rencontrent quotidiennement (amis, eux-mêmes, proches...) en accentuant leurs différentes caractéristiques par le collage ou le dessin (par des symboles et formes géométriques).

Cet atelier fera donc un lien fort entre l'exposition, les œuvres de MC2a et les participants de l'atelier. C'est un atelier qui repose sur le principe "à la manière de" afin de sensibiliser au travail d'un artiste, sa façon de construire ses œuvres et les réflexions autour de ce travail.

Cet atelier correspond bien à des **enfants et des adolescents**. Nous pourrions également utiliser la Boîte/exposition *Signes peints* afin de montrer qu'il existe de nombreux artistes qui utilisent ce procédé (remplissage par signes, symboles, formes géométriques...) comme le portrait de Dubuffet, *Solario*. Cette boîte pourra également apporter des connaissances en plus mais aussi de l'inspiration supplémentaire aux participants. Elle permettra d'introduire mais aussi d'enrichir cet atelier.

### **Workshops**

4 ateliers pendant les 4 jours de grand parc en fête animés par un artiste (2h30 d'atelier, 15 enfants par atelier)

### **Animation de quartier**

Un pique nique géant

**D-2013/290**

**CAPC musée d'art contemporain. Edition du catalogue de l'exposition de l'artiste Marcus Schinwald. Fixation du prix de vente. Autorisation. Contrat de diffusion. Signature**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le CAPC musée d'art contemporain présente du 16 mai au 15 septembre 2013, une exposition consacrée à l'artiste autrichien Marcus Schninwald.

En proposant à Markus Schinwald de concevoir un projet pour la nef, le CAPC affirme vouloir renouer avec la tradition des visions spécifiques qui ont contribué à asseoir la réputation internationale du CAPC. L'intégralité de cet espace magistral unique au monde est donc confiée à l'artiste qui a décidé de transformer la nef du CAPC en théâtre mécanique opérant ainsi une synthèse entre le côté Piranesien du bâtiment, l'architecture comme machine(rie) à faire voir et l'anachronisme comme moteur de recherche éclairant à revers notre époque.

A cette occasion, le musée d'art contemporain souhaite éditer un catalogue accompagnant l'installation spécifique qui prend place dans la nef du CAPC musée. Cet ouvrage conçu directement par l'artiste s'appuie sur une riche iconographie. Il est également conçu non pas comme un ouvrage rétrospectif ou historique mais comme un objet visuel qui prolonge en deux dimensions, l'expérience esthétique de l'exposition.

Afin de toucher un large public, aussi bien l'amateur d'art que les chercheurs ou les enseignants en histoire de l'art, le CAPC musée d'art contemporain a fait appel aux Presses du Réel pour assurer la diffusion de cet ouvrage.

Une convention a été rédigée pour définir les droits et obligations du diffuseur et de la Ville de Bordeaux.

Ainsi sur les 2 000 exemplaires qui vont être publiés, 500 seront réservés à la vente à l'accueil/Boutique/Web du musée, 1 000 à la vente par le diffuseur, et 500 à des dons ou échanges.

Le prix de vente public est fixé à 15 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à appliquer le tarif
- à signer la convention de diffusion avec les Presses du Réel.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

# les presses du réel

35 rue colson f-21000 dijon  
info@lespressesdureel.com  
www.lespressesdureel.com  
tel: +33 (0)3 80 30 75 23 / fax: +33 (0)3 80 30 59 74

## CONTRAT DE DIFFUSION / DISTRIBUTION

Entre  
La Ville de Bordeaux  
Pour le CAPC musée d'art contemporain  
7, rue Ferrère  
33000 Bordeaux  
représenté par son Maire, Alain Juppé  
ci-dessous dénommé l'Editeur  
d'une part,

et  
Les presses du réel  
35 rue Colson  
21 000 Dijon  
représentées par Raphaël Brobst  
ci-dessous dénommé le Diffuseur  
d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet

L'Editeur s'engage par les présentes à confier en exclusivité\* au Diffuseur qui accepte, d'effectuer la représentation commerciale, la promotion, la vente et la distribution d'un ouvrage consacré à l'artiste Markus Schinwald, à paraître en 2013, en France, Suisse, Belgique et Luxembourg, et dans le reste du monde par l'intermédiaire d'Idea Books\*\*, le tout suivant les termes et conditions mentionnés aux présentes. Les projets de collaboration avec d'autres partenaires pour la distribution internationale feront l'objet d'une annexe au présent contrat.

\* Le Diffuseur autorise l'Editeur à vendre l'ouvrage sur place, uniquement à l'accueil/boutique du CAPC musée d'art contemporain et à en faire la promotion sur le site internet du CAPC et de la Ville de Bordeaux.

\*\* Les modalités de collaborations futures avec d'autres partenaires, dans le cadre du développement de la distribution internationale, pourront faire l'objet d'une annexe au présent contrat.

Le présent contrat a pour but de fixer les conditions et modalités de la collaboration des parties.

### Article 2 : Obligations générales du Diffuseur

Le Diffuseur reconnaît que les travaux et services qu'il sera appelé à rendre aux termes du présent contrat consistent à :

2.1 - Recevoir, enregistrer, envoyer dans les meilleurs délais et suivre jusqu'à leur exécution complète les commandes qui proviennent des clients.

2.2 - Prendre en charge la gestion des stocks portant sur les marchandises confiées par l'Editeur.

2.3 - Communiquer à l'Editeur sur demande, dans un délai d'un mois, toute information concernant les titres en stock.

2.4 - Établir le 31 janvier de chaque année un inventaire physique complet des stocks de l'Editeur en dépôt, et un arrêté des ventes le 31 décembre. Un écart de 2 % par titre entre le nombre théorique d'ouvrages et le nombre d'exemplaires constaté lors de l'inventaire est considéré comme acceptable.

2.5 - Communiquer à l'Editeur au cours du semestre qui suit celui pour lequel ils sont compilés, les renseignements commerciaux suivants :

- nombre d'exemplaires vendus par titre
- montant en prix public hors taxes des ouvrages vendus par titre
- montant facturé hors taxes des ouvrages vendus par titre

Le Diffuseur assure la commercialisation et la promotion de l'ouvrage suivant ses propres méthodes concernant notamment la prise des commandes, la facturation des librairies, la fixation des conditions de revente et les livraisons à la clientèle.

Le Diffuseur assure lui-même le référencement de l'ouvrage sur Dilicom ainsi que sur Amazon.fr via Cyber-scribe.

### **Article 3 : Obligations générales de l'Editeur**

L'Editeur s'engage à transmettre tous documents et informations sur l'ouvrage (textes, résumés en français et en anglais, descriptions matérielles, mentions de responsabilité, visuels) nécessaires au référencement bibliographique et à la mise en place de la diffusion (bases de données professionnelles, médias spécialisés, site internet et catalogue du Diffuseur, liste de diffusion), dans les délais nécessaires à ces démarches.

L'Editeur consent à laisser le distributeur libre de reproduire et de publier tout élément fourni par ses soins ou contenu dans l'ouvrage en vue de leur diffusion.

L'Editeur s'engage à attribuer un ISBN à chaque ouvrage, qui devra figurer en 4e de couverture (imprimé directement sur l'ouvrage ou à défaut sur une étiquette), ainsi que le prix public TTC, le code-barre et le code EAN. L'Editeur s'engage à mentionner le nom du Diffuseur sur l'ouvrage ouvrage, suivi de l'adresse de son site Internet ([www.lespressesdureel.com](http://www.lespressesdureel.com)).

L'Editeur s'engage à mentionner le nom du Diffuseur, accompagné de l'adresse de son site Internet, sur tous les supports de promotion de l'ouvrage.

L'Editeur informe Electre de la distribution de l'ouvrage par le Diffuseur et procède lui-même au référencement de tous ses ouvrages. Il assure ensuite le suivi des informations de disponibilité sur Electre.

### **Article 4 : Livraison des stocks**

Les marchandises qui doivent être stockées par le Diffuseur seront livrées au 35 rue Colson - 21 000 Dijon. Les frais d'expédition et de retour éventuel sont à la charge de l'Editeur.

Le Diffuseur définira les quantités d'ouvrages à être stockées par ses soins, tant pour la livraison initiale que pour les réassorts. Il est convenu d'une livraison initiale de 300 exemplaires et de réassorts par 100 exemplaires.

Le Diffuseur décline toute responsabilité quant à l'éventuel mauvais état des ouvrages reçus, du fait de mauvaises conditions d'emballage ou de transport. Le constat pourra en être fait soit à la réception des colis soit à l'ouverture de ceux-ci, dans un délai maximum de 1 mois.

Toute livraison devra être accompagnée d'un bordereau de livraison en double exemplaire indiquant les titres et leurs quantités.

Le Diffuseur pourra se charger dans certains cas de l'envoi d'un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage en service de presse et en exemplaires de démonstration à l'attention des libraires (exemplaires marqués au tampon et non destinés à la revente), dans les quantités convenues avec l'Editeur.

Le Diffuseur enverra trois exemplaires de chaque Ouvrage à Idea Books en service de presse, à l'usage des différents représentants.

Le Diffuseur pourra expédier annuellement à l'Editeur, aux frais de ce dernier et à l'adresse indiquée par lui, les stocks d'ouvrages retournés abîmés par la clientèle au Diffuseur dans le cadre de la faculté de retour régie par les règles de la profession. Le quota annuel d'ouvrages abîmés est estimé à 10 %.

### **Article 5 : Assurances et renonciations à recours**

L'Editeur s'engage à faire assurer ses stocks. Ainsi, en cas de sinistre (incendie, dégâts des eaux, risques spéciaux, vols et tout cas de force majeure), le Diffuseur ne pourra être tenu pour responsable des exemplaires détériorés, détruits ou disparus.

Le Diffuseur n'est pas responsable des avaries dues au vieillissement des ouvrages ou des dommages occasionnés par les différentes manipulations, notamment par les opérations de retour.

En conséquence :

- L'Editeur renonce par principe à tout recours contre le Diffuseur en cas d'un sinistre quelconque de nature à affecter les quantités et/ou valeurs du stock.

- L'Editeur s'engage envers le Diffuseur à souscrire à ses seuls frais auprès de l'assureur de son choix une police d'assurance destinée à garantir le coût de la reconstitution de stock pour tous les événements susceptibles d'en affecter la quantité et/ou la valeur.

- La police d'assurance souscrite par l'Editeur devra couvrir également les conséquences économiques et commerciales susceptibles de résulter de toute destruction totale ou partielle du stock ainsi que d'une façon générale l'ensemble des dommages immatériels.

- L'Editeur appréciera lui-même le montant des capitaux à garantir à ces divers titres.

### **Article 6 : Garanties**

L'Editeur déclare que l'ouvrage distribué en application du contrat ont fait l'objet de contrats écrits avec le ou les auteurs et les ayant droits.

L'Editeur déclare avoir effectué les formalités du dépôt légal.

En conséquence, L'Editeur garantit le Diffuseur contre toute poursuite résultant de la violation, de la législation relative au caractère illicite, outrageant ou diffamatoire de l'ouvrage distribué ainsi que des catalogues et matériels qu'il livre.

Le Diffuseur ne sera pas responsable du non-respect de ces garanties par l'Editeur. Ce dernier s'engage à rembourser au Diffuseur toute somme que celui-ci serait mis dans l'obligation de déboursier.

### **Article 7 : Prix**

Conformément à l'article 1 de la loi n°81,766 du 10 août 1981, l'Editeur communique le prix de vente public TTC de l'ouvrage librement fixé par ses soins.

### **Article 8 : Rémunération**

Le Diffuseur devra verser semestriellement à l'Editeur le prix des ouvrages vendus et livrés par ses soins aux clients (à l'exception des comptes non acquittés), déduction faite de la remise accordée aux clients, soit 33 % du prix public hors taxe, s'étant prévalu de son droit de retour et déduction faite de la commission revenant au Diffuseur, soit 20 % du prix public hors taxe.

La diffusion et la distribution de l'ouvrage à l'étranger dans les pays non francophones est assurée par l'intermédiaire d'Idea Books. Le Diffuseur établira un relevé des ventes spécifique et reversera le prix des ouvrages vendus, déduction faite de la remise accordée à Idea Books, soit 57,8 % du prix public hors taxe, s'étant prévalu de son droit de retour et déduction faite de la commission revenant au Diffuseur, soit 10 % du prix public hors taxe.

Chaque fin de semestre le Diffuseur adressera un relevé à l'Editeur (établi conformément à l'article 2.5) lui permettant d'établir sa facture, payable dans le mois suivant le semestre des ventes correspondantes.

### **Article 9 : Responsabilité des comptes**

En vertu de l'article 8, le Distributeur assume l'entière responsabilité des comptes à recevoir pour la vente de l'ouvrage de l'Editeur. Les ouvertures de comptes, les limites de crédit et les fermetures de comptes des clients sont sous son entière responsabilité.

Les conditions commerciales (remises, possibilités de retour, délais de règlement) sont fixées par le Diffuseur, qui se réserve le droit de refuser de servir certains libraires mauvais payeurs.



**D-2013/291**

**Musée d'Aquitaine. Exposition 'Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène'. Label d'Intérêt National. Demande de subvention. Convention d'attribution. Encaissement. Signature. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Du 15 octobre 2013 au 30 mars 2014, la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) présente l'exposition «*Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène*» réalisée à partir de la présentation de 150 œuvres environ provenant de collections publiques et privées : Musée du quai Branly, Musée des Confluences, Melbourne Muséum, AAMU- Muséum of contemporary Aboriginal Art d'Utrecht, Barbier Mueller Muséum de Genève, Musée d'Ethnographie de Neuchâtel, Pathway Project/Ngarinyin Corporation (Australie), Thomas Vroom Collection (Hollande), Sordello Missana collection (France), A. Serval Collection (Suisse), Collection Brocard II (Belgique).

L'exposition se présente comme une introduction à l'histoire de l'art aborigène australien dans sa relation à l'ancien et au moderne. Le parcours confronte objets traditionnels et œuvres contemporaines pour comprendre les transformations et le dynamisme de cette tradition artistique vieille de plus de 40 000 ans, à l'origine de nombreux mouvements contemporains en Australie.

Cette manifestation sera complétée par la publication d'un catalogue.

Cet évènement reconnu d'intérêt national par le Ministère de la Culture et de la communication, Direction des musées de France, peut à ce titre bénéficier d'un soutien financier exceptionnel de l'Etat à hauteur de 10 000 euros.

Les conditions d'attribution de cette subvention doivent faire l'objet d'une convention conclue entre le Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter cette aide financière
- signer les documents afférents
- émettre un titre de recettes d'un montant de 10 000 euros
- réaffecter cette somme en dépenses sur le CEX Maquit-enveloppe 010586-Article 6068

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## ATTRIBUTION DU LABEL D'EXPOSITION D'INTERET NATIONAL.

Convention conclue au titre de l'année 2013

Entre

Le Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par Madame Marie-Christine LABOURDETTE, Directrice, chargée des Musées de France, Direction générale des Patrimoines, Service des musées de France, 6 rue des Pyramides 75041 Paris Cedex 01, ci-après désignée le Service des musées de France, d'une part,

et

La Ville de Bordeaux, domiciliée à l'Hôtel de Ville – Place Pey Berland – 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil Municipal en date du.....

Reçue en préfecture de la Gironde le .....

Ci-après désignée la Ville d'autre part,

**Attendu que :**

- la démocratisation de l'accès à la culture constitue la priorité définie par Madame la Ministre de la Culture et de la Communication ;
- il a été créé en 1999 un label " Exposition d'Intérêt National ", qui s'accompagne d'un fonds de soutien ;
- l'exposition organisée par le musée d'Aquitaine de Bordeaux répond pleinement aux objectifs prioritaires définis par ce dispositif au regard, notamment, de la politique d'action culturelle menée en direction des publics ;

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat conclu entre le SMF et la ville de Bordeaux, pour permettre à celle-ci d'organiser l'exposition intitulée. « Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène » au musée d'Aquitaine du 15 octobre 2013 au 30 mars 2014.

### **Article 2 - Engagements de la Ville de Bordeaux relatifs à la définition et au contenu du projet culturel mené dans le cadre de la présente convention**

La Ville s'engage à mettre en œuvre :

2-1 : une muséographie qui intègre dans sa conception même les préoccupations de la médiation. A ce titre, la signalétique ainsi que l'ensemble des textes et des cartels seront conçus et rédigés de manière à faciliter la compréhension des thèmes traités et à permettre l'accessibilité de tous les publics aux œuvres présentées.

2-2 : une politique tarifaire et des horaires d'ouverture spécifiques qui permettent l'accès de tous à l'exposition, ainsi qu'un programme d'actions culturelles, conçues et réalisées par le service des publics du musée, en vue d'élargir la visite aux publics non familiarisés avec les musées.

2-3 : des actions de communication (relations presse et publicité) destinées à faire connaître l'exposition aux plans régional, national et international seront concertées avec le service des musées de France, par l'intermédiaire de sa responsable de coordination et de l'organisation des événements:

- l'ensemble des documents de communication : chemise et dossier de presse, cartons d'invitation, kakemonos, audiovisuel et multimédia devront porter la mention " *Cette exposition est reconnue d'intérêt national par le Ministère de la Culture et de la Communication / Direction générale des Patrimoines/ Service des musées de France. Elle*

*bénéficie à ce titre d'un soutien financier exceptionnel de l'État* " accompagnée du logo Ministère de la Culture et de la Communication reproduit selon les normes figurant dans la charte graphique ainsi que du pictogramme « Musée de France » accolé au nom ou au logo du musée.

- Dossier de presse : le dossier de presse, spécialement constitué, devra obligatoirement intégrer le communiqué de presse du Ministère de la Culture et de la Communication, présentant les différentes expositions d'intérêt national de l'année.

Dans toute la mesure du possible, un ou plusieurs voyages de presse seront organisés, pour faciliter la couverture de l'exposition par la presse nationale et internationale.

2-4 : une évaluation quantitative et qualitative, avant, pendant et après l'exposition, qui pourra prendre la forme d'un questionnaire auto-administré, ou d'une étude des publics, pour permettre de réorienter ou de compléter l'actuelle politique des publics menée par le musée.

### **Article 3 - modalités financières**

Le budget total prévisionnel de l'exposition est de 145 000 € (cent quarante cinq mille euros).

Les dépenses prises en compte par le Service des musées de France dans le cadre de la présente convention ne concernent que les postes définis à l'article 2 ci-dessus mentionné, conformément à l'annexe budgétaire prévisionnelle jointe, renseignée par la Ville, datée et signée par l'autorité habilitée.

Il est financé de la façon suivante :

3-1 : une subvention du Service des musées de France, d'un montant de 10 000 € (dix mille euros), imputée sur le programme 175, action 3 du budget 2013 du Ministère de la Culture et de la Communication, sous réserve de l'inscription des crédits aux lois de finance de l'année correspondante.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Banque de France sous les coordonnées suivantes :

- compte n° : 0000P050001
- code guichet : 00215
- code banque : 30001
- clé RIB : 77
- N° SIRET de la Ville : 213 300 635 000 17
- N° SIRET de la Trésorerie Ville : 213 300 635

L'ordonnateur de la dépense est la Ministre de la Culture et de la Communication, et par délégation, la directrice des musées de France. Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de la culture et de la communication.

3-2 : le solde restant à financer à la charge de la Ville est de 135 000 € (cent trente cinq mille euros) par rapport au budget total général est de 145 000 € (cent quarante cinq mille euros) conformément au plan de financement de l'opération subventionnée, joint en annexe, renseigné et daté et signé par l'autorité habilitée.

### **Article 4 - suivi et évaluation de l'action**

La Ville s'engage à transmettre au Service des musées de France, (Sous-direction de la politique des musées – bureau des réseaux territoriaux) cinq exemplaires du catalogue de l'exposition, et, en deux exemplaires, tous documents de communication issus de la réalisation de l'exposition.

A l'issue de l'exposition, la Ville s'engage à transmettre au Service des musées de France, (sous-direction de la politique des musées – bureau des réseaux territoriaux) en deux exemplaires, dans un délai de trois mois maximum suivant la clôture du présent exercice budgétaire, les pièces et documents suivants :

- un bilan quantitatif et qualitatif des actions culturelles réalisées pendant l'exposition, et notamment des actions innovantes détaillées, et tous les documents et publications réalisés y afférent ;
- un bilan quantitatif et qualitatif de la campagne de communication réalisée ;
- les résultats du dispositif d'évaluation conduit ;
- les documents budgétaires et comptables, visés par l'autorité habilitée, relatifs à l'ensemble des dépenses réalisées.

En outre, la Ville s'engage à faciliter l'accès au Service des musées de France, sur pièces et sur place, à l'ensemble des documents produits pour la réalisation de cette exposition.

**Article 5 - durée de la présente convention**

La présente convention est conclue pour la durée du présent exercice budgétaire.

**Article 6 - dispositions particulières**

6-1 : clause de reversement : au cas où il serait constaté que tout ou partie des sommes versées n'ont pas été utilisées ou ont été utilisées à des fins autres que celles prévues dans la présente convention, l'État exigera le reversement des sommes indûment perçues par le bénéficiaire.

6-2 : clause litiges : en cas de litiges, il est fait attribution de compétence au Tribunal Administratif de Paris.

**Article 7 – élection de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Ministère de la culture et de la communication, direction générale des Patrimoines - Services des musées de France, 6 rue des Pyramides 75041 Paris Cedex 01,
- Pour le Maire de Bordeaux, Place PeyBerland – 33077 Bordeaux Cedex.

Fait à Paris, en trois exemplaires originaux, le

Pour le Ministère de la culture et de la communication

Pour la Ville

La Directrice chargée des musées de France  
Marie-Christine LABOURDETTE

Le Maire

*Annexe financière jointe :*

*Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération subventionnée, renseignés par la Ville de Bordeaux*

*, annexe datée et signée par l'autorité habilitée.*

Bordeaux - Musée d'Aquitaine

Mémoires vives, une histoire de l'art aborigène

BUDGET PREVISIONNEL  
ET PLAN DE FINANCEMENT CORRESPONDANT

145 000 € TTC

DEPENSES		RECETTES	
1) POSTES SUBVENTIONNES PAR LA SMF	MONTANT	REPARTITION	MONTANT
<u>1. MUSEOGRAPHIE</u>	40 000	SUBVENTION SMF	10 000
<u>2. ACTIONS CULTURELLES</u>	3 500	VILLE	55 000
<u>3. PREPARATION/CONCEPTION</u>	19 500	ENTREES	50 000
<u>4. COMMUNICATION</u>	5 000	CATALOGUES	20 000
5. EVALUATION	2 000	PRODUITS DERIVES	0
		AUTRES	10 000
Sous-Total 1	<b>70 000</b>	Sous-total 1	<b>145 000</b>
2) AUTRES POSTES NON SUBVENTIONNES PAR LA SMF			
<u>TRANSPORT ET ASSURANCE</u>	50 000		
<u>CATALOGUE</u>	25 000		
<u>PRODUIT DERIVES</u>	0		
Sous-Total 2	<b>75 000</b>	Sous-Total 2	
1+2 TOTAL GENERAL	<b>145 000</b>		

**D-2013/292**

**Musée des Arts Décoratifs. Exposition 'Design Espana'.  
Vente d'un album. Entrées gratuites. Signature.  
Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée des Arts décoratifs de Bordeaux présentera l'exposition « *Design España* » à la Galerie des Beaux-arts de Bordeaux du 14 Juin au 16 septembre 2013 inclus. Cette exposition se donne pour propos de faire découvrir au public bordelais et aux touristes visitant Bordeaux, français et étrangers, les réalisations actuelles de designers espagnols exerçant leur art tant en Espagne que dans d'autres pays. L'exposition donnera également des clefs de lecture sur les créations précédentes, en Espagne, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, en matière de création de mobilier et de création graphique.

A cette occasion, le musée des Arts décoratifs souhaite publier un album de 100 photographies, format 21 X 15 cm, de 144 pages, en français et en espagnol avec un résumé en anglais, édité à 1 000 exemplaires.

- 700 exemplaires seront proposés à la vente au prix de 14 €
- 100 exemplaires offerts au mécène de l'exposition, l'ICEX, *España, Exportación e Inversiones*
- 200 exemplaires seront réservés aux dons, échanges, prêteurs et presse institutionnelle

250 entrées gratuites à l'exposition seront offertes aux mécènes et partenaires du musée des Arts décoratifs et du design.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document
- appliquer ces tarifs.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2013/293****Demande de subvention d'Acquisition Patrimoniale d'Intérêt National**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 18 décembre dernier, à l'Hôtel Drouot, s'est tenue une vente de papiers de la famille Lally-Tollendal comportant un très rare ensemble de lettres de Montesquieu et à lui adressées.

La Bibliothèque a pu se positionner sur 7 lots et en a acquis finalement 6, pour une somme totale de 48 514 €, frais compris, grâce à la contribution de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux qui a acquis, pour la Ville deux lettres de Mme de Tencin à Montesquieu, pour un montant total de 1 983 € ; ce qui porte la contribution nette de la Ville de Bordeaux à 46 531 €.

Il s'agit de l'acquisition relative à Montesquieu la plus remarquable depuis l'achat en 2005 d'un état manuscrit de *l'Histoire véritable*.

Ces lettres, dont deux d'entre elles sont de la main de Montesquieu, sont d'une grande importance pour le patrimoine national et plus particulièrement pour la Bibliothèque dont le fonds (plus de 500 pièces de correspondance de Montesquieu) s'est ainsi enrichi de façon significative.

Description	Adjugé hors frais	Coût total frais inclus
Pierre COSTE (1668-1747) protestant français réfugié à Londres, traducteur de Locke et Newton, et éditeur de Montaigne. L.A.S., [Londres] 24 juin 1734, au Président de MONTESQUIEU, à Paris ; 2 pages et demie in-4, adresse avec cachet de cire au buste de philosophe antique (fente au dernier feuillet). [CM 395]	900€	1 115€
Denis DODART (1698-1775) intendant de la généralité de Bourges, ami et correspondant de Montesquieu. L.A.S. et L.A., Bourges 24 juillet et 8 août 1734, à MONTESQUIEU ; 2 pages in-4 chaque. [CM 402 et 405]	1 150 €	1 425€
Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU. L.A., La Brède 17 décembre 1734, [au Président Jean BARBOT] ; 2 pages et demie in-4 (lég. mouill.). [CM 416]	17 000 €	21 066€
Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU. L.A. (minute), [fin août 1736, au Président Jean BARBOT] ; 1 page et demie in-4 (lég. mouill.). [CM 461]	14 000 €	17 349€
Maurice de SAXE (1696-1750) maréchal. L.A.S., [1737 ?, à MONTESQUIEU] ; 3 pages et demie in-4. [CM 478]	4 500 €	5 576€
Claudine Guérin de TENCIN (1682-1749) femme de lettres, animatrice d'un salon littéraire influent. 2 L.A., [fin avril ? et juin-juillet 1734], à MONTESQUIEU à Paris ; 2 pages in-8 et 2 pages in-4, adresses avec cachets cire rouge aux armes. [CM 386 et 397]	1 600 €	1 983€
TOTAL	39 150€	48 514 €

La dépense est susceptible d'être subventionnable au titre d'Acquisition Patrimoniale d'Intérêt National à la fois par l'Etat et par la Région Aquitaine, à hauteur de 30% de la dépense totale supportée par la Ville, soit 13 960€ pour chaque collectivité.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches utiles auprès de l'Etat et de la Région Aquitaine de manière à obtenir la subvention la plus élevée possible suite à l'acquisition des documents cités dont la dépense pour la Ville s'élève à 46 531 € et à émettre les titres de recettes correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2013/294**  
**Bibliothèque Municipale. Document égaré. Demande**  
**d'exonération. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le règlement intérieur de la bibliothèque, adopté par délibération en date du 18 juillet 2011 prévoit, dans ses articles 39 et 40, le remboursement des documents égarés, calculé selon le barème unitaire ci-dessous :

- Revue, magazine : 10 €
- Livre, partition, CD : 25 €
- DVD, CDRom, K7vidéo : 40 €

Un usager a pris contact avec à la bibliothèque pour signaler la perte de documents, et sollicite, au regard de sa situation financière, une remise gracieuse des sommes dues.

Les pièces justificatives permettant d'apprécier la situation personnelle du demandeur sont consultables au service du conseil municipal.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir lui accorder une remise gracieuse totale au vu de sa situation financière.

**ADOpte A L'UNANIMITE**